



RAPPORT DE GESTION DE 2024

Rapport de gestion

Le 13 mars 2025

Le rapport de gestion a pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre les activités du Groupe AtkinsRéalis inc., sa stratégie d'affaires et sa performance, ainsi que sa façon de gérer les risques et les ressources financières. Ce rapport de gestion vise également à améliorer la compréhension des états financiers consolidés annuels audités de 2024 de la Société (les « **états financiers annuels de 2024** ») et de leurs notes afférentes et devrait, à cette fin, **être lu conjointement avec ces documents ainsi qu'à la lumière des informations se trouvant ci-après sur les énoncés prospectifs**. Dans le présent rapport de gestion, les termes « Société », « AtkinsRéalis », « nous » et « notre » désignent, selon le contexte, le Groupe AtkinsRéalis inc. et la totalité ou certains de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales, ou le Groupe AtkinsRéalis inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales. À moins d'indication contraire, les mentions de « sections » dans les présentes renvoient aux sections de ce rapport de gestion.

Il est possible de consulter l'information financière trimestrielle et annuelle de la Société, sa notice annuelle, ainsi que des renseignements additionnels relatifs à la Société sur son site Internet au **www.atkinsrealis.com** et sur SEDAR+ au **www.sedarplus.com**. À moins d'indication contraire, aucune de ces informations supplémentaires n'est incorporée par référence ou ne fait autrement partie du présent rapport de gestion.

À moins d'indication contraire, toute l'information financière du présent rapport de gestion, y compris les montants dans les tableaux, est présentée en **dollars canadiens** et est préparée conformément aux **Normes IFRS® de comptabilité, telles que publiées par l'International Accounting Standards Board** (« Normes IFRS de comptabilité »). Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres. L'abréviation « sans objet » (« s.o. ») indique que le pourcentage de la variation entre les chiffres de l'exercice considéré et de l'exercice précédent n'est pas significatif ou que le pourcentage de la variation est supérieur à 1 000 %.

Mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, mesures financières supplémentaires, total des mesures sectorielles et informations non financières

Certains des indicateurs utilisés par la Société pour analyser et mesurer ses résultats, tels qu'ils sont indiqués au tableau ci-dessous, constituent des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, des mesures financières supplémentaires, un total des mesures sectorielles ou des informations non financières. Par conséquent, ils n'ont pas de signification normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ces mesures et ratios financiers non conformes aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que certaines mesures financières supplémentaires, un total des mesures sectorielles et certaines informations non financières, permettent de mieux comprendre les résultats financiers de la Société et certains investisseurs pourraient utiliser ces informations pour évaluer la performance de la Société d'une période à l'autre. Cependant, ces mesures, ces ratios et ces informations non financières comportent certaines limites et ne devraient pas être considérés séparément ni comme un substitut aux mesures de la performance préparées en vertu des Normes IFRS de comptabilité.

MESURES ET RATIOS FINANCIERS NON CONFORMES AUX NORMES IFRS, MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES, TOTAL DES MESURES SECTORIELLES ET INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

Performance

- Résultat dilué par action ajusté
- Résultat avant charges financières nettes (produits financiers nets), impôts et amortissements ajusté (« **RAIIA ajusté** »)
- Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis
- Ratio du RAIIA ajusté sur les produits
- Ratio des octrois sur les produits
- Résultat avant charges financières nettes (produits financiers nets), impôts et amortissement (« **RAIIA** »)
- Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« **RCPMA** »)
- Produits pour Services d'ingénierie Régions et pour la branche d'activité AtkinsRéalis Services
- RAII sectoriel ajusté pour Services d'ingénierie Régions et pour la branche d'activité AtkinsRéalis Services
- RAIIA sectoriel ajusté
- Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets
- Produits sectoriels nets

Liquidité

- Délai moyen de recouvrement des créances clients des Services d'ingénierie Régions
- Flux de trésorerie disponibles (affectés)
- Ratio des flux de trésorerie disponibles (affectés) sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis
- Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation par branche d'activité/secteur
- Dette nette avec recours et avec recours limité
- Ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté
- Fonds de roulement
- Ratio du fonds de roulement

Autres

- Croissance (contraction) interne des produits
- Ratio de croissance (contraction) interne des produits

Une définition de l'ensemble des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, des mesures financières supplémentaires, du total des mesures sectorielles et des informations non financières est fournie à la section 13 afin de permettre au lecteur de mieux comprendre les indicateurs utilisés par la direction. En outre, selon le cas, la Société présente un rapprochement quantitatif des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, ainsi que du total des mesures sectorielles, avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité. Se reporter à la section 13 pour obtenir les renvois aux sections du rapport de gestion où ces rapprochements sont présentés.

Énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cible », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « objectif », « perspectives », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévisions », « prévoir », « probable », « projeter », « synergies », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion et dans les autres documents d'information publics de la Société se rapportent aux résultats économiques et à la situation financière futurs de la Société, de même qu'aux objectifs de la Société, qui comprennent les prévisions et les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que les objectifs en matière de diversité de la Société. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : i) les dépenses d'investissement, les produits, les charges, les bénéfices, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière, et les pertes futurs, les provisions relatives aux demandes d'indemnisation et les révisions des prévisions de coûts spécifiques au projet ou au contrat, et les projets à venir et les possibilités d'importants contrats futurs, notamment dans le secteur Énergie nucléaire; ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles relatives aux valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans le présent rapport de gestion et les autres documents d'information publics de la Société sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date du 13 mars 2025. Les hypothèses sont posées tout au long de ce rapport de gestion (particulièrement dans les sections « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats »).

Les hypothèses à l'égard des prévisions de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Société sont fondées sur le plan stratégique actuel de la Société, sa présence géographique, ses branches d'activité et l'étendue et la portée globales de ses activités. Les engagements, les objectifs et les actions de la Société en ce qui concerne la représentation des femmes au sein de la direction sont fondés sur plusieurs hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses significatives suivantes : la capacité de la Société à tirer parti de partenariats et d'agences de recrutement pour l'aider à trouver des talents compétents diversifiés pour combler les postes vacants et la disponibilité d'une main-d'œuvre diversifiée suffisante sur le marché du travail.

Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque incluent, sans s'y limiter, des questions liées à des éléments tels que : a) octroi des contrats et calendrier; b) passif sur contrats et risque lié à l'exécution; c) carnet de commandes et contrats comportant des clauses de résiliation pour raisons de commodité; d) concurrence; e) compétence du personnel; f) activités mondiales; g) risques liés au secteur Énergie nucléaire de la Société; h) activités de recherche et développement et investissements connexes; i) acquisition et intégration d'entreprises; j) cession ou vente d'actifs importants; k) dépendance envers des tiers; l) perturbations de la chaîne d'approvisionnement; m) coentreprises et partenariats; n) cybersécurité, systèmes et données informatiques et

conformité aux lois sur la protection de la vie privée; o) intelligence artificielle (« IA ») et autres technologies novatrices; p) statut de fournisseur de services auprès d'organismes publics; q) orientation stratégique; r) responsabilité professionnelle ou responsabilité pour des services défectueux; s) indemnités et pénalités pécuniaires relatives aux rapports et aux opinions techniques et professionnels; t) lacunes dans la protection d'assurance; u) santé et sécurité; v) arrêts de travail, négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre; w) épidémies, pandémies et autres crises sanitaires; x) changements climatiques à l'échelle mondiale, conditions météorologiques extrêmes et effet des catastrophes naturelles ou autres; y) enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »); z) propriété intellectuelle; aa) participations dans des investissements; bb) contrats clés en main à prix forfaitaire (« CMPF »); cc) liquidités et situation financière; dd) endettement; ee) incidence des résultats d'exploitation et du niveau d'endettement sur la situation financière; ff) garantie aux termes de la convention de prêt avec la CDPQ (telle qu'elle est définie ci-après); gg) dépendance envers les filiales relativement au remboursement de la dette; hh) dividendes; ii) obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite; jj) besoins en fonds de roulement; kk) recouvrement auprès des clients; ll) dépréciation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles et corporelles; mm) incidence sur la Société des poursuites judiciaires et réglementaires, des enquêtes et des règlements relatifs aux litiges; nn) inconduite ou non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire; oo) réputation de la Société; pp) limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société; qq) cadre réglementaire; rr) conjoncture économique mondiale; ss) inflation; tt) fluctuations dans les prix des marchandises; et uu) impôts sur le résultat.

La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du présent rapport de gestion.

La Société peut, de temps à autre, formuler verbalement des énoncés prospectifs. La Société recommande de tenir compte des paragraphes qui précèdent et des facteurs de risque décrits au sein du présent rapport de gestion pour une description de certains facteurs susceptibles de causer un écart significatif entre les résultats réels de la Société et ceux envisagés dans les énoncés prospectifs formulés verbalement. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion reflètent les attentes de la Société au 13 mars 2025, date à laquelle le conseil d'administration de la Société a approuvé le présent rapport de gestion, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs ou cette information prospective, qu'ils soient formulés par écrit ou verbalement, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent. L'information prospective et les énoncés prospectifs figurant aux présentes sont formulés sous réserve de cette mise en garde dans leur intégralité.

Table des matières

1	Notre entreprise	6
2	Comment nous analysons et présentons nos résultats	7
3	Sommaire de 2024	13
4	Analyse de la performance financière	15
5	Carnet de commandes (obligations de prestation restant à remplir)	28
6	Répartition géographique des produits	31
7	Résultats du quatrième trimestre	32
8	Liquidités et ressources financières	36
9	Situation financière	45
10	Transactions entre parties liées	48
11	Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations	48
12	Méthodes comptables et modifications	49
13	Mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, mesures financières supplémentaires, total des mesures sectorielles et informations non financières	50
14	Risques et incertitudes	64
15	Contrôles et procédures	91
16	Informations trimestrielles	92
17	Événements postérieurs à la date de clôture	93

1

Notre entreprise

1.1 DESCRIPTION DE NOS ACTIVITÉS

Issue de l'intégration d'organisations établies de longue date, la première en 1911, AtkinsRéalis est une société de calibre mondial de services d'ingénierie et d'énergie nucléaire dédiée à façonner un meilleur avenir pour notre planète et ceux qui l'habitent. Nous créons des solutions durables qui lient individus, données et technologie pour transformer les infrastructures et les systèmes énergétiques du monde. Nous déployons des capacités mondiales à l'échelle locale pour fournir à nos clients des services uniques et complets couvrant tout le cycle de vie d'un actif — consultation, services-conseils et services environnementaux, réseaux intelligents et cybersécurité, conception et ingénierie, approvisionnement, gestion de projet et de construction, exploitation et entretien, mise hors service et capital.

1.2 NOUVELLE STRUCTURE OPÉRATIONNELLE

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, AtkinsRéalis a mis en œuvre une nouvelle structure opérationnelle dans le but d'unifier et de simplifier la Société au sein des régions où elle exerce ses activités. Conformément à la nouvelle structure, les anciens secteurs à présenter Services d'ingénierie et Exploitation et entretien (« E&E ») ont été fusionnés et sont maintenant gérés par région. Les Services d'ingénierie Régions comprennent maintenant les secteurs à présenter suivants :

- i) Canada, y compris les contrats d'E&E en cours en Algérie qui sont gérés par l'équipe de direction canadienne (« Canada »);
- ii) Royaume-Uni et Irlande (« RUI »);
- iii) États-Unis et Amérique latine, y compris les activités mondiales de Minéraux et métaux (« EUAL »);
- iv) Asie, Moyen-Orient et Australie (« AMOA »).

Les secteurs à présenter Énergie nucléaire, Linxon, Projets CMPF et Capital demeurent inchangés.

Ces changements ont été apportés en conformité avec l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (l'« IAS 8 ») et ont donné lieu au retraitement des chiffres comparatifs.

1.3 STRATÉGIE 2025 – 2027, « OFFRIR L'EXCELLENCE ET STIMULER LA CROISSANCE »

Le 13 juin 2024, AtkinsRéalis a annoncé la prochaine phase de son parcours de croissance en dévoilant sa stratégie 2025 – 2027, « Offrir l'excellence et stimuler la croissance », qui repose sur trois piliers :

- **Optimiser l'entreprise** : AtkinsRéalis devrait tirer parti du bureau du chef des opérations nouvellement créé pour poursuivre l'expansion de la marge et la croissance, et stimuler le rendement de pointe du secteur.
- **Accélérer la création de valeur** : AtkinsRéalis a l'intention d'accroître ses investissements dans des marchés en croissance rapide, notamment en réalisant des initiatives stratégiques au sein des services d'ingénierie aux États-Unis, en utilisant son savoir-faire en matière d'énergie nucléaire pour tirer parti du super cycle et en investissant dans des fusions-acquisitions relatives pour intensifier nos activités.
- **Explorer le potentiel inexploité** : AtkinsRéalis identifiera la prochaine phase des principales possibilités de création de valeur, telles que la croissance de sa présence dans les régions où elle est bien ancrée, l'intensification des activités pour faire progresser la transition énergétique et la poursuite de la proximité.

De plus, AtkinsRéalis maintient son engagement à l'égard de sa stratégie rigoureuse d'allocation du capital, dont les priorités sont de maintenir une situation financière solide et des ratios d'endettement conformes à une cote de crédit de catégorie investissement, d'investir dans l'entreprise, au moyen d'investissements internes et externes, et de retourner le capital aux actionnaires sous forme de dividendes et/ou de rachats d'actions. La Société a également l'intention de vendre sa participation dans 407 International inc. (l'« Autoroute 407 ETR ») d'ici la fin de 2027 afin de poursuivre l'objectif stratégique d'AtkinsRéalis de créer une société axée sur les services d'ingénierie et les activités nucléaires.

2 Comment nous analysons et présentons nos résultats

2.1 COMMENT NOUS PRÉSENTONS NOS RÉSULTATS

La Société présente ses informations financières conformément à la façon dont la direction évalue la performance en regroupant ses activités en huit secteurs à présenter, soit : Canada, RUI, EUAL, AMOA, Énergie nucléaire, Linxon, Projets CMPF et Capital.

La Société présente également certains résultats et certaines informations financières séparément pour i) les activités de services professionnels et de gestion de projet (« SP&GP »), qui comprennent sept de ses huit secteurs, soit : Canada, RUI, EUAL, AMOA, Énergie nucléaire, Linxon et Projets CMPF; et ii) le secteur Capital.

SP&GP

Les informations présentées pour SP&GP comprennent les contrats qui génèrent des produits liés principalement aux activités dans les domaines de la consultation, de la stratégie et des services-conseils, de l'ingénierie et de la conception, de la gestion de projet et de programme, de la réalisation de projet, de l'E&E et de la mise hors service. SP&GP comprend également les produits tirés des contrats de construction CMPF, pour lesquels la Société a cessé de soumissionner en juillet 2019, à l'exception de certains services récurrents d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (« IAC »), qui représentent des solutions normalisées à faible risque.

Les secteurs **Canada, RUI, EUAL et AMOA** (désignés collectivement comme « **Services d'ingénierie Régions** ») englobent les services de consultation, de stratégie, de conseil, d'ingénierie, de conception, de gestion de projet et de programme et de réalisation de projet dans leur région géographique respective, principalement pour les bâtiments et les lieux, la défense, les installations industrielles, l'énergie et l'énergie renouvelable, ainsi que les transports et l'eau. Ils incluent également les activités d'E&E se rapportant aux solutions d'exploitation, d'entretien et de gestion d'actifs. En plus des activités dans leurs régions géographiques respectives, le secteur Canada comprend les contrats d'E&E en cours en Algérie qui sont gérés par l'équipe de direction canadienne, alors que le secteur EUAL inclut les activités mondiales pour les minéraux et les métaux et le secteur RUI comprenait également des activités en Scandinavie jusqu'à leur cession en 2023. Une partie importante des produits des Services d'ingénierie Régions provient du secteur public, qu'il s'agisse d'autorités nationales, provinciales, étatiques, locales ou municipales. Les produits des Services d'ingénierie Régions proviennent principalement de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie.

Le secteur **Énergie nucléaire** appuie les clients tout au long du cycle de vie nucléaire en leur offrant une gamme complète de services : services de consultation, services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction (« IAGC »), services sur le terrain, services de technologie, pièces de rechange, services de soutien aux réacteurs, mise hors service et gestion des déchets. À titre de dépositaire de la technologie CANDU^{MD}, le secteur offre également des services pour les nouveaux réacteurs CANDU^{MD} ainsi que la remise à neuf complète de ceux-ci. Les produits du secteur Énergie nucléaire proviennent principalement de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie.

Le secteur **Linxon** entreprend des projets principalement liés à l'installation de postes électriques à courant alternatif, y compris des expansions et de l'électrification, notamment grâce à des offres d'IAC répétitives sur les marchés suivants : services publics, production d'énergie renouvelable et production d'énergie traditionnelle, transport et centres de données. Les produits du secteur Linxon proviennent principalement de contrats d'IAC normalisés.

Les six secteurs susmentionnés sont regroupés et présentés dans la branche d'activité **AtkinsRéalis Services**.

Le secteur **Projets CMPF** comprend les contrats de construction clés en main à prix forfaitaire (« CMPF ») restants de la Société, notamment des projets de transport en commun au Canada. Ce secteur présente également les résultats financiers des coûts et réclamations au titre de la garantie de projets CMPF achevés. En juillet 2019, la Société a décidé de cesser de soumissionner pour de nouveaux contrats de construction CMPF. Tous les produits du secteur Projets CMPF proviennent de contrats de construction CMPF.

Les contrats de la Société sont négociés en utilisant diverses options de conclusion de marché. Toutefois, les produits des activités de SP&GP proviennent essentiellement de trois principaux types de contrats : les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie, les contrats de construction CMPF et les contrats d'IAC normalisés, qui sont tous définis à la section 5. Les contrats de SP&GP sont répartis dans les secteurs et les branches d'activité suivants :

Répartition de SP&GP							
	Branche d'activité AtkinsRéalis Services						Secteur Projets CMPF
	Secteur Canada	Secteur RUI	Secteur EUAL	Secteur AMOA	Secteur Énergie nucléaire	Secteur Linxon	
Contrats de type remboursable et de services d'ingénierie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	s.o.
Contrats de construction CMPF	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o. ⁽¹⁾	s.o.	✓
Contrats d'IAC normalisés	s.o.	s.o.	s.o.	✓	s.o.	✓	s.o.

⁽¹⁾ Le secteur Énergie nucléaire comprenait un contrat de construction CMPF, achevé en 2023.

Les produits tirés des activités de SP&GP de la Société proviennent de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie (2024 : 88 %; 2023 : 87 %), de contrats d'IAC normalisés (2024 : 9 %; 2023 : 7 %) et de contrats de construction CMPF (2024 : 3 %; 2023 : 6 %).

CAPITAL

Le secteur **Capital** est la branche d'AtkinsRéalis dédiée aux investissements, au financement et à la gestion d'actifs, responsable du développement de projets, du montage de financements, de l'investissement des capitaux, de l'élaboration de modélisations financières complexes et de la gestion de ses investissements en infrastructures en vue d'obtenir des rendements optimaux. Ses activités sont principalement axées sur les infrastructures, telles que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux). Le secteur Capital comprend la participation de 20 % d'AtkinsRéalis dans AtkinsRéalis Infrastructure Partners LP (auparavant SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP) et la gestion de celle-ci.

^{MD} CANDU est une marque de commerce déposée d'Énergie atomique du Canada limitée, sous licence exclusive octroyée à Candu Energy inc., une filiale de la Société.

Le secteur Capital participe à des partenariats public-privé. De telles ententes permettent le transfert au secteur privé d'une grande partie des risques liés à la conception, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien ainsi qu'au financement de tels actifs. En retour, le client i) soit s'engage à faire des paiements réguliers, généralement sous forme de paiements de disponibilité, dès la mise en exploitation de l'infrastructure, pendant une période déterminée (de 20 à 40 ans, en général); ii) soit permet à l'entité de concession d'infrastructure de percevoir des droits d'utilisation auprès des usagers de l'infrastructure pendant une période déterminée; ou iii) combine ces deux aspects.

Les produits des investissements de Capital proviennent principalement des dividendes ou distributions reçus par AtkinsRéal des entités de concession d'investissement, ou de la totalité ou d'une portion des produits ou du résultat net de cette entité, selon la méthode comptable exigée par les Normes IFRS de comptabilité.

La Société est d'avis que la juste valeur totale de ses investissements de Capital est nettement plus élevée que leur valeur comptable nette de 611,1 millions \$ au 31 décembre 2024. La participation de la Société de 6,76 % dans l'Autoroute 407 ETR représente la portion la plus importante de la juste valeur totale du portefeuille d'investissements de Capital de la Société.

La valeur comptable nette des investissements de Capital au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 est représentée de la façon suivante :

(EN MILLIONS \$)	31 DÉCEMBRE 2024	31 DÉCEMBRE 2023
Autoroute 407 ETR ⁽¹⁾	— \$	— \$
Autres	611,1	658,0
Total	611,1 \$	658,0 \$

⁽¹⁾ La valeur comptable nette est de néant, car la Société a arrêté précédemment de constater sa quote-part des pertes de l'Autoroute 407 ETR lorsque les pertes accumulées et les dividendes auraient entraîné un solde négatif à l'égard de l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 ETR.

Se reporter à la note 5 des états financiers annuels de 2024 pour plus de détails sur les investissements de Capital de la Société.

MÉTHODE DE COMPTABILISATION DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

Les investissements de la Société sont comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode de la consolidation, suivant qu'AtkinsRéal exerce ou non une influence notable, un contrôle conjoint ou le contrôle. Les produits inclus dans l'état consolidé du résultat net de la Société sont présentés selon la méthode de comptabilisation appliquée à un investissement de Capital, comme il est présenté ci-dessous :

MÉTHODES COMPTABLES POUR LES INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DANS DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	PRODUITS INCLUS DANS L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT NET DE LA SOCIÉTÉ
Consolidation	Produits constatés et présentés par les investissements de Capital
Méthode de la mise en équivalence	Quote-part d'AtkinsRéal du résultat net des investissements de Capital ou dividendes provenant de ses investissements de Capital dont la valeur comptable est de néant, laquelle serait autrement négative en se basant sur les résultats financiers et les dividendes historiques si AtkinsRéal avait une obligation de financer l'investissement. Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de la Société de recevoir le paiement a été établi.
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Dividendes et distributions provenant des investissements de Capital

La relation entre les produits et le RAI sectoriel ajusté n'est pas pertinente pour l'évaluation de la performance de ce secteur, puisqu'une partie importante des investissements est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, méthode qui ne reflète pas les postes individuels des résultats financiers de chaque investissement de Capital.

En vertu de la méthode de la mise en équivalence, les distributions provenant d'une coentreprise ou entreprise associée sont portées en réduction de la valeur comptable de cet investissement. La méthode de la mise en équivalence prévoit que la Société doit cesser de comptabiliser sa quote-part des pertes d'une coentreprise ou entreprise associée lorsque la comptabilisation de ces pertes se traduit par un solde négatif pour son

investissement, ou lorsque les dividendes déclarés par la coentreprise ou l'entreprise associée excèdent la valeur comptable de l'investissement. Dans de tels cas, la valeur comptable de l'investissement est réduite à néant, mais elle ne devient pas négative, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites, ou n'ait effectué des paiements au nom de la coentreprise ou de l'entreprise associée. Dans de telles situations, la Société ne constate plus sa quote-part du résultat net de l'investissement de Capital en fonction de sa participation, mais constate plutôt dans son résultat net le montant des dividendes déclarés par une coentreprise ou entreprise associée qui entraînerait autrement une valeur comptable négative de cet investissement.

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE SUR LES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

La Société fournit de l'information financière supplémentaire sur ses investissements de Capital pour permettre au lecteur une meilleure compréhension de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie des activités de SP&GP et des investissements de Capital. Ainsi, l'information suivante sur les investissements de Capital de la Société est incluse dans les états financiers annuels de 2024.

État consolidé de la situation financière	Valeur comptable nette des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, le cas échéant.
Tableau consolidé des flux de trésorerie	Paiements et remboursements au titre des investissements de Capital, le cas échéant.
	Augmentation (recouvrement) des créances en vertu des accords de concession de services.
	Entrée de trésorerie nette sur cession d'investissements de Capital, le cas échéant.
Note 5 des états financiers consolidés annuels audités	Note spécifique aux investissements de Capital, y compris l'information sur les actifs et les passifs des investissements de Capital présentés dans les états de la situation financière de la Société, sur les produits et les charges provenant des investissements de Capital présentés dans les états du résultat net de la Société, ainsi que sur les principaux investissements de Capital de la Société, et de l'information supplémentaire sur les actifs, les passifs, les produits et les charges des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence (coentreprises et entreprises associées).

2.2 COMMENT NOUS ÉTABLISSONS LE BUDGET ET NOS PRÉVISIONS À L'ÉGARD DES RÉSULTATS

Au cours du quatrième trimestre de chaque exercice, la Société prépare un budget annuel en bonne et due forme (le « budget annuel »).

NIVEAU SECTEUR

Les informations budgétaires sont préparées au niveau du secteur par les équipes de direction respectives de la Société en calculant les résultats prévus de chaque unité d'exploitation et de chaque division régionale, et en répartissant les coûts liés aux activités des secteurs, comme le niveau des frais de vente, généraux et administratifs. Les hypothèses utilisées pour préparer les budgets des secteurs comprennent, entre autres, le carnet de commandes, les projets potentiels connus et le volume d'activité prévu pour les clients existants et les nouveaux clients, la disponibilité des ressources pour la prestation des services, les taux d'utilisation prévus de la main-d'œuvre, les coûts liés aux produits prévus ainsi que les charges engagées et contractuelles.

NIVEAU CONSOLIDATION

Les budgets des secteurs sont ensuite examinés par la haute direction de la Société, et sont regroupés afin d'établir le budget consolidé.

Le budget annuel est un outil clé utilisé par la direction pour évaluer la performance de la Société et les progrès réalisés par rapport aux principaux objectifs financiers, selon le plan stratégique de la Société. La Société met à jour les prévisions de ses résultats annuels pour les premier, deuxième et troisième trimestres (« prévisions trimestrielles »), lesquelles sont aussi présentées au conseil d'administration.

Les principaux éléments pris en compte dans l'estimation des produits, de la marge brute et des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation aux fins de l'établissement du budget et des prévisions pour les activités de SP&GP sont les suivants :

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS	INCIDENCE SUR LE BUDGET ANNUEL
Carnet de commandes	Contrats fermes utilisés pour estimer une partie des produits futurs en fonction de l'exécution et du rendement prévu pour chaque projet dans le cas de certains projets d'envergure.
Liste de projets potentiels	Contrats non signés pour lesquels la Société prépare actuellement une offre de services, des projets futurs sur lesquels elle a l'intention de présenter une offre de services, et/ou un portefeuille global de travaux potentiels dans un marché donné. La direction tient également compte des sources de produits comme les activités récurrentes auprès de clients connus et les commandes de services prévues en vertu des contrats-cadres de services.
Exécution et rendement prévu	Les produits et coûts (ou l'exécution) sont déterminés pour chaque projet dans le cas de projets d'envergure ou par groupes de projets ou certains marchés précis, et tiennent compte des hypothèses sur les risques et incertitudes susceptibles d'avoir une incidence sur l'évolution et/ou la rentabilité de ce projet. Cela comprend notamment le rendement du personnel de la Société et de ses sous-traitants ou de ses fournisseurs d'équipement, ainsi que le prix et la disponibilité de la main-d'œuvre, de l'équipement et des matériaux.

En ce qui concerne le budget et les prévisions de Capital, la Société fixe les résultats prévus en fonction des hypothèses portant sur l'investissement en question.

L'un des outils de gestion clés permettant d'évaluer la performance de la Société est l'évaluation et l'analyse mensuelles et trimestrielles des résultats réels par rapport à ceux du budget annuel ou des prévisions trimestrielles, afin d'analyser la variation des produits et de la rentabilité. Cela permet à la direction d'évaluer sa performance et, si nécessaire, de mettre en œuvre les mesures correctives.

Cette variation par rapport au budget annuel ou aux prévisions trimestrielles, selon le cas, peut survenir principalement pour un certain nombre de raisons, notamment la matérialisation de l'un des facteurs de risque présentés à la section 14 du présent rapport de gestion, mais elle découle habituellement des facteurs suivants :

SOURCE DE VARIATION	EXPLICATION
Volume d'activité	Variation selon le nombre de projets récemment obtenus, en cours, achevés ou quasi achevés, et selon l'avancement réalisé sur chacun de ces projets pendant la période. Le volume d'activité peut également dépendre de la disponibilité et de la productivité des ressources humaines.
Changements apportés aux coûts estimés de chaque projet (« révision des prévisions des coûts »)	La variation des coûts estimés pour l'achèvement des projets en vertu des contrats dont les produits sont comptabilisés progressivement en fonction de la méthode de l'avancement des travaux peut avoir une incidence favorable ou défavorable sur les résultats d'un projet. Les hausses ou les baisses de rentabilité pour tout projet dépendent en grande partie de l'exécution du projet et d'autres facteurs, comme la disponibilité et la productivité des ressources internes et externes et les coûts réels associés à chaque composante d'un projet donné.
Changements apportés aux produits estimés et au recouvrement de tels produits	La variation des produits estimés des projets, incluant l'incidence découlant d'avis de modification, de réclamations, d'incitatifs et de pénalités, ainsi qu'un changement dans les estimations de recouvrement de créances clients et des actifs sur contrats pourraient influencer sur les résultats financiers de la Société.
Changements apportés aux résultats des investissements de Capital	La variation des résultats financiers générés par chaque investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la consolidation ou la méthode de la mise en équivalence influera sur les résultats financiers de la Société. Les ajouts au portefeuille des investissements de Capital de la Société, ou les retranchements de ce portefeuille, peuvent aussi influencer sur les résultats de la Société.

SOURCE DE VARIATION	EXPLICATION
Niveau des frais de vente, généraux et administratifs	La variation des frais de vente, généraux et administratifs a une incidence directe sur la rentabilité de la Société. Le niveau des frais de vente, généraux et administratifs varie en fonction du volume d'activité et peut dépendre de plusieurs autres facteurs récurrents ou non qui ne sont pas liés à l'exécution ou au rendement du projet.
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	Il est possible que la Société doive engager des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration importants dans le cadre d'acquisitions d'entreprises, ce qui a une incidence sur les résultats réels et futurs.
Coûts de restructuration et de transformation et dépréciation du goodwill et d'autres immobilisations incorporelles	Des changements apportés à la façon dont la Société exerce ses activités, la fermeture de certains emplacements où elle exerce des activités, des modifications apportées à sa gamme de services et l'évolution des perspectives du marché, entre autres facteurs, peuvent donner lieu à des coûts de restructuration et de transformation et à une perte de valeur du goodwill et d'autres immobilisations incorporelles qui ont une incidence sur les résultats réels et futurs.
Impôts sur le résultat	La variation de l'impôt sur le résultat influe sur la rentabilité de la Société, et dépend de divers facteurs, notamment les secteurs géographiques où la Société exerce ses activités, les taux d'imposition prévus par la loi qui sont en vigueur, la nature des produits gagnés par la Société, la recouvrabilité d'actifs d'impôt sur le résultat différé ainsi que les avis de cotisation des autorités fiscales.
Charge financière	La variation des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur les résultats de la Société, car certains de ses financements portent intérêt à un taux variable.
Devises étrangères	Comme la Société mène des activités dans de nombreux pays, les taux de change peuvent causer des écarts par rapport aux estimations, car les budgets et les prévisions sont préparés en fonction de taux précis. Il convient de noter que la Société a une politique de couverture du risque de change qui réduit, dans une certaine mesure, la volatilité des résultats découlant des fluctuations des taux de change.
Calendrier du recouvrement et des décaissements	La variation du nombre de jours requis pour facturer les créances de clients, puis les recouvrer, ainsi que la variation des modalités de paiement des fournisseurs et des sous-traitants peuvent avoir une incidence sur les flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation de la Société.

3 Sommaire de 2024

3.1 SOMMAIRE – INDICATEURS FINANCIERS CLÉS

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2024	2023	VARIATION (%)
États du résultat net			
Produits	9 668,0 \$	8 634,3 \$	12,0 %
Résultat avant intérêts et impôts (« RAIL »)	527,8	511,2	3,2 %
RAIIA ⁽¹⁾	773,2	759,5	1,8 %
Résultat net	286,7	286,6	— %
Résultat dilué par action (en \$)	1,62	1,64	(1,2) %
Produits provenant de SP&GP	9 541,9	8 495,6	12,3 %
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de SP&GP	209,1	213,0	(1,8) %
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de SP&GP ⁽¹⁾	315,0	274,1	14,9 %
Résultat dilué par action provenant de SP&GP (en \$)	1,19	1,21	(1,8) %
Résultat dilué par action ajusté provenant de SP&GP (en \$) ⁽¹⁾	1,79	1,56	14,9 %
Situation financière et flux de trésorerie			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (aux 31 décembre)	666,6 \$	473,6 \$	40,8 %
Dette avec recours limité (aux 31 décembre)	399,0	398,3	0,2 %
Dette avec recours (aux 31 décembre)	1 193,4	1 420,5	(16,0) %
Ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAILA ajusté ⁽¹⁾ (aux 31 décembre)	1,1	1,8	(36,5) %
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	525,8	66,0	697,1 %
Flux de trésorerie disponibles (affectés) ⁽¹⁾⁽²⁾	327,2	(40,2)	s.o.
Indicateur additionnel			
Carnet de commandes (aux 31 décembre)	17 454,7 \$	14 133,4 \$	23,5 %

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, selon le cas.

⁽²⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de l'exercice considéré. Se reporter à la section 8 pour plus de détails.

Les faits saillants financiers de la Société tiennent compte des éléments importants suivants:

- En 2024, les produits ont augmenté pour s'établir à 9 668,0 millions \$, comparativement à 8 634,3 millions \$ en 2023, en raison de la hausse des produits provenant de la branche d'activité AtkinsRéalis Services, partiellement contrebalancée par la baisse des produits provenant principalement du secteur Projets CMPF.
- Le résultat net a totalisé 286,7 millions \$ en 2024, un niveau comparable au résultat net de 286,6 millions \$ en 2023. Les principaux changements d'un exercice à l'autre sont les suivants :
 - l'augmentation de l'apport du RAIL sectoriel ajusté provenant de la branche d'activité AtkinsRéalis Services en 2024 par rapport à 2023;
 - une augmentation de la perte du secteur Projets CMPF en 2024 par rapport à 2023;
 - un gain de 46,2 millions \$ à la cession d'une activité de SP&GP provenant de la cession des activités scandinaves du secteur RUI en 2023;
 - une augmentation de la charge d'impôts sur le résultat en 2024 comparativement à 2023;
 - une baisse des charges financières nettes en 2024 par rapport à 2023; et
 - une augmentation des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs en 2024 par rapport à 2023.

- Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie s'établissait à 666,6 millions \$ au 31 décembre 2024, comparativement à 473,6 millions \$ au 31 décembre 2023. La variation est principalement attribuable aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ainsi qu'aux flux de trésorerie provenant des activités d'investissement, partiellement contrebalancés par les flux de trésorerie affectés aux activités de financement en 2024.
- Le carnet de commandes se chiffrait à 17,5 milliards \$ au 31 décembre 2024, en hausse comparativement au carnet de commandes de 14,1 milliards \$ au 31 décembre 2023 en raison d'une augmentation dans les secteurs Énergie nucléaire, Canada, Linxon, RUI et EUAL, en partie contrebalancée par une diminution principalement dans les secteurs Projets CMPF et AMOA.

3.2 SOMMAIRE – AUTRES ÉLÉMENTS

ÉMISSION DES DÉBENTURES DE SÉRIE 8

En 2024, AtkinsRéalis a émis, dans le cadre d'un placement privé, de nouvelles débentures de série 8 non garanties d'un montant en capital de 400 millions \$, qui portent intérêt au taux de 5,70 % par année et viennent à échéance le 26 mars 2029 (les « débentures de série 8 »). Le produit net de cette émission s'est élevé à 396,0 millions \$ et a été utilisé pour rembourser entièrement la dette en cours au titre de la facilité de crédit renouvelable de la Société et aux fins générales de la Société.

MODIFICATIONS À LA CONVENTION DE CRÉDIT DE 2022

En 2024, la Société a conclu un accord avec ses prêteurs visant à : i) prolonger l'échéance de sa convention de crédit de 2022, qui comprend la facilité de crédit renouvelable et l'emprunt à terme de la Société, du 31 mai 2026 au 31 mai 2027; et ii) prévoir la transition en vue du remplacement du CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) par un nouveau taux d'intérêt de référence pour les prélèvements libellés en dollars canadiens.

TRANSACTION LIÉE À UN CONTRAT D'E&E ET INVESTISSEMENTS LIÉS

Le 5 mars 2024, AtkinsRéalis a annoncé qu'elle entreprenait la réalisation des travaux d'E&E du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (le « CHUM »), un complexe hospitalier au Canada, dans le cadre d'une entente qui s'étendra sur une période de 26 ans. Cette entente avec Collectif Santé Montréal S.E.C. (« CSM S.E.C. »), partie à un accord de partenariat public-privé avec le CHUM, résulte d'une transaction par laquelle AtkinsRéalis a acquis i) des participations de 100 % dans les entités chargées de l'exécution du contrat d'E&E avec CSM S.E.C.; ii) une participation de 10 % dans CSM S.E.C. évaluée à 4,9 millions \$; et iii) une créance au titre d'un prêt non garanti et subordonné à long terme à CSM S.E.C. évalué à 16,9 millions \$. Cette transaction a été entreprise pour développer les activités d'AtkinsRéalis au Canada tout en tirant parti de son expertise existante en matière d'ingénierie et de gestion de projet. Se reporter à la note 36 des états financiers annuels de 2024.

4.1 ÉTAT DU RÉSULTAT NET

Les données financières annuelles clés présentées dans le tableau ci-dessous proviennent des états financiers annuels de 2024 ainsi que des états financiers consolidés annuels audités de 2023 de la Société préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité pour chacun des trois derniers exercices, à l'exception des informations présentées dans la rubrique « Indicateurs financiers additionnels » du tableau, qui contient des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS.

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2024	2023	2022 ⁽¹⁾
Produits	9 668,0 \$	8 634,3 \$	7 549,0 \$
RAII sectoriel ajusté – Total	844,8 \$	766,0 \$	413,1 \$
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	183,2 \$	168,6 \$	127,3 \$
Coûts de restructuration et de transformation	52,3	49,3	82,9
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	80,6	83,2	84,3
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	1,0	—	—
Gain sur cession d'une activité de SP&GP	—	(46,2)	—
Gain sur cessions d'investissements de Capital	—	—	(3,7)
Charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP)	—	—	27,4
RAII	527,8 \$	511,2 \$	95,0 \$
Charges financières nettes	162,8 \$	185,6 \$	115,7 \$
Résultat avant impôts sur le résultat	365,0 \$	325,6 \$	(20,7) \$
Charge (économie) d'impôts sur le résultat	78,3 \$	39,0 \$	(139,2) \$
Résultat net provenant des activités poursuivies	286,7 \$	286,6 \$	118,5 \$
Résultat net provenant des activités abandonnées	—	—	(6,9) \$
Résultat net	286,7 \$	286,6 \$	111,6 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :			
Actionnaires d'AtkinsRéalis	283,9 \$	287,2 \$	121,2 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	2,8	(0,6)	(9,6)
Résultat net	286,7 \$	286,6 \$	111,6 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant des activités poursuivies :			
Provenant de SP&GP	209,1 \$	213,0 \$	66,5 \$
Provenant de Capital	74,7	74,2	61,6
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant des activités poursuivies	283,9 \$	287,2 \$	128,1 \$
Résultat par action provenant des activités poursuivies (en \$) :			
De base	1.62 \$	1.64 \$	0.73 \$
Dilué :			
Provenant de SP&GP	1,19 \$	1,21 \$	0,38 \$
Provenant de Capital	0,43	0,42	0,35
Résultat dilué par action provenant des activités poursuivies	1,62 \$	1,64 \$	0,73 \$
Indicateurs financiers additionnels :			
RAIIA ajusté provenant de SP&GP⁽²⁾	748,0 \$	678,2 \$	387,9 \$
Résultat dilué par action ajusté provenant de SP&GP (en \$)⁽²⁾	1,79 \$	1,56 \$	1,28 \$
Total de l'actif (aux 31 décembre)⁽¹⁾	11 287,3 \$	10 280,7 \$	9 571,5 \$
Total des passifs financiers non courants (aux 31 décembre)	2 120,6 \$	1 860,3 \$	1 957,9 \$

⁽¹⁾ La Société a identifié un ajustement lié à la constatation des pertes fiscales non utilisées au 31 décembre 2022. Cet ajustement s'est traduit par une augmentation de 111,5 millions \$ du solde du poste « Économie d'impôts sur le résultat » en 2022 et par une augmentation correspondante du solde du poste « Actif d'impôt sur le résultat différé » au 31 décembre 2022. AtkinsRéalis a déterminé que, d'un point de vue global, cet ajustement n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société. Les montants de 2022 présentés au titre des éléments suivants dans le tableau ci-dessus ont été ajustés (augmentation de 111,5 millions \$) : économie d'impôts sur le résultat, résultat net provenant des activités poursuivies, résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis et résultat net. Les montants présentés au titre des éléments suivants pour l'exercice 2022 ont aussi été augmentés de 0,63 \$ par action : résultat par action de base, résultat par action dilué, résultat par action dilué provenant de SP&GP et résultat par action dilué ajusté provenant de SP&GP. Le total de l'actif a également augmenté de 111,5 millions \$ au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023. Aucun autre chiffre de l'exercice 2023 n'a été modifié. Se reporter à la note 2C des états financiers annuels de 2024.

⁽²⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, selon le cas.

4.1.1 ANALYSE DES PRODUITS

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2024	2023 ⁽¹⁾	VARIATION (%)
Canada	1 461,2 \$	1 425,7 \$	2,5 %
RUI	2 480,8	2 382,9	4,1 %
EUAL	1 707,7	1 541,1	10,8 %
AMOA	1 317,7	1 017,2	29,5 %
Services d'ingénierie Régions⁽²⁾	6 967,5 \$	6 366,9 \$	9,4 %
Énergie nucléaire	1 489,4	1 044,1 \$	42,6 %
Linxon	835,7	577,8	44,6 %
Total AtkinsRéalis Services⁽²⁾	9 292,6 \$	7 988,8 \$	16,3 %
Projets CMPF	249,4 \$	506,7 \$	(50,8) %
Total SP&GP	9 541,9 \$	8 495,6 \$	12,3 %
Capital	126,1 \$	138,7 \$	(9,1) %
Total	9 668,0 \$	8 634,3 \$	12,0 %

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de l'exercice considéré (se reporter à la section 12).

⁽²⁾ Les produits pour Services d'ingénierie Régions et pour Total AtkinsRéalis Services correspondent chacun à un total des mesures sectorielles et leur rapprochement avec les produits consolidés est présenté dans ce tableau.

En 2024, les produits ont augmenté par rapport à 2023, en raison de la hausse des produits provenant de la branche d'activité AtkinsRéalis Services, partiellement contrebalancée par la baisse des produits provenant principalement du secteur Projets CMPF.

Des explications supplémentaires sur les produits sont fournies pour chaque secteur à la section 4.1.4.

De plus, des informations sur les produits par secteur géographique sont fournies à la section 6, et des informations sur les produits par type de contrats, à la note 9 des états financiers annuels de 2024.

4.1.2 ANALYSE DU RÉSULTAT NET, DU RAI ET DU RAI A CONSOLIDÉS

4.1.2.1 ANALYSE DU RÉSULTAT NET

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$)	2024	2023
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis		
Provenant de SP&GP	209,1 \$	213,0 \$
Provenant de Capital	74,7	74,2
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis	283,9 \$	287,2 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	2,8	(0,6)
Résultat net	286,7 \$	286,6 \$

RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS PROVENANT DE SP&GP

Le résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de SP&GP s'est établi à 209,1 millions \$ en 2024, un résultat comparable au montant de 213,0 millions \$ constaté en 2023. Les principaux changements d'un exercice à l'autre sont les suivants : i) une augmentation de l'apport du RAI sectoriel ajusté provenant de la branche d'activité AtkinsRéalis Services en 2024 comparativement à 2023; ii) une perte au sein du secteur Projets CMPF plus élevée en 2024 comparativement à 2023; iii) un gain de 46,2 millions \$ à la cession d'une activité de SP&GP en 2023 provenant de la cession des activités scandinaves du secteur RUI; iv) une augmentation de la charge d'impôts sur le résultat en 2024 comparativement à 2023; v) une baisse des charges financières nettes en 2024 comparativement à 2023; vi) une augmentation des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs en 2024 comparativement à 2023.

RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS PROVENANT DE CAPITAL

Le résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de Capital s'est chiffré à **74,7 millions \$ en 2024**, comparativement à 74,2 millions \$ en 2023. La variation est principalement attribuable à une hausse des dividendes reçus de l'Autoroute 407 ETR, partiellement contrebalancée par une révision d'estimation en 2024 pour un actif financier détenu par un des investissements de la Société.

RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle s'est chiffré à **2,8 millions \$ en 2024**, comparativement à une perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle de 0,6 million \$ en 2023.

4.1.2.2 ANALYSE DU RAI, DU RAI A ET DU RAI A AJUSTÉ CONSOLIDÉS

En 2024, le RAI s'est établi à **527,8 millions \$**, comparativement à 511,2 millions \$ en 2023. L'augmentation du RAI s'explique principalement par i) une augmentation de l'apport du RAI sectoriel ajusté provenant de la branche d'activité AtkinsRéalis Services; partiellement contrebalancée principalement par ii) une perte au sein du secteur Projets CMPF; iii) un gain de 46,2 millions \$ à la cession d'une activité de SP&GP en 2023 provenant de la cession des activités scandinaves du secteur RUI; et iv) une augmentation des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs.

Le RAI A est une mesure financière non conforme aux normes IFRS. La définition du RAI A et le rapprochement avec le résultat net sont présentés à la section 13.

Le RAI A s'est établi à **773,2 millions \$ en 2024**, comparativement à 759,5 millions \$ en 2023, une augmentation par rapport à la période précédente principalement attribuable aux facteurs décrits précédemment à l'égard du RAI. Le RAI A ajusté, une mesure non conforme aux normes IFRS décrite à la section 13.1, s'est chiffré à **826,5 millions \$ en 2024**, comparativement à 762,6 millions \$ en 2023. En excluant les résultats du secteur Capital, le RAI A ajusté provenant de SP&GP, également une mesure non conforme aux normes IFRS décrite dans la définition du RAI A ajusté incluse à la section 13.1, s'est chiffré à **748,0 millions \$ en 2024**, comparativement à 678,2 millions \$ en 2023.

4.1.3 ANALYSE D'AUTRES POSTES DE L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET

4.1.3.1 FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$)	2024			2023		
	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	166,3 \$	28,2 \$	194,5 \$	148,0 \$	28,2 \$	176,2 \$
Gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(11,3)	—	(11,3)	(7,7)	—	(7,7)
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	155,0 \$	28,2 \$	183,2 \$	140,4 \$	28,2 \$	168,6 \$

Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ont totalisé **194,5 millions \$ en 2024**, comparativement à 176,2 millions \$ en 2023. L'augmentation en 2024 est principalement attribuable à une révision des estimations pour les incitatifs à long terme du personnel.

Le gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'est établi à 11,3 millions \$ en 2024 (2023 : gain de 7,7 millions \$).

4.1.3.2 COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$)	2024	2023
Coûts de restructuration	36,2 \$	29,5 \$
Coûts de transformation	16,2	19,8
Coûts de restructuration et de transformation	52,3 \$	49,3 \$

Les coûts de restructuration et de transformation se sont chiffrés à 52,3 millions \$ en 2024, comparativement à 49,3 millions \$ en 2023.

Les coûts de restructuration se sont chiffrés à 36,2 millions \$ en 2024 et incluait des coûts de restructuration liés principalement aux fonctions du siège social et aux secteurs Canada, RUI et Linxon, principalement pour des indemnités de départ. Les coûts de restructuration de 2024 comprenaient aussi une reprise de perte de valeur sans effet sur la trésorerie d'un montant de 9,8 millions \$ constatée pour les immobilisations corporelles liées à des actifs non essentiels de traitement du gaz détenus par Valerus Compression Services LLC, une filiale en propriété exclusive aux États-Unis, qui ont été vendus en mai 2024 (se reporter à la note 12 des états financiers annuels de 2024), reprise qui a été partiellement contrebalancée par d'autres pertes de valeur, ce qui a donné lieu à une reprise nette de charges sans effet sur la trésorerie de 1,9 million \$ au titre des pertes de valeur.

Les coûts de restructuration en 2023 se sont chiffrés à 29,5 millions \$ et étaient principalement attribuables à des indemnités de départ et incluait des charges sans effet sur la trésorerie de 2,1 millions \$ liées à des pertes de valeur.

4.1.3.3 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES LIÉES AUX REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$)	2024	2023
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	80,6 \$	83,2 \$

L'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises s'est chiffré à 80,6 millions \$ en 2024 (2023 : 83,2 millions \$) et est principalement attribuable, pour les deux exercices, à la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à Atkins, qui a été acquise en 2017.

4.1.3.4 GAIN SUR CESSION D'UNE ACTIVITÉ DE SP&GP

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$)	2024	2023
Gain sur cession d'une activité de SP&GP	— \$	46,2 \$

Le gain sur cession d'une activité de SP&GP de 46,2 millions \$ est lié à la cession des activités scandinaves du secteur RUI de la Société en 2023 (se reporter à la note 6 des états financiers annuels de 2024).

4.1.3.5 CHARGES FINANCIÈRES NETTES

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$)	2024			2023		
	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Produits financiers	(16,9) \$	(2,4) \$	(19,3) \$	(17,8) \$	(0,4) \$	(18,1) \$
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	89,0	—	89,0	111,6	—	111,6
Avec recours limité	34,0	—	34,0	33,6	—	33,6
Sans recours	1,5	8,4	9,9	2,7	9,9	12,6
Pertes nettes de change	4,8	—	4,8	2,9	0,2	3,1
Intérêts sur les obligations locatives	25,6	—	25,7	20,3	—	20,3
Autres	18,9	(0,2)	18,7	23,6	(1,1)	22,6
Charges financières nettes	156,9 \$	5,9 \$	162,8 \$	177,0 \$	8,6 \$	185,6 \$

Les charges financières nettes provenant de SP&GP ont diminué pour s'établir à 156,9 millions \$ en 2024, comparativement à 177,0 millions \$ en 2023. Cette baisse s'explique principalement par une diminution de la dette avec recours et des taux d'intérêt sur les emprunts à taux variable.

Les charges financières nettes provenant de Capital ont diminué pour s'établir à 5,9 millions \$ en 2024, comparativement à 8,6 millions \$ en 2023. Cette baisse est principalement attribuable à une hausse des produits financiers, combinée à une diminution des charges d'intérêt sur la dette sans recours.

4.1.3.6 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2024			2023		
	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Résultat avant impôts sur le résultat	292,4 \$	72,5 \$	365,0 \$	249,8 \$	75,8 \$	325,6 \$
Charge (économie) d'impôts sur le résultat	80,5 \$	(2,2) \$	78,3 \$	37,4 \$	1,6 \$	39,0 \$
Taux d'imposition effectif (%)	27,5 %	(3,0) %	21,4 %	15,0 %	2,1 %	12,0 %

En 2024, la Société a comptabilisé une charge d'impôts sur le résultat de 78,3 millions \$, comparativement à une charge d'impôts sur le résultat de 39,0 millions \$ en 2023.

En 2024, le taux d'imposition effectif provenant de SP&GP a été supérieur au taux d'imposition de 26,4 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison de l'incidence de l'impôt minimum mondial (les « règles du Pilier 2 »), des charges non déductibles et d'autres éléments permanents, conjugués à des pertes nettes non visées par l'impôt, facteurs partiellement contrebalancés par la répartition géographique du résultat et la révision des estimations de certains passifs d'impôt sur le résultat. En 2024, la charge d'impôts sur le résultat exigibles découlant des règles du Pilier 2 s'est élevée à 16,6 millions \$.

En 2023, le taux d'imposition effectif provenant de SP&GP a été inférieur au taux d'imposition de 26,4 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison de la répartition géographique du résultat avant impôts sur le résultat et du gain non imposable provenant de la cession des activités scandinaves du secteur RUI de la Société, facteurs partiellement contrebalancés par des charges non déductibles et d'autres éléments permanents. En 2023, les règles du Pilier 2 n'ont pas eu d'incidence, puisque leur mise en œuvre n'a eu lieu que pour les exercices fiscaux ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024.

En 2024, le taux d'imposition effectif provenant de Capital a été inférieur au taux d'imposition de 26,4 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison de la portion non imposable des produits tirés des investissements, y compris les dividendes reçus de l'Autoroute 407 ETR.

En 2023, le taux d'imposition effectif provenant de Capital a été inférieur au taux d'imposition de 26,4 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison de la portion non imposable des produits tirés des investissements, y compris les dividendes reçus de l'Autoroute 407 ETR.

4.1.4 ANALYSE DU RÉSULTAT ET DE LA PERFORMANCE PAR SECTEUR

4.1.4.1 SERVICES D'INGÉNIERIE RÉGIONS

Les Services d'ingénierie Régions comprennent les secteurs Canada, RUI, EUAL et AMOA. Se reporter aux sous-sections ci-dessous pour une analyse détaillée des résultats de chaque secteur.

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2024	2023	VARIATION (%)
Total des produits sectoriels provenant des Services d'ingénierie Régions ⁽¹⁾	6 967,5 \$	6 366,9 \$	9,4 %
Total du RAIL sectoriel ajusté provenant des Services d'ingénierie Régions ⁽¹⁾	657,2 \$	565,5 \$	16,2 %
Total du ratio du RAIL sectoriel ajusté sur les produits sectoriels provenant des Services d'ingénierie Régions (%)	9,4 %	8,9 %	
Informations supplémentaires			
Total des produits sectoriels nets provenant des Services d'ingénierie Régions ⁽²⁾	4 942,4 \$	4 590,4 \$	7,7 %
Total du RAILA sectoriel ajusté provenant des Services d'ingénierie Régions ⁽²⁾	785,0 \$	688,6 \$	14,0 %
Total du ratio du RAILA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets des Services d'ingénierie Régions (%) ⁽²⁾	15,9 %	15,0 %	
Carnet de commandes (aux 31 décembre)	11 864,5 \$	10 452,6 \$	13,5 %
Ratio des octrois sur les produits (%) ⁽²⁾	100 %	109 %	

⁽¹⁾ Le total des produits sectoriels provenant des Services d'ingénierie Régions et le total du RAIL sectoriel ajusté provenant des Services d'ingénierie Régions correspondent chacun à un total des mesures sectorielles. Se reporter aux sections 4.1.1 et 13.4.4 pour le calcul et le rapprochement de ces mesures financières avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité.

⁽²⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, selon le cas.

Les produits provenant des Services d'ingénierie Régions se sont chiffrés à 6 967,5 millions \$ en 2024, comparativement à 6 366,9 millions \$ en 2023, soit une augmentation de 9,4 %. En excluant l'incidence des variations des taux de change, des acquisitions et des cessions, le ratio de croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 13) des Services d'ingénierie Régions a été de 8,4 % en 2024. Le carnet de commandes a augmenté pour atteindre 11 864,5 millions \$ au 31 décembre 2024, comparativement à 10 452,6 millions \$ au 31 décembre 2023.

AUTRE INDICATEUR CLÉ DE PERFORMANCE

(EN NOMBRE DE JOURS)	31 DÉCEMBRE 2024	31 DÉCEMBRE 2023
Délai moyen de recouvrement des créances clients des Services d'ingénierie Régions ⁽¹⁾	45 jours	50 jours

⁽¹⁾ Le délai moyen de recouvrement des créances clients est une mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur cette mesure.

Au 31 décembre 2024, le délai moyen de recouvrement des créances clients des Services d'ingénierie Régions se chiffrait à 45 jours, comparativement à 50 jours au 31 décembre 2023.

4.1.4.1.1 CANADA

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2024	2023	VARIATION (%)
Produits provenant du secteur Canada	1 461,2 \$	1 425,7 \$	2,5 %
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Canada	86,1 \$	80,8 \$	6,6 %
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Canada (%)	5,9 %	5,7 %	
Informations supplémentaires			
Produits sectoriels nets provenant du secteur Canada ⁽¹⁾	857,5 \$	819,6 \$	4,6 %
RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur Canada ⁽¹⁾	110,6 \$	107,3 \$	3,1 %
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur Canada (%) ⁽¹⁾	12,9 %	13,1 %	
Carnet de commandes (aux 31 décembre)	7 271,5 \$	5 935,3 \$	22,5 %
Ratio des octrois sur les produits (%) ⁽¹⁾	94 %	90 %	

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, selon le cas.

Les produits provenant du secteur Canada se sont chiffrés à 1 461,2 millions \$ en 2024 comparativement à 1 425,7 millions \$ en 2023, soit une augmentation de 2,5 %. Cette hausse est principalement attribuable à une croissance du volume d'activité d'un exercice à l'autre et à l'avancement de contrats principalement dans les marchés des transports, de l'énergie et de l'énergie renouvelable, ainsi que des bâtiments et des lieux, en partie contrebalancés par un contrat arrivant à échéance en 2024. En excluant l'incidence des variations des taux de change, des acquisitions et des cessions, le ratio de croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 13) du secteur Canada a été nul en 2024. Le carnet de commandes a augmenté pour atteindre 7 271,5 millions \$ au 31 décembre 2024, comparativement à 5 935,3 millions \$ au 31 décembre 2023. Cette augmentation est principalement attribuable à l'acquisition du contrat d'E&E lié au complexe hospitalier CHUM décrite à la section 3.2, ainsi qu'à des projets remportés dans le marché des transports et dans le marché des bâtiments et des lieux. Il convient de noter que le ratio des octrois sur les produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 13) de 94 % pour le secteur Canada en 2024 exclut le contrat lié au complexe hospitalier CHUM, puisque celui-ci est traité comme un regroupement d'entreprises à des fins comptables (se reporter à la section 13.4.3 pour le calcul de ce ratio).

Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2024 comprennent des projets dans les marchés de l'exploitation et de l'entretien, des transports, de l'énergie et de l'énergie renouvelable, ainsi que des bâtiments et des lieux.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Canada a augmenté pour s'établir à 86,1 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 110,6 millions \$) en 2024, comparativement à 80,8 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 107,3 millions \$) en 2023. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des produits susmentionnée.

Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets du secteur Canada a été de 12,9 % en 2024, comparativement à 13,1 % en 2023. Se reporter à la section 13.4.6 pour le calcul de ce ratio.

Il est à noter que le RAII sectoriel ajusté et le RAIIA sectoriel ajusté sont présentés avant les coûts de restructuration, qui sont présentés à la section 4.1.3.2.

4.1.4.1.2 RUI

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2024	2023	VARIATION (%)
Produits provenant du secteur RUI	2 480,8 \$	2 382,9 \$	4,1 %
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur RUI	290,4 \$	240,2 \$	20,9 %
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur RUI (%)	11,7 %	10,1 %	
Informations supplémentaires			
Produits sectoriels nets provenant du secteur RUI ⁽¹⁾	1 948,6 \$	1 902,2 \$	2,4 %
RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur RUI ⁽¹⁾	343,1 \$	293,0 \$	17,1 %
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur RUI (%) ⁽¹⁾	17,6 %	15,4 %	
Carnet de commandes (aux 31 décembre)	1 748,0 \$	1 401,9 \$	24,7 %
Ratio des octrois sur les produits (%) ⁽¹⁾	114 %	100 %	

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, selon le cas.

Les produits provenant du secteur RUI se sont chiffrés à 2 480,8 millions \$ en 2024, comparativement à 2 382,9 millions \$ en 2023, soit une augmentation de 4,1 %. Cette hausse est principalement attribuable à une croissance du volume d'activité d'un exercice à l'autre dans le domaine de l'aviation au sein du marché des transports, ainsi que dans les marchés de la défense, des bâtiments et des lieux, et de l'eau. En excluant l'incidence des variations des taux de change et de la cession des activités scandinaves du secteur RUI en 2023, le ratio de croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 13) du secteur RUI a été de 4,3 % en 2024. Le carnet de commandes a augmenté pour atteindre 1 748,0 millions \$ au 31 décembre 2024, comparativement à 1 401,9 millions \$ au 31 décembre 2023, principalement en raison de contrats pluriannuels dans le domaine de la signalisation ferroviaire au sein du marché des transports, ainsi que dans le marché de la défense.

Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2024 comprennent des projets dans le domaine de l'aviation au sein du marché des transports, ainsi que des projets dans les marchés de la défense, des bâtiments et des lieux, et de l'eau.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur RUI a augmenté pour s'établir à 290,4 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 343,1 millions \$) en 2024, comparativement à 240,2 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 293,0 millions \$) en 2023. L'augmentation s'explique principalement par la croissance des marges brutes en raison d'une meilleure exécution des projets dans l'ensemble des activités, accentuée par un incitatif découlant de la conclusion d'un projet et par l'incidence favorable de l'écart de conversion.

Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets du secteur RUI a été de 17,6 % en 2024, comparativement à 15,4 % en 2023. La hausse était attribuable aux mêmes facteurs susmentionnés. Se reporter à la section 13.4.6 pour le calcul de ce ratio.

Il est à noter que le RAII sectoriel ajusté et le RAIIA sectoriel ajusté sont présentés avant les coûts de restructuration, qui sont présentés à la section 4.1.3.2.

4.1.4.1.3 EUAL

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2024	2023	VARIATION (%)
Produits provenant du secteur EUAL	1 707,7 \$	1 541,1 \$	10,8 %
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur EUAL	152,5 \$	156,3 \$	(2,5) %
Ratio du RAI sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur EUAL (%)	8,9 %	10,1 %	
Informations supplémentaires			
Produits sectoriels nets provenant du secteur EUAL ⁽¹⁾	1 299,9 \$	1 182,9 \$	9,9 %
RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur EUAL ⁽¹⁾	181,5 \$	184,1 \$	(1,4) %
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur EUAL (%) ⁽¹⁾	14,0 %	15,6 %	
Carnet de commandes (aux 31 décembre)	1 576,3 \$	1 550,7 \$	1,7 %
Ratio des octrois sur les produits (%) ⁽¹⁾	102 %	109 %	

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, selon le cas.

Les produits provenant du secteur EUAL se sont chiffrés à 1 707,7 millions \$ en 2024, comparativement à 1 541,1 millions \$ en 2023, soit une augmentation de 10,8 %. Cette hausse est principalement attribuable à une croissance du volume d'activité au sein des marchés des transports et des infrastructures, ainsi que du marché industriel aux États-Unis. En excluant l'incidence des variations des taux de change, le ratio de croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 13) du secteur EUAL a été de 9,9 % en 2024. Le carnet de commandes s'élevait à 1 576,3 millions \$ au 31 décembre 2024, comparativement à 1 550,7 millions \$ au 31 décembre 2023.

Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2024 comprennent des projets dans les marchés des transports et des infrastructures, ainsi que du marché industriel aux États-Unis, et dans le marché des minéraux et métaux.

Le RAI sectoriel ajusté provenant du secteur EUAL s'est chiffré à 152,5 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 181,5 millions \$) en 2024, un niveau comparable à 156,3 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 184,1 millions \$) en 2023.

Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets du secteur EUAL a été de 14,0 % en 2024, comparativement à 15,6 % en 2023, la diminution étant principalement attribuable à des coûts de remise en état additionnels liés à la conclusion de certains projets dans le marché des infrastructures et à d'autres changements dans la répartition des marges sur nos affaires. Se reporter à la section 13.4.6 pour le calcul de ce ratio.

4.1.4.1.4 AMOA

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2024	2023	VARIATION (%)
Produits provenant du secteur AMOA	1 317,7 \$	1 017,2 \$	29,5 %
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur AMOA	128,3 \$	88,2 \$	45,4 %
Ratio du RAI sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur AMOA (%)	9,7 %	8,7 %	
Informations supplémentaires			
Produits sectoriels nets provenant du secteur AMOA ⁽¹⁾	836,3 \$	685,7 \$	22,0 %
RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur AMOA ⁽¹⁾	149,8 \$	104,2 \$	43,8 %
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur AMOA (%) ⁽¹⁾	17,9 %	15,2 %	
Carnet de commandes (aux 31 décembre)	1 268,8 \$	1 564,7 \$	(18,9) %
Ratio des octrois sur les produits (%) ⁽¹⁾	78 %	155 %	

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, selon le cas.

Les produits provenant du secteur AMOA se sont chiffrés à 1 317,7 millions \$ en 2024, comparativement à 1 017,2 millions \$ en 2023, soit une augmentation de 29,5 %. Cette hausse est principalement attribuable à une forte croissance des produits d'un exercice à l'autre dans la plupart des marchés du Moyen-Orient, en particulier

celui des bâtiments et des lieux, ainsi qu'en Asie. En excluant l'incidence des variations des taux de change, le ratio de croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 13) du secteur AMOA a été de 28,0 % en 2024. Le carnet de commandes a diminué pour s'établir à 1 268,8 millions \$ au 31 décembre 2024, comparativement à 1 564,7 millions \$ au 31 décembre 2023, principalement en raison de l'importante progression durant l'exercice de certains projets d'envergure au Moyen-Orient.

Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2024 comprennent des projets de grande envergure dans le marché des bâtiments et des lieux au Moyen-Orient, ainsi que d'autres grands projets dans les marchés des infrastructures, des transports et de l'eau au Moyen-Orient et en Asie.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur AMOA a augmenté pour s'établir à 128,3 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 149,8 millions \$) en 2024, comparativement à 88,2 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 104,2 millions \$) en 2023. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des produits, à l'amélioration de la composition des marges, ainsi qu'à la révision des estimations à l'égard de certains projets au Moyen-Orient découlant de la solide exécution des projets.

Le ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets du secteur AMOA a augmenté pour s'établir à 17,9 % en 2024, comparativement à 15,2 % en 2023, une augmentation attribuable aux mêmes raisons susmentionnées pour le RAII sectoriel ajusté. Se reporter à la section 13.4.6 pour le calcul de ce ratio.

4.1.4.2 ÉNERGIE NUCLÉAIRE

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2024	2023	VARIATION (%)
Produits provenant du secteur Énergie nucléaire	1 489,4 \$	1 044,1 \$	42,6 %
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Énergie nucléaire	184,1 \$	145,5 \$	26,6 %
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Énergie nucléaire (%)	12,4 %	13,9 %	
Informations supplémentaires			
RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur Énergie nucléaire ⁽¹⁾	204,2 \$	160,2 \$	27,5 %
Carnet de commandes (aux 31 décembre)	3 202,7 \$	1 854,0 \$	72,8 %
Ratio des octrois sur les produits (%) ⁽¹⁾	192 %	191 %	

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, selon le cas.

Les produits provenant du secteur Énergie nucléaire se sont chiffrés à 1 489,4 millions \$ en 2024, comparativement à 1 044,1 millions \$ en 2023, soit une augmentation de 42,6 %. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des volumes principalement des activités CANDU^{MD} et des services d'énergie nucléaire au Royaume-Uni. En excluant l'incidence des variations des taux de change, la croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 13) du secteur Énergie nucléaire a été de 40,8 % en 2024. Le carnet de commandes du secteur Énergie nucléaire a augmenté pour s'établir à 3 202,7 millions \$ au 31 décembre 2024 comparativement à 1 854,0 millions \$ au 31 décembre 2023, notamment en raison de l'ajout de projets de prolongement du cycle de vie du parc de réacteurs CANDU^{MD}.

Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2024 sont les services offerts pour le soutien aux réacteurs et le prolongement du cycle de vie des projets (50 %), la mise hors service et la gestion des déchets (25 %), ainsi que les services pour les usines nouvellement construites (25 %).

En 2024, le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Énergie nucléaire a augmenté pour s'établir à 184,1 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 204,2 millions \$), comparativement à 145,5 millions \$ en 2023 (RAIIA sectoriel ajusté de 160,2 millions \$). L'augmentation s'explique principalement par le niveau plus élevé des produits des activités CANDU^{MD} et des services d'énergie nucléaire au Royaume-Uni, en partie contrebalancé par des changements dans la répartition des marges.

4.1.4.3 LINXON

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2024	2023	VARIATION (%)
Produits provenant du secteur Linxon	835,7 \$	577,8 \$	44,6 %
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Linxon	30,6 \$	0,9 \$	s.o.
Ratio du RAI sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Linxon (%)	3,7 %	0,2 %	
Informations supplémentaires			
Carnet de commandes (aux 31 décembre)	2 130,6 \$	1 439,2 \$	48,0 %
Ratio des octrois sur les produits (%) ⁽¹⁾	183 %	196 %	

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, selon le cas.

Les produits provenant du secteur Linxon se sont chiffrés à 835,7 millions \$ en 2024, comparativement à 577,8 millions \$ en 2023, soit une augmentation de 44,6 % surtout attribuable à une hausse du volume d'activité découlant principalement de projets en Asie-Pacifique, en Europe, aux États-Unis et au Moyen-Orient. En excluant l'incidence des variations des taux de change, le ratio de croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 13) du secteur Linxon a été de 42,3 % en 2024. Le carnet de commandes de Linxon a augmenté pour s'établir à 2 130,6 millions \$ au 31 décembre 2024, comparativement à 1 439,2 millions \$ au 31 décembre 2023, en raison principalement de nouveaux projets aux États-Unis et au Moyen-Orient.

En 2024, les principaux projets ayant contribué aux produits étaient situés au Moyen-Orient, en Europe et aux États-Unis.

Le RAI sectoriel ajusté provenant du secteur Linxon s'est chiffré à 30,6 millions \$ en 2024, comparativement à 0,9 million \$ en 2023, principalement en raison d'apports plus élevés des activités aux États-Unis, en Europe et en Asie-Pacifique et d'une amélioration des marges.

Il est à noter que le RAI sectoriel ajusté et le RAI sectoriel ajusté sont présentés avant les coûts de restructuration, qui sont présentés à la section 4.1.3.2.

4.1.4.4 PROJETS CMPF

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2024	2023	VARIATION (%)
Produits provenant du secteur Projets CMPF	249,4 \$	506,7 \$	(50,8) %
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Projets CMPF	(133,6) \$	(58,6) \$	128,2 %
Carnet de commandes (aux 31 décembre)	234,3 \$	364,6 \$	(35,7) %

Les produits du secteur Projets CMPF se sont chiffrés à 249,4 millions \$ en 2024, comparativement à 506,7 millions \$ en 2023, un résultat qui témoigne de la diminution continue du carnet de commandes du secteur Projets CMPF en accord avec la stratégie de la Société visant à se retirer de ce secteur d'activité.

Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2024 comprennent de multiples projets liés à des infrastructures pour des réseaux de transport en commun dans le centre et l'est du Canada.

Le RAI sectoriel ajusté provenant du secteur Projets CMPF s'est établi à un montant négatif de 133,6 millions \$ en 2024, comparativement à un RAI sectoriel ajusté négatif de 58,6 millions \$ en 2023. Le RAI sectoriel ajusté négatif pour les deux exercices était principalement attribuable aux coûts indirects sectoriels et aux coûts de mise en service liés aux efforts continus pour mener à bien les projets restants. Le résultat de 2024 a également subi l'incidence négative nette de la révision d'estimations sur certains projets et certaines provisions, facteur partiellement contrebalancé par l'issue favorable de la cession d'actifs non essentiels en mai 2024.

Il est à noter que le RAI sectoriel ajusté est présenté avant la reprise de perte de valeur de 9,8 millions \$ incluse dans les coûts de restructuration en 2024, qui sont présentés à la section 4.1.3.2.

4.1.4.5 CAPITAL

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$)	2024	2023
Produits provenant du secteur Capital	126,1 \$	138,7 \$
RAII sectoriel ajusté provenant des investissements de Capital :		
Provenant de l'Autoroute 407 ETR	74,4	64,3
Provenant d'autres investissements de Capital ⁽¹⁾	32,2	48,4
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Capital	106,6 \$	112,6 \$

⁽¹⁾ Le RAII sectoriel ajusté provenant d'autres investissements de Capital est présenté déduction faite des frais de vente, généraux et administratifs de la division, des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs attribués, ainsi que des frais de vente, généraux et administratifs de tous les autres investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation.

Les produits provenant du secteur Capital en 2024 ont diminué pour s'établir à 126,1 millions \$, comparativement à 138,7 millions \$ en 2023. La diminution est principalement attribuable à une baisse des apports de certains investissements en 2024, découlant notamment de l'incidence négative de la révision d'une estimation pour un actif financier détenu par un des investissements de la Société, partiellement contrebalancée par une hausse des dividendes reçus de l'Autoroute 407 ETR.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Capital a diminué pour s'établir à 106,6 millions \$ en 2024, comparativement à 112,6 millions \$ en 2023. La baisse s'explique principalement par les mêmes facteurs que ceux mentionnés précédemment pour les produits.

5

Carnet de commandes (obligations de prestation restant à remplir)

Le carnet de commandes est défini comme un indicateur prévisionnel des produits prévus qui seront comptabilisés par la Société, établis en fonction des contrats octroyés considérés comme des commandes fermes et correspondant au prix de transaction réparti entre les obligations de prestation restant à remplir. La direction pourrait devoir effectuer des estimations quant aux produits qui seront tirés de certains contrats.

Le carnet de commandes provient principalement de trois principaux types de contrats : **les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie, les contrats d'IAC normalisés et les contrats de construction CMPF.**

- **Contrats de type remboursable et de services d'ingénierie** : Les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie comprennent tous les contrats de la Société qui génèrent des produits, à l'exception des contrats d'IAC normalisés et des contrats de construction CMPF décrits ci-après. Dans le cadre des contrats de type remboursable, la Société facture au client les coûts réels engagés, plus une marge pouvant prendre différentes formes, par exemple un prix forfaitaire par unité, un pourcentage des coûts engagés ou une commission fondée sur l'atteinte de certains objectifs, rendements ou jalons prévus au contrat. Les contrats de type remboursable comprennent également les contrats à taux unitaire, pour lesquels un montant fixe par quantité est facturé au client, et les contrats de type remboursable assortis d'un plafond ou d'un prix cible accompagné d'incitatifs ou de désincitatifs. Les contrats de services d'ingénierie comprennent les ententes relatives au temps et au matériel basées sur les taux horaires, ainsi que les contrats à prix forfaitaire assortis de risques limités en ce qui touche à l'approvisionnement ou à la construction. Les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie comprennent aussi tous les contrats d'E&E, dont la plupart sont des ententes à prix forfaitaire assujetties à des clauses d'ajustement de prix telles que l'indexation en fonction de l'inflation.
- **Contrats d'IAC normalisés** : Dans le cadre des contrats d'IAC normalisés, la Société offre une gamme de services d'IAC récurrents qui sont des solutions normalisées à faible risque pour i) les centrales de refroidissement urbain et ii) les projets de postes électriques exécutés par l'intermédiaire de sa filiale Linxon.
- **Contrats de construction CMPF** : Dans le cadre des contrats de construction CMPF, la Société effectue le travail requis pour le projet à un prix forfaitaire. Avant de conclure ce type de contrat, la Société fait une estimation du coût total du projet, en prévoyant une marge de profit. La marge de profit réelle de la Société peut varier en fonction de sa capacité à respecter les exigences du contrat à un coût supérieur ou inférieur au coût initialement estimé. Bien que ces projets soient à un prix forfaitaire, le montant des produits associés pourrait néanmoins varier en fonction des autorisations de modification, des réclamations ou d'autres modifications contractuelles, négociées ou autrement accordées, qui pourraient prendre diverses formes. Les projets de cette catégorie étaient tous à l'origine des contrats forfaitaires et, malgré le fait que dans certains cas ils ont été modifiés pour changer leur exposition au risque lié à l'aspect forfaitaire, ils continuent d'être présentés dans cette catégorie.

CARNET DE COMMANDES PAR SECTEUR

Le tableau suivant présente le détail du carnet de commandes par secteur.

(EN MILLIONS \$) PAR SECTEUR	31 DÉCEMBRE 2024	31 DÉCEMBRE 2023 ⁽¹⁾
Canada	7 271,5 \$	5 935,3 \$
RUI	1 748,0	1 401,9
EUAL	1 576,3	1 550,7
AMOA	1 268,8	1 564,7
Services d'ingénierie Régions	11 864,5 \$	10 452,6 \$
Énergie nucléaire	3 202,7 \$	1 854,0 \$
Linxon	2 130,6	1 439,2
Total AtkinsRéalis Services	17 197,8 \$	13 745,8 \$
Projets CMPF	234,3 \$	364,6 \$
Total SP&GP	17 432,2 \$	14 110,4 \$
Capital⁽²⁾	22,6 \$	23,0 \$
Total	17 454,7 \$	14 133,4 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de l'exercice considéré (se reporter à la section 12).

⁽²⁾ Le carnet de commandes provenant du secteur Capital représente le montant provenant d'une concession qui sera constaté comme produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients dans le secteur Capital.

Le carnet de commandes de la Société a augmenté pour s'établir à 17,5 milliards \$ au 31 décembre 2024, comparativement à 14,1 milliards \$ au 31 décembre 2023, en raison d'une augmentation dans les secteurs Énergie nucléaire, Canada, Linxon, RUI et EUAL, en partie contrebalancée par une diminution principalement dans les secteurs Projets CMPF et AMOA.

L'augmentation du carnet de commandes provenant du secteur Canada est attribuable principalement au carnet de commandes d'environ 1,4 milliard \$ provenant de l'acquisition, en 2024, du contrat d'E&E lié au complexe hospitalier CHUM d'une période restante de 26 ans, tel qu'il est décrit à la section 3.2.

RAPPROCHEMENT DU CARNET DE COMMANDES

Dans le tableau suivant, la Société présente son « ratio des octrois sur les produits », lequel est une mesure non conforme aux normes IFRS, qui correspond au montant des contrats octroyés divisé par le montant des produits pour une période donnée. Cette mesure fournit une base pour l'évaluation du renouvellement des affaires. Cependant, la mesure du carnet de commandes ne comprend pas les projets potentiels, qui sont un des éléments clés pris en compte dans l'estimation des produits et de la marge brute aux fins de l'établissement du budget et des prévisions, comme il est décrit à la section 2.2, et qui peuvent représenter une partie importante des produits budgétés et/ou prévus.

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2024	2023
Carnet de commandes – au début de l'exercice	14 133,4 \$	12 551,4 \$
Ajouter : Contrats octroyés pendant l'exercice	11 422,4	10 178,3
Carnet de commandes lié à un regroupement d'entreprises survenu au cours de l'exercice	1 418,8	—
Déduire : Produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant l'exercice	9 519,8	8 475,0
Carnet de commandes des activités vendues au cours de l'exercice	—	121,4
Carnet de commandes – à la fin de l'exercice	17 454,7 \$	14 133,4 \$
Ratio des octrois sur les produits⁽¹⁾	1,20	1,20

⁽¹⁾ Mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur cette mesure financière et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, selon le cas.

CARNET DE COMMANDES PAR TYPE DE CONTRAT

Les tableaux suivants présentent les montants et la pondération des contrats de type remboursable et de services d'ingénierie, des contrats d'IAC normalisés et des contrats de construction CMPF dans le carnet de commandes de chaque secteur au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

AU 31 DÉCEMBRE 2024 (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE		CONTRATS D'IAC NORMALISÉS		CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	
Canada	7 271,5	\$ 100 %	—	\$ — %	—	\$ — %
RUI	1 748,0	100 %	—	— %	—	— %
EUAL	1 576,3	100 %	—	— %	—	— %
AMOA	1 129,6	89 %	139,1	11 %	—	— %
Services d'ingénierie Régions	11 725,3	\$ 99 %	139,1	\$ 1 %	—	\$ — %
Énergie nucléaire	3 202,7	\$ 100 %	—	\$ — %	—	\$ — %
Linxon	2,1	— %	2 128,6	100 %	—	— %
Total AtkinsRéalis Services	14 930,1	\$ 87 %	2 267,7	\$ 13 %	—	\$ — %
Projets CMPF	—	\$ — %	—	\$ — %	234,3	\$ 100 %
Total SP&GP	14 930,1	\$ 86 %	2 267,7	\$ 13 %	234,3	\$ 1 %
Capital	22,6	\$ 100 %	—	\$ — %	—	\$ — %
Total	14 952,7	\$ 86 %	2 267,7	\$ 13 %	234,3	\$ 1 %

AU 31 DÉCEMBRE 2023 ⁽¹⁾ (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE		CONTRATS D'IAC NORMALISÉS		CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	
Canada	5 935,3	\$ 100 %	—	\$ — %	—	\$ — %
RUI	1 401,9	100 %	—	— %	—	— %
EUAL	1 550,7	100 %	—	— %	—	— %
AMOA	1 397,5	89 %	167,3	11 %	—	— %
Services d'ingénierie Régions	10 285,3	\$ 98 %	167,3	\$ 2 %	—	\$ — %
Énergie nucléaire	1 854,0	\$ 100 %	—	\$ — %	—	\$ — %
Linxon	2,7	— %	1 436,5	100 %	—	— %
Total AtkinsRéalis Services	12 142,0	\$ 88 %	1 603,8	\$ 12 %	—	\$ — %
Projets CMPF	—	\$ — %	—	\$ — %	364,6	\$ 100 %
Total SP&GP	12 142,0	\$ 86 %	1 603,8	\$ 11 %	364,6	\$ 3 %
Capital	23,0	\$ 100 %	—	\$ — %	—	\$ — %
Total	12 165,0	\$ 86 %	1 603,8	\$ 11 %	364,6	\$ 3 %

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de l'exercice considéré (se reporter à la section 12).

6 Répartition géographique des produits

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2024		2023 ⁽¹⁾	
	TOTAL	%	TOTAL	%
Royaume-Uni	2 936,5 \$	30 %	2 618,2 \$	30 %
Canada ⁽²⁾	2 378,4	25 %	2 411,2	28 %
États-Unis	1 824,7	19 %	1 605,0	19 %
Arabie saoudite	1 147,7	12 %	793,3	9 %
Autres pays	1 380,7	14 %	1 206,7	14 %
Total	9 668,0 \$	100 %	8 634,3 \$	100 %

⁽¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, la Société a modifié la présentation de ses produits par secteur géographique en présentant l'« Arabie saoudite » comme un poste distinct du secteur géographique « Moyen-Orient », qui a été regroupé dans le secteur géographique « Autres pays ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités pour refléter la présentation de l'exercice considéré.

⁽²⁾ Les produits provenant du Canada, tels que déterminés par secteur géographique, ne correspondent pas aux produits provenant du secteur Canada, qui fait partie des Services d'ingénierie Régions, car ce dernier exclut les produits générés au Canada par d'autres secteurs et comprend les produits générés par des contrats en Algérie gérés par l'équipe de direction canadienne.

ROYAUME-UNI :

- En 2024, les produits au Royaume-Uni ont augmenté par rapport à 2023, essentiellement en raison d'une hausse des produits dans les secteurs RUI et Énergie nucléaire.

CANADA :

- En 2024, les produits au Canada ont diminué par rapport à 2023, essentiellement en raison d'une baisse des produits dans le secteur CMPF, partiellement contrebalancée par une hausse dans les secteurs Énergie nucléaire et Canada.

ÉTATS-UNIS :

- En 2024, les produits aux États-Unis ont augmenté par rapport à 2023, essentiellement en raison d'une hausse des produits tirés des projets au sein du marché des bâtiments et des lieux dans le secteur AMOA, ainsi que d'une hausse des produits dans les secteurs EUAL et Linxon.

ARABIE SAOUDITE :

- En 2024, les produits en Arabie saoudite ont augmenté par rapport à 2023, essentiellement en raison d'une hausse dans le marché des bâtiments et des lieux dans le secteur AMOA, ainsi qu'à une augmentation des produits de Linxon.

AUTRES PAYS :

- En 2024, les produits dans les autres pays ont augmenté par rapport à 2023, essentiellement en raison d'une hausse des produits en Europe principalement attribuable aux secteurs Énergie nucléaire et Linxon, partiellement contrebalancée par la cession des activités scandinaves du secteur RUI de la Société en 2023.

7 Résultats du quatrième trimestre

QUATRIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2024	2023	VARIATION (%)
États du résultat net			
Produits	2 587,7 \$	2 279,6 \$	13,5 %
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis :			
Provenant de SP&GP	(0,3) \$	46,2 \$	(100,6) %
Provenant de Capital	52,7	43,8	20,4 %
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis	52,4 \$	90,0 \$	(41,7) %
Résultat par action attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis (en \$) :			
De base	0,30 \$	0,51 \$	(41,5) %
Dilué	0,30 \$	0,51 \$	(41,6) %
Indicateurs additionnels			
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de SP&GP⁽¹⁾	45,8 \$	79,5 \$	(42,4) %
Résultat dilué par action (en \$)	0,30 \$	0,51 \$	(41,7) %
Résultat dilué par action provenant de SP&GP (en \$)	— \$	0,26 \$	(100,6) %
Résultat dilué par action ajusté provenant de SP&GP (en \$)⁽¹⁾	0,26 \$	0,45 \$	(42,3) %

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures financières et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, selon le cas.

- **Au quatrième trimestre de 2024, le résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis s'est chiffré à 52,4 millions \$ (0,30 \$ par action après dilution), comparativement à 90,0 millions \$ (0,51 \$ par action après dilution) au quatrième trimestre de 2023, reflétant principalement :**

- une augmentation de la perte du secteur Projets CMPF au quatrième trimestre de 2024 par rapport au quatrième trimestre de 2023;
- une augmentation des coûts de restructuration et de transformation au quatrième trimestre de 2024 par rapport au quatrième trimestre de 2023;
- une augmentation des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs au quatrième trimestre de 2024 par rapport au quatrième trimestre de 2023.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés principalement par :

- une augmentation de l'apport de la branche d'activité AtkinsRéalis Services au quatrième trimestre de 2024 par rapport au quatrième trimestre de 2023.
- **Au quatrième trimestre de 2024, le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de SP&GP s'est chiffré à 45,8 millions \$ (0,26 \$ par action après dilution), comparativement à 79,5 millions \$ (0,45 \$ par action après dilution) au trimestre correspondant de 2023, en raison des facteurs susmentionnés, sauf la variation des coûts de restructuration et de transformation, qui n'est pas prise en compte dans cette mesure non conforme aux normes IFRS.**

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	31 DÉCEMBRE 2024	30 SEPTEMBRE 2024	VARIATION (%)
Autres indicateurs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	666,6 \$	544,8 \$	22,3 %
Carnet de commandes	17 454,7 \$	17 049,0 \$	2,4 %

- Au 31 décembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'établissaient à 666,6 millions \$**, comparativement à 544,8 millions \$ au 30 septembre 2024. L'augmentation est principalement attribuable aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation de 310,7 millions \$ et aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement de 39,9 millions \$, partiellement contrebalancés par les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement de 232,6 millions \$, tous enregistrés au quatrième trimestre de 2024.
- En ce qui concerne les branches d'activité, AtkinsRéalis Services a généré des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation de 445,1 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 456,2 millions \$ au quatrième trimestre de 2023. Le secteur Projets CMPF a généré des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation de 9,7 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, alors qu'il avait affecté aux activités d'exploitation des flux de trésorerie nets de 120,6 millions \$ au quatrième trimestre de 2023. Le solde restant des flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation est lié au secteur Capital, aux activités corporatives et aux éléments qui ne sont pas attribués aux secteurs de la Société. Les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation par branche d'activité/secteur est une mesure financière supplémentaire. Une explication de la composition de cette mesure financière supplémentaire est présentée à la section 13.2.
- Le carnet de commandes s'établissait à 17,5 milliards \$ au 31 décembre 2024**, comparativement à 17,0 milliards \$ au 30 septembre 2024, en raison d'une augmentation surtout attribuable aux secteurs Linxon et RUI, partiellement contrebalancée par une diminution découlant surtout du secteur Canada.

Le tableau qui suit résume les produits et le RAIL sectoriel ajusté de la Société et présente un rapprochement entre le RAIL sectoriel ajusté et le résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis pour les quatrième trimestres terminés le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023.

QUATRIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$)	2024		2023 ⁽¹⁾	
PAR SECTEUR	PRODUITS	RAIL SECTORIEL AJUSTÉ	PRODUITS	RAIL SECTORIEL AJUSTÉ
Canada	369,5 \$	24,4 \$	399,4 \$	28,4 \$
RUI	620,5	81,5	582,4	67,7
EUAL	427,3	33,2	406,5	39,6
AMOA	292,6	28,4	310,6	26,5
Services d'ingénierie Régions	1 709,9 \$	167,5 \$	1 698,9 \$	162,2 \$
Énergie nucléaire	464,3 \$	55,9 \$	278,1 \$	41,2 \$
Linxon	300,9	19,3	173,9	(2,1)
Total AtkinsRéalis Services	2 475,1 \$	242,8 \$	2 150,9 \$	201,3 \$
Projets CMPF	49,1 \$	(84,4) \$	64,6 \$	(23,6) \$
Total SP&GP	2 524,2 \$	158,3 \$	2 215,5 \$	177,7 \$
Capital	63,5	58,2	64,1	54,5
Total des produits et du RAIL sectoriel ajusté	2 587,7 \$	216,5 \$	2 279,6 \$	232,2 \$
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs		56,0 \$		42,0 \$
Coûts de restructuration et de transformation		39,1		21,4
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		19,4		20,7
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration		0,1		—
RAIL		102,0 \$		148,2 \$
Charges financières nettes		40,7		45,0
Résultat avant impôts sur le résultat		61,3 \$		103,2 \$
Charge d'impôts sur le résultat		10,2		13,4
Résultat net		51,1 \$		89,8 \$
Déduire : participations ne donnant pas le contrôle		(1,3)		(0,2)
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis		52,4 \$		90,0 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de l'exercice considéré (se reporter à la section 12).

Les produits ont totalisé 2 587,7 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 2 279,6 millions \$ au quatrième trimestre de 2023, en raison d'une augmentation dans les secteurs Énergie nucléaire, Linxon, RUI et EUAL, partiellement contrebalancée par une diminution principalement dans les secteurs Canada, AMOA et Projets CMPF.

Au quatrième trimestre de 2024, le RAIL sectoriel ajusté total s'est établi à 216,5 millions \$, comparativement à un RAIL sectoriel ajusté total de 232,2 millions \$ au quatrième trimestre de 2023. La diminution est essentiellement attribuable à la perte plus élevée au sein du secteur Projets CMPF, partiellement contrebalancée par la hausse des apports de la branche d'activité AtkinsRéalis Services et du secteur Capital.

Le RAIL sectoriel ajusté du secteur Canada a diminué pour s'établir à 24,4 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 28,4 millions \$ au quatrième trimestre de 2023, principalement en raison d'un contrat arrivé à terme plus tôt en 2024.

Le RAIL sectoriel ajusté du secteur RUI a augmenté pour se chiffrer à 81,5 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 67,7 millions \$ au quatrième trimestre de 2023, principalement en raison de l'amélioration de l'exécution des projets dans l'ensemble du secteur et de la révision des estimations pour certains projets.

Le RAIL sectoriel ajusté du secteur EUAL a diminué pour s'établir à 33,2 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 39,6 millions \$ au quatrième trimestre de 2023, principalement en raison de coûts de remise en état additionnels liés à la conclusion de certains projets et d'une hausse des coûts indirects, en partie contrebalancés par une augmentation des produits.

Le RAI sectoriel ajusté du secteur AMOA a augmenté pour s'établir à 28,4 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 26,5 millions \$ au quatrième trimestre de 2023 en raison de l'apport plus élevé de divers projets par suite de l'amélioration de l'exécution, ce qui a plus que contrebalancé la baisse des produits.

Le RAI sectoriel ajusté du secteur Énergie nucléaire a augmenté pour se chiffrer à 55,9 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 41,2 millions \$ au quatrième trimestre de 2023. L'augmentation est principalement attribuable à l'apport plus élevé des services d'énergie nucléaire au Royaume-Uni et aux activités CANDU^{MD}, en partie contrebalancé par une hausse des coûts indirects.

Le RAI sectoriel ajusté du secteur Linxon s'est chiffré à 19,3 millions \$ au quatrième trimestre de 2024 comparativement à un RAI sectoriel ajusté négatif de 2,1 millions \$ au quatrième trimestre de 2023. Le RAI sectoriel ajusté du quatrième trimestre de 2024 découle principalement des volumes plus élevés en Europe, aux États-Unis, au Moyen-Orient et en Asie-Pacifique, combinés à une amélioration des marges, alors que des révisions défavorables des prévisions relatives à certains projets avaient eu une incidence négative sur ce secteur au quatrième trimestre de 2023.

Le RAI sectoriel ajusté du secteur Projets CMPF s'est établi à un montant négatif de 84,4 millions \$ pour le quatrième trimestre de 2024, comparativement à un montant négatif de 23,6 millions \$ pour le quatrième trimestre de 2023. Le RAI sectoriel ajusté négatif pour le quatrième trimestre de 2024 est principalement attribuable à des révisions d'estimations et à des coûts de mise en service supérieurs découlant des efforts continus pour mener à terme les projets restants.

Le RAI sectoriel ajusté du secteur Capital a augmenté pour s'établir à 58,2 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 54,5 millions \$ au quatrième trimestre de 2023, principalement en raison des dividendes plus élevés reçus de l'Autoroute 407 ETR au quatrième trimestre de 2024, partiellement contrebalancés par la diminution de l'apport de certains autres investissements.

Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs se sont chiffrés à 56,0 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 42,0 millions \$ au quatrième trimestre de 2023. La variation s'explique principalement par une révision des estimations pour les incitatifs à long terme du personnel, alors que les frais du quatrième trimestre de 2023 incluaient des charges liées à la nouvelle identité de marque de la Société.

Les coûts de restructuration et de transformation se sont chiffrés à 39,1 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 21,4 millions \$ au quatrième trimestre de 2023. Ces coûts découlent principalement d'indemnités de départ essentiellement liées aux fonctions du siège social et aux secteurs RUI et Canada, conjuguées à des charges sans effet sur la trésorerie liées à des pertes de valeur pour le quatrième trimestre de 2024, alors que les activités de restructuration du quatrième trimestre de 2023 étaient principalement liées aux secteurs RUI et Canada.

Les charges financières nettes se sont établies à 40,7 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 45,0 millions \$ à la période correspondante de 2023, un montant reflétant une baisse des charges d'intérêt, principalement sur la dette, en partie contrebalancée par des charges d'intérêts plus élevées sur les obligations locatives.

La charge d'impôts sur le résultat de 10,2 millions \$ au quatrième trimestre de 2024 est principalement attribuable au résultat de la période. Le taux d'imposition effectif a été inférieur au taux d'imposition prévu par la loi au Canada, principalement en raison du résultat net non visé par l'impôt et de la répartition géographique du résultat, facteurs partiellement contrebalancés par l'incidence de l'impôt minimum mondial (les « règles du Pilier 2 ») et par d'autres éléments permanents.

La charge d'impôts sur le résultat de 13,4 millions \$ au quatrième trimestre de 2023 était principalement attribuable au profit enregistré au cours de la période. Le taux d'imposition effectif a été inférieur au taux d'imposition prévu par la loi au Canada, principalement en raison du résultat net non visé par l'impôt, de la répartition géographique du résultat et d'autres éléments permanents.

Pour le quatrième trimestre de 2024, la charge d'impôts sur le résultat exigibles découlant des règles du Pilier 2 s'est élevée à 3,0 millions \$, comparativement à néant pour le quatrième trimestre de 2023, puisque les règles du Pilier 2 ont pris effet le 1^{er} janvier 2024.

8 Liquidités et ressources financières

La présente section a été préparée afin de donner au lecteur une meilleure compréhension des principaux éléments des liquidités et des ressources financières de la Société et a été structurée de la façon suivante :

- **l'analyse des flux de trésorerie**, qui explique comment la Société a généré et affecté la trésorerie et les équivalents de trésorerie;
- la présentation de la **gestion de la structure du capital** de la Société et de ses **ressources financières**;
- la mise à jour sur la **dette et les accords de financement** de la Société et la présentation de ses **indicateurs de la gestion du capital**;
- la mise à jour sur les **notations de crédit** de la Société;
- la présentation des **dividendes déclarés** et de **l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités** de la Société;
- l'examen des **obligations contractuelles** et des **instruments financiers** de la Société, qui fournit un complément d'information permettant de mieux comprendre la situation financière de la Société.

8.1 ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

SOMMAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$)	2024	2023
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation	525,8 \$	66,0 \$
Activités d'investissement	70,3	9,5
Activités de financement	(408,4)	(170,9)
Augmentation (diminution) liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5,3	(1,2)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	193,0 \$	(96,7) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	473,6	570,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	666,6 \$	473,6 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 193,0 millions \$ en 2024, comparativement à une diminution de 96,7 millions \$ en 2023, comme il est expliqué ci-dessous.

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont totalisé 525,8 millions \$ en 2024, comparativement à des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation de 66,0 millions \$ en 2023, une variation dont le rapprochement est présenté ci-dessous :

(EN MILLIONS \$)

Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023	66,0 \$
Variation entre l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et l'exercice terminé le 31 décembre 2023 :	
Augmentation du résultat net	0,1
Augmentation des impôts sur le résultat payés	(37,1)
Augmentation de la charge d'impôts sur le résultat comptabilisée en résultat net	39,3
Diminution des charges financières nettes comptabilisées en résultat net	(22,8)
Diminution des intérêts payés	22,2
Diminution du bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	6,9
Diminution des dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(15,9)
Augmentation de la charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie	95,5
Diminution du bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	5,3
Augmentation des dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	8,1
Diminution de la variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains contrats	34,5
Gain sur cession d'une activité de SP&GP en 2023	46,2
Diminution des paiements liés au règlement des accusations fédérales (SPPC) et à l'Accord de Réparation (DPCP)	35,0
Changement provenant de la variation nette des autres provisions	71,4
Autres éléments	43,4
Variation des flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation avant la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	332,1 \$
Changement provenant de la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	127,7
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024	525,8 \$

- **Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement ont totalisé 584,9 millions \$ en 2024**, comparativement à des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 252,8 millions \$ en 2023.
- Comme il est indiqué à la note 26C des états financiers annuels de 2024, **les flux de trésorerie nets affectés à la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement se sont chiffrés à 59,1 millions \$ en 2024**, comparativement à des flux de trésorerie nets affectés de 186,9 millions \$ en 2023. Cette différence reflète une variation favorable de l'actif sur contrats, des créances clients, des dettes fournisseurs et charges à payer et des autres actifs financiers courants, partiellement contrebalancée par une variation défavorable des produits différés, des autres passifs non financiers courants, des autres actifs non financiers courants et des autres passifs financiers courants.
- En ce qui concerne les branches d'activité, AtkinsRéalis Services a généré des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation de 1 188,6 millions \$ en 2024, comparativement à 803,8 millions \$ générés en 2023, alors que le secteur Projets CMPF a affecté des flux de trésorerie nets aux activités d'exploitation de 129,7 millions \$ en 2024, comparativement à 410,9 millions \$ affectés en 2023. Le solde restant de la variation des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation provenait du secteur Capital, des activités corporatives et des éléments qui ne sont pas attribués aux secteurs de la Société. Les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation par branche d'activité/secteur est une mesure financière supplémentaire. Une explication de la composition de cette mesure financière supplémentaire est présentée à la section 13.2.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement se sont établis à 70,3 millions \$ en 2024, comparativement à des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement de 9,5 millions \$ en 2023, une variation dont le rapprochement est présenté ci-dessous :

(EN MILLIONS \$)

Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023	9,5 \$
Variation entre l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et l'exercice terminé le 31 décembre 2023 :	
Augmentation des acquisitions d'immobilisations corporelles et entrées d'immobilisations incorporelles	(56,4)
Entrée de trésorerie nette provenant d'une acquisition d'entreprise en 2024	35,6
Variation défavorable des liquidités soumises à restrictions	(10,6)
Variation des flux de trésorerie nets découlant des créances au titre des accords de concession de services	219,3
Produit de la cession de certains actifs non essentiels en 2024	52,2
Acquisition de placements à court terme au coût amorti en 2024	(50,0)
Diminution des placements à court terme au coût amorti en 2024	50,0
Entrée de trésorerie en 2023 sur cession d'un investissement de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en 2022	(34,3)
Entrée de trésorerie nette sur cession d'une activité de SP&GP en 2023	(144,2)
Autres éléments	(0,8)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024	70,3 \$

- Les entrées d'immobilisations incorporelles générées en interne en 2024 étaient principalement liées au développement du réacteur nucléaire CANDU^{MD} MONARK^{MC}, qui a donné lieu à une sortie de trésorerie de 47,7 millions \$ en 2024 (2023 : 10,4 millions \$).
- L'entrée de trésorerie nette provenant de l'acquisition d'une entreprise en 2024 est liée à l'acquisition d'entités chargées de l'exécution d'un contrat d'E&E avec CSM S.E.C., d'une participation de 10 % dans CSM S.E.C. et d'un prêt à recevoir de CSM S.E.C., ajustée pour tenir compte de la trésorerie détenue par les entités acquises (se reporter à la note 36 des états financiers annuels de 2024).
- En mai 2024, la Société a cédé certains actifs non essentiels de traitement du gaz détenus par Valerus Compression Services LLC, une filiale en propriété exclusive aux États-Unis. Cette cession a donné lieu à une entrée de trésorerie d'environ 52,2 millions \$ (38,2 millions \$ US).
- En 2024, la Société a acquis des placements à court terme évalués au coût amorti pour une sortie de trésorerie de 50 millions \$, qui, depuis leur acquisition, sont tous arrivés à échéance.
- En 2023, la Société a encaissé le solde restant de la contrepartie à recevoir pour la cession en 2022 de sa participation dans Carlyle Global Infrastructure Opportunity Fund, L.P., qui était un investissement de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global jusqu'à sa cession. La contrepartie reçue s'élevait à environ 34,3 millions \$ (25,5 millions \$ US) (se reporter à la note 5A des états financiers annuels de 2024).
- L'entrée de trésorerie nette sur cession d'une activité de SP&GP découle du produit provenant de la vente des activités scandinaves du secteur RUI de la Société reçu en 2023 (se reporter à la note 6 des états financiers annuels de 2024).

MONARK^{MC} est une marque de commerce de Candu Énergie inc., une filiale du Groupe AtkinsRéalis Inc.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement ont totalisé 408,4 millions \$ en 2024, comparativement à des flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement de 170,9 millions \$ en 2023, une variation dont le rapprochement est présenté ci-dessous :

(EN MILLIONS \$)

Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023	(170,9) \$
Variation entre l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et l'exercice terminé le 31 décembre 2023 :	
Hausse du remboursement de la dette et du paiement au titre des frais d'émission de la dette	(293,5)
Hausse de l'augmentation de la dette	95,6
Rachat d'actions en 2024	(39,0)
Autres éléments	(0,5)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024	(408,4) \$

- En 2024, la Société a émis, dans le cadre d'un placement privé, des débentures de série 8 d'un montant en capital de 400 millions \$. Le produit net de cette émission s'est élevé à 396,0 millions \$.
- En 2024, la Société a entièrement remboursé, à leur échéance en août 2024, les débentures de série 6 à 3,80 % par année (les « débentures de série 6 ») pour un montant total en capital de 300,0 millions \$.
- En 2024, AtkinsRéalis Trillium Holdings inc. a prélevé 99,7 millions \$ en trésorerie en vertu de sa facilité d'emprunt à terme non renouvelable.
- En 2023, la Société a entièrement remboursé, à leur échéance en mars 2023, les débentures de série 4 à 3,235 % par année (les « débentures de série 4 ») pour un montant total en capital de 200,0 millions \$.
- Les sorties de trésorerie nettes attribuables à la facilité de crédit renouvelable de la Société ont totalisé 330,0 millions \$ en 2024, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 150,4 millions \$ en 2023.
- La Société a également présenté un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture dans son état de la situation financière pour les passifs issus des activités de financement pour les exercices terminés le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023 à la note 26D des états financiers annuels de 2024.
- La Société a émis 16 600 actions ordinaires en 2024 lors de l'exercice d'options sur actions attribuées dans le cadre de son régime d'options sur actions. La Société a aussi racheté et annulé, 729 828 actions ordinaires en vertu de son offre publique courante de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités en 2024, ce qui a donné lieu à des décaissements totalisant 38,5 millions \$ (se reporter à la section 8.8). Le nombre d'actions ordinaires en circulation au 4 mars 2025 était de 174 843 064, alors que 1 391 925 options sur actions étaient en circulation à la même date. La Société n'a émis ni racheté aucune action ordinaire en 2023.
- Les dividendes payés aux actionnaires d'AtkinsRéalis en 2024 ont totalisé 14,0 millions \$, un montant comparable à ceux payés en 2023.**

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES (AFFECTÉS)

Les flux de trésorerie disponibles (affectés), une mesure non conforme aux normes IFRS, sont calculés comme suit :

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$)	2024	2023 ⁽¹⁾
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	525,8 \$	66,0 \$
Paiements liés au règlement des accusations fédérales (SPPC) et à l'Accord de Réparation (DPCP) inclus dans les activités d'exploitation ci-dessus	42,8	77,8
Acquisition d'immobilisations corporelles et entrées d'immobilisations incorporelles	(159,9)	(103,6)
Paiement d'obligations locatives	(81,4)	(80,4)
Flux de trésorerie disponibles (affectés)⁽²⁾	327,2 \$	(40,2) \$

⁽¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, la Société a inclus les entrées d'immobilisations incorporelles générées en interne, qui étaient auparavant comprises dans la rubrique « Autres », dans la rubrique « Acquisition d'immobilisations corporelles et entrées d'immobilisations incorporelles », comprises toutes les deux dans les activités d'investissement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie. La Société a apporté le même changement à sa mesure des flux de trésorerie disponibles (affectés), tel qu'il est décrit à la section 13, et a ainsi retraité les chiffres comparatifs pour refléter la présentation de l'exercice considéré.

⁽²⁾ Mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur cette mesure financière.

Les flux de trésorerie disponibles de la Société se sont chiffrés à 327,2 millions \$ en 2024, comparativement à des flux de trésorerie affectés de 40,2 millions \$ en 2023, ce qui reflète principalement l'augmentation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation en 2024 comparativement à 2023. Il est à noter que les montants dus en vertu du règlement des accusations fédérales avec le Service des poursuites pénales du Canada (« SPPC ») et de l'Accord de Réparation avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales (« DPCP ») de la province de Québec étaient payés en totalité au 31 décembre 2024.

8.2 GESTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Les sources de financement de la Société découlent principalement de ses flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation liés à ses projets de SP&GP et à ses investissements de Capital, de la cession des actifs non essentiels et des investissements de Capital arrivés à maturité, de l'émission de dettes et de la capacité financière additionnelle disponible en vertu de la convention de crédit de 2022. Les fonds de la Société sont surtout utilisés pour répondre aux besoins en fonds de roulement et soutenir les dépenses d'investissement liées aux projets, pour effectuer des investissements en capitaux propres, pour le paiement des dividendes aux actionnaires et pour les activités de fusions et d'acquisitions.

Les principaux objectifs du cadre d'affectation du capital d'AtkinsRéalis sont les suivants :

- Générer une croissance interne et externe en SP&GP
- Optimiser le bilan financier
- Distribuer du capital aux actionnaires

8.3 RESSOURCES FINANCIÈRES

(EN MILLIONS \$)	31 DÉCEMBRE 2024	31 DÉCEMBRE 2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	666,6 \$	473,6 \$
Portion inutilisée de la facilité de crédit renouvelable engagée ⁽¹⁾⁽²⁾	1 709,0 \$	1 285,3 \$

⁽¹⁾ Incluant les prélèvements de liquidités et les lettres de crédit émises sur une base engagée, mais excluant les lettres de crédit bilatérales qui peuvent être émises sur une base non engagée.

⁽²⁾ Excluant l'incidence potentielle des limites de crédit qui pourraient être imposées en vertu des clauses restrictives.

Au 31 décembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société totalisaient 666,6 millions \$, comparativement à 473,6 millions \$ au 31 décembre 2023.

En outre, au 31 décembre 2024, la Société avait une facilité de crédit renouvelable engagée d'un montant de 1 800,0 millions \$ en vertu de sa convention de crédit de 2022 (31 décembre 2023 : 1 800,0 millions \$), dont un

montant de 1 709,0 millions \$ était inutilisé (31 décembre 2023 : 1 285,3 millions \$), et des facilités de crédit non engagées au moyen de lettres de crédit bilatérales.

Alors que les liquidités restent sujettes à de nombreux risques, incertitudes et limites, notamment, sans s'y limiter, les risques décrits à la section 14 du présent rapport de gestion, ainsi qu'à la présente section, la Société croit que sa situation actuelle de liquidité, incluant sa position de trésorerie, sa capacité de crédit inutilisée ainsi que ses flux de trésorerie provenant de ses activités, devrait être suffisante pour financer ses activités dans un avenir prévisible. Se reporter également à la section 14, « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion pour obtenir une meilleure vue d'ensemble des risques et incertitudes auxquels la Société est exposée.

Par ailleurs, en raison de la nature des activités de la Société et du fait qu'elle exerce ses activités par l'intermédiaire de plusieurs entités et partenariats à l'échelle internationale, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont répartis dans de nombreux emplacements. Afin de gérer ses besoins et réserves de trésorerie, la Société a conclu diverses ententes d'équilibrage de trésorerie avec des institutions financières et peut transférer des soldes de trésorerie entre les filiales et partenariats et a recours à des facilités de crédit pour répondre aux besoins en capital de certains projets ou effectuer d'autres décaissements.

8.4 DETTE ET ACCORDS DE FINANCEMENT

CLAUSES FINANCIÈRES RESTRICTIVES

Au 31 décembre 2024, la Société devait maintenir un ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA (tel qu'il est défini dans les ententes de financement pertinentes) ne dépassant pas : a) 3,75 fois en vertu de la convention de crédit de 2022 de la Société; b) 3,50 fois en vertu de la convention de prêt, datée du 20 avril 2017, entre AtkinsRéalis Highway Holding inc. (« Highway Holding »), une filiale indirecte entièrement détenue de la Société, et CDPQ RF, une filiale entièrement détenue de la Caisse de dépôt et placement du Québec (dans sa version modifiée, mise à jour ou autrement révisée, de temps à autre, la « convention de prêt avec la CDPQ » et le prêt avec recours limité qui y est établi, soit le « prêt de la CDPQ »). La Société se conformait à ces clauses restrictives au 31 décembre 2024.

Le sens donné aux termes « dette nette avec recours » et « RAIIA » dans la convention de crédit de 2022 et dans la convention de prêt avec la CDPQ est différent de celui donné aux mesures financières du même nom utilisées dans le présent rapport de gestion. De plus, le calcul du ratio selon les clauses restrictives tient compte de certaines informations financières qui ne sont pas présentées dans les états financiers annuels de 2024 et dans le présent rapport de gestion, ou qui ne sont pas considérées comme de la dette avec recours dans ces documents.

ÉMISSION DES DÉBENTURES DE SÉRIE 8

En 2024, AtkinsRéalis a émis, dans le cadre d'un placement privé, des débentures de série 8. Le produit net de cette émission s'est élevé à 396,0 millions \$ et a été utilisé pour rembourser entièrement la dette en cours au titre de la facilité de crédit renouvelable de la Société et aux fins générales de la Société. Se reporter à la note 19 des états financiers annuels de 2024.

REMBOURSEMENT DES DÉBENTURES DE SÉRIE 6

En 2024, la Société a entièrement remboursé à leur échéance, les débentures de série 6 d'un montant en capital de 300 millions \$.

MODIFICATIONS À LA CONVENTION DE CRÉDIT DE 2022

En 2024, la Société a conclu un accord avec ses prêteurs visant à : i) prolonger l'échéance de sa convention de crédit de 2022, qui comprend la facilité de crédit renouvelable et l'emprunt à terme de la Société, du 31 mai 2026 au 31 mai 2027; et ii) prévoir la transition en vue du remplacement du CDOR par un nouveau taux d'intérêt de référence pour les prélèvements libellés en dollars canadiens (se reporter aux notes 2D et 19 des états financiers annuels de 2024).

MODIFICATIONS, REMBOURSEMENT ET EXTINCTION DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT DE TRANSITNEXT GENERAL PARTNERSHIP

En 2024, TransitNEXT General Partnership a conclu des accords avec ses prêteurs visant principalement à : i) prolonger l'échéance de sa facilité de crédit d'un montant total maximal en capital de 149,0 millions \$ de février 2024 au 30 novembre 2024 au plus tard; et ii) prévoir la transition en vue du remplacement du CDOR par un nouveau taux d'intérêt de référence. La dette en cours au titre de cette facilité de crédit a été entièrement remboursée en novembre 2024. Se reporter aux notes 2D et 19 des états financiers annuels de 2024.

FACILITÉ D'EMPRUNT À TERME D'ATKINSRÉALIS TRILLIUM HOLDINGS INC.

En 2024, AtkinsRéalis Trillium Holdings inc. a effectué un prélèvement en trésorerie en vertu de sa facilité d'emprunt à terme non renouvelable d'un montant total en capital de 99,7 millions \$, qui vient à échéance en novembre 2028 et porte intérêt à un taux annuel : i) de 4,82 % avant le 10 août 2026; ii) de 4,89 % du 10 août 2026 jusqu'au 9 août 2028; et iii) équivalant au taux CORRA (Canadian Overnight Repo Rate Average) majoré d'une marge applicable à compter du 10 août 2028.

8.5 INDICATEURS DE LA GESTION DU CAPITAL

La Société évalue périodiquement la structure de son capital en utilisant certains ratios qui sont décrits ci-après.

RATIO DE LA DETTE NETTE AVEC RECOURS ET AVEC RECOURS LIMITÉ SUR LE RAIIA AJUSTÉ

Le ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser le levier financier de la Société. Ce ratio ne correspond pas au ratio prévu par les clauses financières restrictives dont il est question à la section 8.4. Il est calculé en comparant le montant net de la dette avec recours et avec recours limité à la fin d'une période donnée au RAIIA ajusté de la période correspondante de 12 mois, comme suit :

(EN MILLIONS \$, À L'EXCEPTION DU RATIO)	31 DÉCEMBRE 2024	31 DÉCEMBRE 2023
Dette avec recours limité	399,0 \$	398,3 \$
Dette avec recours	1 193,4	1 420,5
Déduire :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	666,6	473,6
Dette nette avec recours et avec recours limité⁽¹⁾	925,8 \$	1 345,2 \$
RAIIA ajusté (sur 12 mois consécutifs)⁽¹⁾	826,5 \$	762,6 \$
Ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté⁽¹⁾	1,1	1,8

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures financières.

Le ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté de la Société a diminué pour s'établir à 1,1 au 31 décembre 2024, comparativement à 1,8 au 31 décembre 2023. Cette diminution est attribuable à la hausse du RAIIA ajusté (sur 12 mois consécutifs) combinée à la baisse de la dette avec recours et à l'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES MOYENS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES (« RCPMA »)

Le RCPMA est une mesure financière supplémentaire. Une définition de cette mesure financière supplémentaire est présentée à la section 13. **Le RCPMA s'est établi à 7,7 % en 2024, comparativement à 8,4 %⁽²⁾ en 2023.**

⁽²⁾ La Société a identifié un ajustement lié à la constatation des pertes fiscales non utilisées au 31 décembre 2022. Cet ajustement s'est traduit par une augmentation de 111,5 millions \$ du solde du poste « Économie d'impôts sur le résultat » en 2022 et par une augmentation correspondante du solde du poste « Actif d'impôt sur le résultat différé » au 31 décembre 2022. AtkinsRéalis a déterminé que, d'un point de vue global, cet ajustement n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société. Le RCPMA de 8,7 % pour 2023 présenté précédemment a été retraité pour refléter l'ajustement des résultats non distribués pour la période. Se reporter à la section 4 du présent rapport de gestion et à la note 2C des états financiers annuels de 2024.

8.6 NOTATIONS DE CRÉDIT

Le 18 mars 2024, DBRS Limited a confirmé la cote de crédit de la Société à BB (élevée) et a révisé ses perspectives pour les faire passer de stables à positives. Les notations des émissions ont également été confirmées à BB (élevées) avec une perspective positive.

Le 20 mars 2024, Standard & Poor's a confirmé la cote de crédit de la Société à BB+ et a révisé ses perspectives pour les faire passer de négatives à positives. Les notations des émissions ont également été confirmées à BB+.

8.7 DIVIDENDES DÉCLARÉS

Les dividendes déclarés pour les trois derniers exercices se présentent comme suit :

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN \$)	2024	2023	2022
Dividendes déclarés aux actionnaires d'AtkinsRéalis, par action ⁽¹⁾	0,08 \$	0,08 \$	0,08 \$

⁽¹⁾ Les dividendes déclarés sont présentés dans l'exercice qui comprend la date de déclaration.

Le total des dividendes en trésorerie payés en 2024 s'est établi à 14,0 millions \$, soit un niveau comparable à celui de 2023. La Société a versé des dividendes trimestriels sans interruption depuis 35 ans. La politique de dividende est déterminée par le conseil d'administration de la Société.

8.8 OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 3 mars 2023, la Société a annoncé qu'elle avait reçu l'approbation de la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour son offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2023 visant jusqu'à 1 500 000 de ses actions ordinaires pour fins d'annulation sur une période de 12 mois commençant le 8 mars 2023 et se terminant au plus tard le 7 mars 2024. En 2023, la Société n'a racheté aucune action ordinaire en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2023.

Le 29 février 2024, la TSX a approuvé le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2024 »), en vertu de laquelle la Société peut racheter aux fins d'annulation jusqu'à 1 500 000 de ses actions ordinaires. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2024 a débuté le 8 mars 2024 et s'est terminée le 7 mars 2025.

En 2024, la Société a racheté et annulé 729 828 actions ordinaires en vertu de son offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités de 2024, ce qui a donné lieu à des décaissements totalisant 38,5 millions \$.

8.9 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cours normal de ses activités, AtkinsRéalis assume diverses obligations contractuelles. Le tableau suivant présente un sommaire des engagements contractuels futurs d'AtkinsRéalis portant précisément sur les remboursements de la dette à court terme et de la dette à long terme, les engagements à investir dans des investissements de Capital et les obligations locatives.

(EN MILLIONS \$)	2025	2026-2027	2028-2029	PAR LA SUITE	TOTAL
Versements sur la dette à court terme et la dette à long terme, engagements à investir et obligations locatives :					
Avec recours	— \$	800,0 \$	400,0 \$	— \$	1 200,0 \$
Avec recours limité	—	400,0	—	—	400,0
Sans recours	24,5	65,9	30,0	—	120,4
Engagements à investir dans des investissements de Capital	24,9	—	—	—	24,9
Obligations locatives	109,1	167,9	127,6	228,4	633,0
Total	158,5 \$	1 433,9 \$	557,6 \$	228,4 \$	2 378,3 \$

D'autres précisions sur les versements futurs de capital sur la dette à court terme et la dette à long terme avec recours et sans recours de la Société sont fournies à la note 19 des états financiers annuels de 2024. Les engagements à investir dans des investissements de Capital proviennent du fait qu'AtkinsRéalis peut ne pas être tenue de verser immédiatement son apport lorsqu'elle investit, mais peut plutôt injecter sa part des fonds au fil du temps, comme décrit à la note 5C de ses états financiers annuels de 2024. Au 31 décembre 2024, les engagements à investir dans des investissements de Capital se rapportaient aux apports liés au projet Eglinton Crosstown (2023 : Eglinton Crosstown) et étaient inclus dans la rubrique « Autres passifs financiers courants » (voir la note 17 des états financiers annuels de 2024), puisqu'ils devraient être payés au cours du prochain exercice ou sont remboursables par anticipation. De l'information relative aux obligations locatives de la Société est fournie à la note 32 des états financiers annuels de 2024.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société présente l'information sur le classement et la juste valeur de ses instruments financiers, de même que sur la nature, l'ampleur et la gestion des risques découlant des instruments financiers, à la note 28 de ses états financiers annuels de 2024, cette note étant incorporée par renvoi dans ce rapport de gestion.

Instruments financiers dérivés
AtkinsRéalis utilise ou peut utiliser des instruments financiers dérivés, soit :
- des contrats de change à terme pour se protéger du risque de fluctuation provenant des taux de change; - des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variabilité des taux d'intérêt liés aux arrangements de financement; - des instruments financiers dérivés afin de limiter le risque de variabilité de la juste valeur des unités d'actions attribuées dans le cadre de ses régimes d'unités d'actions, qui fluctue en fonction du cours des actions de la Société; - des ententes de swap liées au prix d'une marchandise pour certains contrats pour se protéger du risque de fluctuation provenant du prix de la marchandise.
Tous les instruments financiers sont conclus avec des institutions financières de première catégorie, dont AtkinsRéalis prévoit qu'elles respecteront de façon satisfaisante leurs obligations en vertu des contrats.

Les instruments financiers dérivés sont assujettis aux modalités de crédit, aux contrôles financiers et aux procédures de gestion et de surveillance des risques habituels.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF

AUX 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$)	2024	2023	VARIATION (\$)	EXPLICATIONS
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	666,6 \$	473,6 \$	193,0 \$	Se reporter à l'analyse présentée à la section 8.1.
Liquidités soumises à restrictions	4,1	5,9	(1,8)	Pas de variation importante par rapport à l'exercice précédent.
Créances clients	1 478,1	1 488,8	(10,7)	Diminution principalement attribuable aux variations de multiples projets.
Actif sur contrats	1 838,7	1 569,4	269,3	Hausse principalement attribuable aux variations de multiples projets.
Autres actifs financiers courants	332,8	261,5	71,3	Hausse principalement attribuable à une augmentation du recouvrement des coûts attendu de fournisseurs et de sous-traitants, combinée à une hausse des instruments financiers dérivés liés aux régimes d'unités d'actions, en partie contrebalancés par une baisse de la tranche à court terme des créances en vertu des accords de concession de services et des instruments financiers dérivés utilisés comme couvertures.
Autres actifs non financiers courants	337,1	267,2	69,9	Hausse principalement attribuable à une hausse des charges payées d'avance et autres, ainsi qu'à une augmentation des impôts sur le résultat à recevoir.
Total des actifs courants	4 657,5 \$	4 066,4 \$	591,1 \$	
Immobilisations corporelles	325,2 \$	332,4 \$	(7,2) \$	Pas de variation importante par rapport à l'exercice précédent.
Actif au titre du droit d'utilisation	355,9	254,8	101,1	Hausse reflétant les entrées au cours de l'exercice, partiellement contrebalancées par la dotation à l'amortissement.
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	388,6	389,3	(0,7)	Pas de variation importante par rapport à l'exercice précédent.
Goodwill	3 561,5	3 327,8	233,8	Augmentation principalement attribuable à l'écart de change.
Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	201,9	270,1	(68,1)	Baisse principalement attribuable à la dotation à l'amortissement comptabilisée au cours de l'exercice.
Actif d'impôt sur le résultat différé ⁽¹⁾	1 185,3	997,7	187,7	Hausse principalement attribuable à l'incidence des différences temporaires déductibles liées à des pertes fiscales non utilisées et à des frais de recherche et de développement, conjugués à l'incidence de l'écart de change.
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services	284,9	398,4	(113,5)	Diminution principalement attribuable aux recouvrements en 2024, partiellement contrebalancés par l'avancement de la construction du projet de la ligne Trillium par TransitNEXT General Partnership.
Autres actifs financiers non courants	61,3	39,0	22,2	Hausse principalement attribuable à l'acquisition en 2024 d'une créance au titre d'un prêt non garanti et subordonné à long terme à CSM S.E.C. combinée à une hausse des investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et de la valeur des instruments financiers dérivés liés aux régimes d'unités d'actions, facteurs partiellement contrebalancés par une baisse de la valeur des instruments financiers dérivés utilisés comme couvertures et de la tranche à long terme des créances en vertu des contrats de location-financement.
Autres actifs non financiers non courants	265,1	204,9	60,3	Hausse principalement attribuable à l'augmentation des frais de développement inscrits à l'actif, essentiellement liés au développement du réacteur nucléaire CANDU ^{MD} MONARK ^{MC} , conjuguée à une hausse des crédits d'impôt à l'investissement en 2024.
Total de l'actif	11 287,3 \$	10 280,7 \$	1 006,7 \$	

⁽¹⁾ La Société a identifié un ajustement lié à la constatation des pertes fiscales non utilisées au 31 décembre 2022. Cet ajustement s'est traduit par une augmentation de 111,5 millions \$ du solde du poste « Économie d'impôts sur le résultat » en 2022 et par une augmentation correspondante du solde du poste « Actif d'impôt sur le résultat différé » au 31 décembre 2022. AtkinsRéalis a déterminé que, d'un point de vue global, cet ajustement n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société. La sous-évaluation correspondante du solde de l'actif d'impôt sur le résultat différé de 111,5 millions \$ au 31 décembre 2023 a donné lieu au retraitement du chiffre de l'exercice précédent dans le tableau ci-dessus. Se reporter à la section 4 du présent rapport de gestion et à la note 2C des états financiers annuels de 2024.

PASSIF

AUX 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$)	2024	2023	VARIATION (\$)	EXPLICATIONS
Passifs courants				
Dettes fournisseurs et charges à payer	2 163,5	1 825,9	337,6	Hausse principalement attribuable aux variations de multiples projets et des charges à payer.
Produits différés	1 402,7	1 260,6	142,1	Hausse principalement attribuable aux variations de multiples projets.
Autres passifs financiers courants	251,1	279,8	(28,7)	Diminution reflétant principalement le paiement complet du règlement des accusations fédérales (SPPC) à payer et du montant à payer lié à l'Accord de Réparation (DPCP).
Autres passifs non financiers courants	466,3	386,9	79,4	Hausse reflétant une augmentation de la tranche à court terme du passif lié aux régimes d'unités d'actions découlant principalement de la hausse du cours de l'action de la Société, et des impôts sur le résultat à payer.
Tranche à court terme des provisions	193,9	169,3	24,6	Voir la note 20 des états financiers annuels de 2024 pour plus de détails.
Tranche à court terme des obligations locatives	78,9	74,9	4,0	Pas de variation importante par rapport à l'exercice précédent.
Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme ⁽¹⁾	23,5	463,3	(439,8)	Diminution reflétant principalement le remboursement intégral des débentures de série 6 et de la facilité de crédit de TransitNext General Partnership en 2024.
Total des passifs courants	4 580,0	4 460,8	119,2	
Dettes à long terme ⁽¹⁾	1 687,9	1 519,3	168,6	Augmentation reflétant principalement l'émission des débentures de série 8 en 2024 ainsi qu'un prélèvement en trésorerie en vertu de la facilité d'emprunt à terme non renouvelable d'AtkinsRéalis Trillium Holdings inc., en partie contrebalancés par un remboursement net de la facilité de crédit renouvelable de la Société.
Autres passifs financiers non courants	22,6	24,6	(2,0)	Pas de variation importante par rapport à l'exercice précédent.
Tranche à long terme des provisions	331,5	304,0	27,5	Voir la note 20 des états financiers annuels de 2024 pour plus de détails.
Tranche à long terme des obligations locatives	410,1	316,4	93,7	Augmentation principalement attribuable aux nouveaux contrats de location conclus au cours de l'exercice, partiellement contrebalancés par l'écoulement du temps dans les contrats de location existants.
Autres passifs non financiers non courants	78,2	38,0	40,2	Hausse principalement attribuable à l'augmentation du passif lié aux régimes d'unités d'actions découlant principalement de l'augmentation du cours de l'action de la Société.
Passif d'impôt sur le résultat différé	388,0	330,8	57,2	Hausse principalement attribuable à l'incidence des différences temporaires imposables liées aux frais de développement inscrits à l'actif, à l'actif au titre du droit d'utilisation et l'actif sur contrats, conjuguée à l'incidence de l'écart de change.
Total du passif	7 498,2	6 993,9	504,3	

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de l'exercice considéré (se reporter à la section 12 du présent rapport de gestion).

CAPITAUX PROPRES

AUX 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$)	2024	2023	VARIATION (\$)	EXPLICATIONS
Capital social	1 798,2	\$ 1 805,1	\$ (6,9)	Pas de variation importante par rapport à l'exercice précédent.
Résultats non distribués ⁽¹⁾	1 987,0	1 763,6	223,5	Hausse principalement attribuable au résultat net de 2024, partiellement contrebalancé par les réévaluations liées aux régimes à prestations définies et le coût des actions rachetées pour fins d'annulation en 2024.
Autres composantes des capitaux propres	(12,2)	(293,5)	281,3	Variation principalement attribuable aux écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger.
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'AtkinsRéalis	3 773,1	\$ 3 275,1	\$ 497,9	
Participations ne donnant pas le contrôle	16,0	11,6	4,4	Pas de variation importante par rapport à l'exercice précédent.
Total des capitaux propres	3 789,1	\$ 3 286,7	\$ 502,4	

⁽¹⁾ La Société a identifié un ajustement lié à la constatation des pertes fiscales non utilisées au 31 décembre 2022. Cet ajustement s'est traduit par une augmentation de 111,5 millions \$ du solde du poste « Économie d'impôts sur le résultat » en 2022 et par une augmentation correspondante du solde du poste « Actif d'impôt sur le résultat différé » au 31 décembre 2022. AtkinsRéalis a déterminé que, d'un point de vue global, cet ajustement n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société. La sous-évaluation correspondante du solde des résultats non distribués de 111,5 millions \$ au 31 décembre 2023 a donné lieu au retraitement du chiffre de l'exercice précédent dans le tableau ci-dessus. Se reporter à la section 4 du présent rapport de gestion et à la note 2C des états financiers annuels de 2024.

FONDS DE ROULEMENT

AUX 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$, SAUF RATIO DU FONDS DE ROULEMENT)	2024	2023 ⁽¹⁾	VARIATION (\$)	EXPLICATIONS
Fonds de roulement ⁽²⁾	77,5	\$ (394,4)	\$ 471,9	Hausse attribuable à la variation de multiples actifs et passifs courants, plus particulièrement une augmentation de l'actif sur contrats, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des autres actifs financiers courants et des autres actifs non financiers courants, combinée à une baisse de la dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme ainsi que des autres passifs financiers courants, en partie contrebalancées principalement par une augmentation des dettes fournisseurs et charges à payer, des produits différés, des autres passifs non financiers courants et de la tranche à court terme des provisions.
Ratio du fonds de roulement ⁽²⁾	1,02	0,91	0,11	

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de l'exercice considéré (se reporter à la section 12 du présent rapport de gestion).

⁽²⁾ Mesures financières supplémentaires. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures financières.

10

Transactions entre parties liées

La Société présente l'information sur ses transactions entre parties liées, telles que définies à l'IAS 24, *Information relative aux parties liées*, à la note 34 de ses états financiers annuels de 2024, cette note étant incorporée par renvoi dans ce rapport de gestion.

11

Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations

L'application des méthodes comptables significatives de la Société, qui sont décrites à la note 2 des états financiers annuels de 2024, exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les jugements comptables critiques et les estimations clés relatifs à l'avenir et les autres sources principales d'incertitudes relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière qui présentent un risque significatif d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant sont détaillés à la note 3 des états financiers annuels de 2024.

Méthodes comptables et modifications

Se reporter à la note 2 des états financiers annuels de 2024 pour le détail des informations fournies par la Société sur les méthodes comptables significatives ainsi que sur les changements.

ADOPTION DES MODIFICATIONS À L'IAS 1 – CLASSEMENT DES PASSIFS COMME COURANTS OU NON COURANTS

L'incidence de l'adoption des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers* (l'« IAS 1 »), est liée au classement des passifs dont la date de règlement est incertaine comme courants (devant être réglés ou susceptibles d'être réglés au cours de la prochaine année) ou non courants. Les modifications à l'IAS 1 entraînent un classement fondé sur le droit d'une entité, à la date de clôture, de renouveler une obligation pour au moins douze mois après la date de clôture en vertu d'une facilité de prêt existante et non pas sur l'attente d'une entité, lorsqu'elle a le pouvoir discrétionnaire, de différer ou non le règlement de l'obligation.

Le 1^{er} janvier 2024, la Société a évalué le classement de tous ses passifs et a reclassé la valeur comptable de sa facilité de crédit renouvelable, qui fait partie de la convention de crédit de 2022 de la Société, de 324,6 millions \$ du poste « Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme » au poste « Dette à long terme » dans son état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023.

Ce changement a été apporté en conformité avec l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (l'« IAS 8 »), et a donné lieu au retraitement des chiffres de l'exercice précédent.

CHANGEMENT DANS LA PRÉSENTATION – INFORMATIONS SECTORIELLES ET AFFECTATION DU GOODWILL AUX UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, AtkinsRéalis a mis en œuvre une nouvelle structure opérationnelle dans le but d'unifier et de simplifier la Société au sein des régions où elle exerce ses activités. Conformément à la nouvelle structure, les anciens secteurs à présenter Services d'ingénierie et E&E ont été fusionnés et sont maintenant gérés par région. Les Services d'ingénierie Régions comprennent maintenant les secteurs à présenter suivants : i) Canada; ii) RUI; iii) EUAL; et iv) AMOA. Les secteurs à présenter Énergie nucléaire, Linxon, Projets CMPF et Capital demeurent inchangés. Se reporter à la section 2 pour une description de chacun de ces secteurs.

À la suite de ce rajustement opérationnel, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, le goodwill de la Société est affecté aux unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie suivants : i) Canada; ii) RUI; iii) EUAL; iv) AMOA; v) Énergie nucléaire et vi) Linxon (voir la note 13 des états financiers annuels de 2024).

Ces changements ont donné lieu au retraitement des chiffres de l'exercice précédent.

Mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, mesures financières supplémentaires, total des mesures sectorielles et informations non financières

La section suivante présente des informations concernant les mesures et ratios financiers non conformes aux Normes IFRS de comptabilité, les mesures financières supplémentaires, le total des mesures sectorielles et les informations non financières qu'utilise la Société pour analyser et mesurer ses résultats. Ces mesures n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ces mesures permettent de mieux comprendre la performance opérationnelle et la situation financière de la Société et certains investisseurs pourraient utiliser ces informations pour évaluer la performance de la Société d'une période à l'autre. Cependant, ces mesures comportent certaines limites et ne devraient pas être considérées séparément ni comme un substitut aux mesures de la performance préparées en vertu des Normes IFRS de comptabilité. De plus, des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, des mesures et ratios financiers additionnels conformes aux normes IFRS, des mesures financières supplémentaires, un total des mesures sectorielles et d'autres informations non financières sont présentés séparément pour les activités de SP&GP, en excluant les composantes liées à Capital, car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités de SP&GP sont habituellement analysées séparément par la Société.

Le Règlement 52-112 sur *l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le « Règlement 52-112 ») définit un « total des mesures sectorielles » comme une mesure financière présentée par un émetteur qui est: i) un sous-total ou le total d'au moins deux secteurs à présenter d'une entité, ii) n'est pas une composante d'un poste des états financiers de base de l'entité, iii) est présentée dans les notes aux états financiers de l'entité et iv) n'est pas présentée dans les états financiers de base de l'entité. Les produits et le RAII sectoriel ajusté pour les Services d'ingénierie Régions et pour la branche d'activité AtkinsRéalis Services sont, chacun, un total de mesures financières sectorielles, tel que défini par le Règlement 52-112.

13.1 PERFORMANCE

Le résultat dilué par action ajusté se définit comme le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis (le cas échéant, provenant des activités poursuivies), divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation pour la période. Le résultat dilué par action ajusté est un ratio non conforme aux normes IFRS qui constitue un indicateur de la performance financière des activités de la Société et permet à la Société de présenter le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis en tenant compte de la dilution. Se reporter à la [section 13.4.1](#) pour un rapprochement du résultat dilué par action ajusté et du résultat dilué par action déterminé conformément aux Normes IFRS de comptabilité. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les activités de SP&GP et pour Capital, car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités sont habituellement analysées séparément par la Société.

Le RAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux normes IFRS utilisée par la direction pour faciliter la comparaison de la performance opérationnelle d'une période à l'autre et pour préparer des budgets et des prévisions d'exploitation annuels. Le RAIIA ajusté découle du RAIIA (le cas échéant, des activités poursuivies) et exclut, lorsque cela s'applique pour une période donnée, les charges liées aux coûts de restructuration et de transformation (reprise des coûts), les gains (pertes) sur cessions d'activités de SP&GP et d'investissements de Capital (ou les ajustements des gains ou pertes sur ces cessions) et les frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration. Il convient de noter que la charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP) a été retirée de la liste des

éléments d'ajustement, car il n'y a pas eu d'ajustement de cette nature pour les périodes de l'exercice considéré et celles de l'exercice précédent, alors que les frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration ont été réintroduits à la liste des ajustements en 2024, alors qu'il n'y avait pas eu de coûts de cette nature pour les périodes de l'exercice précédent. La Société est d'avis que le RAIIA ajusté est utile pour fournir aux analystes en valeurs mobilières, aux investisseurs et aux autres parties des renseignements supplémentaires pour les aider à comprendre les composantes de ses résultats financiers, avec une vue d'ensemble des facteurs et des tendances qui influent sur la performance opérationnelle de la Société. La Société croit que le RAIIA ajusté complète l'information fournie, car il met en évidence des tendances qui pourraient autrement ne pas être apparentes lorsqu'on se fie uniquement aux mesures financières conformes aux normes IFRS. Se reporter à la [section 13.4.2](#) pour un rapprochement du RAIIA ajusté et du résultat net déterminé conformément aux normes IFRS. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les activités de SP&GP et pour Capital [tous les ajustements susmentionnés s'appliquent aux activités de SP&GP, à l'exception des gains (pertes) sur cessions d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions), qui s'appliquent uniquement au secteur Capital], car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités sont analysées séparément par la Société.

Le ratio du RAIIA ajusté sur les produits est un ratio non conforme aux normes IFRS basé sur le RAIIA ajusté, une mesure financière non conforme aux normes IFRS, et sur les produits. La direction croit que cette mesure est utile puisqu'elle est utilisée par certains analystes en valeurs mobilières et investisseurs lorsqu'ils comparent la performance de la Société à celle de ses concurrents et de ses pairs. Se reporter à la [section 13.4.2](#) pour un rapprochement du RAIIA ajusté et du résultat net déterminé conformément aux normes IFRS, et pour le calcul du ratio du RAIIA ajusté sur les produits.

Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui se définit comme le résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis (le cas échéant, des activités poursuivies), ajusté en fonction de certains éléments particuliers qui sont importants, mais qui ne reflètent pas, selon la direction, les activités sous-jacentes de la Société. Ces éléments d'ajustement, lorsque cela s'applique pour une période donnée, sont les coûts de restructuration et de transformation (reprise des coûts), l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, les gains (pertes) sur cessions d'activités de SP&GP et d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions) et les frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration, ainsi que les impôts sur le résultat et les participations ne donnant pas le contrôle sur les ajustements susmentionnés. Il convient de noter que la charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP) a été retirée de la liste des éléments d'ajustement, car il n'y a pas eu d'ajustement de cette nature pour les périodes de l'exercice considéré et celles de l'exercice précédent, alors que les frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration ont été réintroduits à la liste des ajustements en 2024, alors qu'il n'y avait pas eu de coûts de cette nature pour les périodes de l'exercice précédent. La Société est d'avis que le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis est utile pour fournir aux analystes en valeurs mobilières, aux investisseurs et autres parties des renseignements supplémentaires pour les aider à comprendre les composantes de ses résultats financiers, avec une vue d'ensemble des facteurs et des tendances qui influent sur la performance opérationnelle de la Société. La Société croit que le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis complète l'information fournie, car il met en évidence des tendances qui pourraient autrement ne pas être apparentes lorsqu'on se fie uniquement aux mesures financières conformes aux normes IFRS. Il est également utilisé par la direction pour évaluer la performance des activités de la Société d'une période à l'autre. Se reporter à la [section 13.4.1](#) pour un rapprochement du résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis et du résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis déterminé conformément aux normes IFRS. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les activités de SP&GP et pour Capital [tous les ajustements susmentionnés s'appliquent aux activités de SP&GP, à l'exception des gains (pertes) sur cessions d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions), qui s'appliquent uniquement au secteur Capital], car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités sont analysées séparément par la Société.

Le ratio des octrois sur les produits est un ratio non conforme aux normes IFRS qui correspond au montant des contrats octroyés divisé par le montant des produits pour une période donnée, compte non tenu de l'incidence des acquisitions et des cessions pour la même période. Cette mesure s'avère utile, car elle sert de base à l'évaluation du renouvellement des activités en comparant la valeur des obligations de prestation ajoutées au cours d'une période donnée au montant des produits constatés au titre des obligations de prestation remplies au cours de la

même période. Il est à noter que le montant des produits utilisé pour calculer ce ratio inclut uniquement les produits qui entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), et qui sont présentés à la note 9 des états financiers annuels de 2024. Se reporter à la [section 13.4.3](#) pour le calcul du ratio des octrois sur les produits pour certains secteurs pour lesquels la Société estime que cette mesure est la plus pertinente.

Le RAIIA est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui se définit comme le résultat (le cas échéant, des activités poursuivies) avant les charges financières nettes (produits financiers nets), les impôts sur le résultat et les amortissements. Par conséquent, cette mesure financière permet la comparabilité des résultats d'exploitation d'une période à l'autre en excluant les effets des éléments habituellement associés aux activités d'investissement et de financement. Se reporter à la [section 13.4.2](#) pour un rapprochement du RAIIA et du résultat net déterminé conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Le rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA ») est une mesure financière supplémentaire qui correspond au résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis des 12 derniers mois, divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires d'AtkinsRéalis des 13 derniers mois, en excluant les « autres composantes des capitaux propres ». La Société exclut les « autres composantes des capitaux propres » puisque cet élément des capitaux propres découle en partie de la conversion en dollars canadiens de ses établissements à l'étranger ayant une monnaie fonctionnelle différente ainsi que du traitement comptable des couvertures de flux de trésorerie. Ces montants ne reflètent pas la méthode utilisée par la Société pour évaluer la gestion de ces risques sous-jacents. La Société croit que cette mesure financière est utile pour comparer sa rentabilité à une mesure de ses capitaux propres excluant certains éléments de volatilité. Se reporter à la [section 8.5](#).

Le RAIIA sectoriel ajusté est une mesure financière non conforme aux normes IFRS dérivée du RAII sectoriel ajusté (tel qu'il est défini à la note 4 des états financiers annuels de 2024) qui est utilisée par la direction pour évaluer la performance des secteurs de la Société, mais en excluant certains éléments liés aux activités d'investissement de façon à exclure l'amortissement des coûts directement liés aux activités. La direction croit que cette mesure est utilisée par certains analystes en valeurs mobilières et investisseurs lorsqu'ils comparent la performance de la Société à celle de ses pairs. Se reporter à la [section 13.4.4](#) pour un rapprochement du RAIIA sectoriel ajusté, du RAII sectoriel ajusté et du RAII consolidé.

Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser la rentabilité de certains secteurs de la Société, soit les secteurs Canada, RUI, EUAL et AMOA, et qui, de l'avis de la direction, facilite la comparaison d'une période à l'autre ainsi que la comparaison par rapport aux pairs. Ce ratio est calculé en divisant le montant du RAIIA sectoriel ajusté d'une période par le montant des produits sectoriels nets de la même période. Se reporter à la [section 13.4.6](#) pour le calcul de ce ratio.

Les produits sectoriels nets sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS correspondant aux produits sectoriels moins les coûts directs pour les sous-traitants et les autres charges directes qui sont recouvrables directement auprès des clients pour les secteurs Canada, RUI, EUAL et AMOA. La direction croit que cette mesure est utilisée par certains analystes en valeurs mobilières et investisseurs lorsqu'ils comparent la performance de la Société à celle de ses concurrents et de ses pairs. Se reporter à la [section 13.4.6](#) pour un rapprochement de cette mesure et des produits sectoriels.

13.2 LIQUIDITÉ

Le délai moyen de recouvrement des créances clients des Services d'ingénierie Régions est une mesure financière supplémentaire qui correspond au nombre moyen de jours nécessaire pour convertir en trésorerie les créances clients et l'actif sur contrats des Services d'ingénierie Régions, selon un solde moyen sur 12 mois pour tous les éléments; le résultat est ensuite divisé par les produits moyens sur 12 mois et multiplié par 365 jours, afin de calculer un nombre de jours. La Société effectue un suivi serré de cette mesure afin d'assurer le recouvrement en temps opportun et de saines liquidités des Services d'ingénierie Régions. La Société est d'avis que cette mesure est utile aux investisseurs puisqu'elle démontre la capacité des Services d'ingénierie Régions à convertir en temps opportun ses produits gagnés en trésorerie. Se reporter à la [section 4.1.4.1](#) pour le délai moyen de recouvrement des créances clients des Services d'ingénierie Régions.

Les flux de trésorerie disponibles (affectés) sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS correspondant aux flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation, dont sont soustraits l'acquisition d'immobilisations corporelles et les entrées d'immobilisations incorporelles, ainsi que le paiement d'obligations locatives, et auxquels sont réintégrés les paiements liés au règlement des accusations fédérales (SPPC) et à l'Accord de Réparation (DPCP) inclus dans les activités d'exploitation. Les dépenses d'investissement liées aux immobilisations incorporelles ont été ajoutées à la définition de cette mesure financière non conforme aux normes IFRS au cours du deuxième trimestre de 2024 pour faire suite au changement de présentation adopté pour le tableau des flux de trésorerie de la Société avec prise d'effet le 1^{er} avril 2024, avec retraitement des chiffres comparatifs. Les dépenses d'investissement liées aux immobilisations incorporelles sont prises en compte dans le calcul des flux de trésorerie disponibles (affectés), puisqu'elles sont de nature similaire à l'acquisition d'immobilisations corporelles déjà comprise dans la définition, à la différence qu'elles s'appliquent à des immobilisations incorporelles. Au premier trimestre de 2024, les dépenses d'investissement liées au développement du réacteur nucléaire CANDU^{MD} MONARK^{MC} avaient été ajoutées à la définition des flux de trésorerie disponibles (affectés); ce changement inclut désormais les autres immobilisations incorporelles à compter du deuxième trimestre de 2024 afin de se rapprocher du total des dépenses d'investissement de nature similaire présentées au tableau des flux de trésorerie de la Société. AtkinsRéalis est d'avis que les flux de trésorerie disponibles (affectés) constituent une mesure significative des flux de trésorerie discrétionnaires générés (affectés) par la Société et dont elle dispose notamment pour assurer le service de sa dette, respecter ses autres obligations de paiement et effectuer des investissements stratégiques. Cette mesure non conforme aux normes IFRS exclut l'incidence du règlement des accusations fédérales (SPPC) (se reporter à la note 17 des états financiers annuels de 2024) et de l'Accord de Réparation (DPCP) (se reporter à la note 31 des états financiers annuels de 2024), qui sont incluses dans les activités d'exploitation puisque la Société estime que ces éléments ne sont pas représentatifs de sa capacité à générer des flux de trésorerie provenant de ses activités courantes. Se reporter à la [section 8.1](#) pour un rapprochement des flux de trésorerie disponibles (affectés) et des flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation.

Le ratio des flux de trésorerie disponibles (affectés) sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis est un ratio non conforme aux normes IFRS calculé en divisant les flux de trésorerie disponibles (affectés) par le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis, deux mesures non conformes aux normes IFRS. La Société est d'avis qu'un tel ratio est utile pour analyser la capacité de la Société à convertir sa rentabilité en trésorerie. Se reporter à la [section 13.4.7](#) pour le calcul de ce ratio.

Les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation par branche d'activité/secteur est une mesure financière supplémentaire dont la composition est identique à celle des flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation présentés dans les états financiers, sauf qu'elle est fournie par branche d'activité/secteur par opposition à une version consolidée. Comme il est décrit ailleurs dans le présent rapport de gestion, la branche d'activité AtkinsRéalis Services comprend les secteurs suivants : Canada, RUI, EUAL, AMOA, Énergie nucléaire et Linxon. La Société croit qu'il est utile pour les investisseurs de fournir cette mesure financière supplémentaire par branche d'activité/secteur en raison de l'importance de la branche d'activité AtkinsRéalis Services pour la Société et qu'il est également pertinent et utile pour les investisseurs de présenter cette mesure pour les services d'ingénierie de base de la Société sans inclure les éléments des secteurs Projets CMPF et Capital, les éléments des activités corporatives ainsi que les éléments qui ne sont pas attribués aux secteurs de la Société. La Société croit également qu'il est pertinent et utile de présenter cette mesure financière supplémentaire pour les Projets CMPF alors que la Société achève les projets de ce secteur. Ces mesures sont présentées à la [section 8.1](#).

La dette nette avec recours et avec recours limité est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui correspond au montant total de la dette avec recours et avec recours limité, diminué du montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la fin d'une période donnée. La direction utilise cette mesure pour analyser l'endettement de la Société, en excluant les obligations locatives et l'endettement lié au financement sans recours. Se reporter à la [section 8.5](#) pour le calcul de cette mesure non conforme aux normes IFRS.

Le ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser le levier financier de la Société. Il est calculé en comparant le montant de la dette nette avec recours et avec recours limité à la fin d'une période donnée avec le RAIIA ajusté de la période des 12 derniers mois correspondante. La direction est d'avis que cette mesure est utile pour évaluer la capacité de la Société à assurer le service de sa dette avec recours et avec recours limité découlant de ses activités poursuivies. Se reporter à la [section 8.5](#) pour le calcul de ce ratio non conforme aux normes IFRS.

Le fonds de roulement se définit comme le total des actifs courants de la Société diminué du total de ses passifs courants et **le ratio du fonds de roulement** se définit comme le total des actifs courants de la Société divisé par le total de ses passifs courants. Cette mesure et ce ratio sont des mesures financières supplémentaires utilisées pour comparer les actifs courants de la Société avec ses passifs courants et sont considérés comme des mesures utiles pour analyser les liquidités de la Société. Ces mesures sont présentées à la [section 9](#).

13.3 AUTRE

La croissance (contraction) interne des produits (exprimée en dollars) est une mesure financière non conforme aux normes IFRS correspondant à la variation des produits au cours d'une période donnée, compte non tenu de l'incidence des acquisitions, des cessions et des variations des taux de change survenues au cours de cette même période. Cette mesure non conforme aux normes IFRS est utilisée pour analyser la variation des produits d'une période à l'autre, en excluant l'incidence des acquisitions et des cessions ainsi que des fluctuations de taux de change afin de faciliter la comparaison des produits d'une période à l'autre sans tenir compte de ces éléments qui ne sont pas liés à la performance intrinsèque d'AtkinsRéalis sur une base « normalisée ». Ni la croissance (contraction) interne des produits ni le ratio de croissance (contraction) interne des produits n'ont de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité et d'autres émetteurs pourraient définir ces mesures différemment; de ce fait, ces mesures pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres émetteurs. Se reporter à la [section 13.4.5](#) pour le calcul de la croissance (contraction) interne des produits et du **ratio de croissance (contraction) interne des produits**.

13.4 RAPPROCHEMENTS

L'objectif de la présente section est de fournir un rapprochement quantitatif entre certaines mesures non conformes aux normes IFRS et la mesure la plus comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, et de présenter le calcul sous-jacent de certains ratios non conformes aux normes IFRS.

13.4.1 RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION AJUSTÉ ET RÉSULTAT NET AJUSTÉ ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS

QUATRIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2024				2023			
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Résultat dilué par action en \$	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Résultat dilué par action en \$
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis			52,4 \$	0,30 \$			90,0 \$	0,51 \$
Coûts de restructuration et de transformation	39,1 \$	(8,7) \$	30,3 \$		21,4 \$	(4,8) \$	16,6 \$	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	19,4	(3,8)	15,7		20,7	(4,0)	16,6	
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	0,1	—	0,1		—	—	—	
Total des ajustements	58,6 \$	(12,5) \$	46,0 \$	0,26 \$	42,1 \$	(8,8) \$	33,3 \$	0,19 \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis			98,5 \$	0,56 \$			123,3 \$	0,70 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de Capital			52,7 \$	0,30 \$			43,8 \$	0,25 \$
Total des ajustements	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de Capital			52,7 \$	0,30 \$			43,8 \$	0,25 \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de SP&GP			45,8 \$	0,26 \$			79,5 \$	0,45 \$

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

	2024				2023			
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Résultat dilué par action en \$	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Résultat dilué par action en \$
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis			283,9 \$	1,62 \$			287,2 \$	1,64 \$
Coûts de restructuration et de transformation	52,3 \$	(12,3) \$	40,0 \$		49,3 \$	(9,0) \$	40,3 \$	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	80,6	(15,7)	64,9		83,2	(16,2)	67,0	
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	1,0	—	1,0		—	—	—	
Gain sur cession d'une activité de SP&GP	—	—	—		(46,2)	—	(46,2)	
Total des ajustements	133,9 \$	(28,0) \$	105,9 \$	0,60 \$	86,3 \$	(25,2) \$	61,1 \$	0,35 \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis			389,8 \$	2,22 \$			348,3 \$	1,98 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de Capital			74,7 \$	0,43 \$			74,2 \$	0,42 \$
Total des ajustements	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de Capital			74,7 \$	0,43 \$			74,2 \$	0,42 \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de SP&GP			315,0 \$	1,79 \$			274,1 \$	1,56 \$

13.4.2 RAIIA, RAIIA AJUSTÉ ET RATIO DU RAIIA AJUSTÉ SUR LES PRODUITS CONSOLIDÉS

QUATRIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2024			2023		
	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Produits	2 524,2 \$	63,5 \$	2 587,7 \$	2 215,5 \$	64,1 \$	2 279,6 \$
Résultat net	(1,6) \$	52,7 \$	51,1 \$	46,0 \$	43,8 \$	89,8 \$
Charges financières nettes	39,5	1,2	40,7	42,3	2,7	45,0
Charge (économie) d'impôts sur le résultat	13,0	(2,8)	10,2	12,4	1,0	13,4
RAII	50,9 \$	51,1 \$	102,0 \$	100,7 \$	47,4 \$	148,2 \$
Amortissements	62,4 \$	— \$	62,4 \$	64,3 \$	— \$	64,3 \$
RAIIA	113,3 \$	51,1 \$	164,4 \$	165,1 \$	47,4 \$	212,5 \$
Coûts de restructuration et de transformation	39,1 \$	— \$	39,1 \$	21,4 \$	— \$	21,4 \$
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	0,1	—	0,1	—	—	—
RAIIA ajusté	152,4 \$	51,1 \$	203,6 \$	186,5 \$	47,4 \$	233,9 \$
Ratio du RAIIA ajusté sur les produits (en %)	6,0 %	80,5 %	7,9 %	8,4 %	74,0 %	10,3 %

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2024			2023		
	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Produits	9 541,9 \$	126,1 \$	9 668,0 \$	8 495,6 \$	138,7 \$	8 634,3 \$
Résultat net	212,0 \$	74,7 \$	286,7 \$	212,4 \$	74,2 \$	286,6 \$
Charges financières nettes	156,9	5,9	162,8	177,0	8,6	185,6
Charge (économie) d'impôts sur le résultat	80,5	(2,2)	78,3	37,4	1,6	39,0
RAII	449,4 \$	78,4 \$	527,8 \$	426,7 \$	84,4 \$	511,2 \$
Amortissements	245,4 \$	— \$	245,4 \$	248,3 \$	— \$	248,3 \$
RAIIA	694,7 \$	78,4 \$	773,2 \$	675,0 \$	84,4 \$	759,5 \$
Coûts de restructuration et de transformation	52,3 \$	— \$	52,3 \$	49,3 \$	— \$	49,3 \$
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	1,0	—	1,0	—	—	—
Gain sur cession d'une activité de SP&GP	—	—	—	(46,2)	—	(46,2)
RAIIA ajusté	748,0 \$	78,4 \$	826,5 \$	678,2 \$	84,4 \$	762,6 \$
Ratio du RAIIA ajusté sur les produits (en %)	7,8 %	62,2 %	8,5 %	8,0 %	60,8 %	8,8 %

13.4.3 RATIO DES OCTROIS SUR LES PRODUITS

QUATRIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2024							
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire	Linxon	Total AtkinsRéalis Services
Carnet de commandes – au début de la période	7 431,4	\$ 1 661,6	\$ 1 613,2	\$ 1 325,2	\$ 12 031,3	\$ 3 221,1	\$ 1 584,8	\$ 16 837,3
Ajouter : contrats octroyés pendant la période	209,6	703,7	390,4	235,6	1 539,3	440,1	846,7	2 826,1
Déduire : produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant la période	369,5	617,4	427,3	292,0	1 706,2	458,5	300,9	2 465,5
Carnet de commandes – à la fin de la période	7 271,5	\$ 1 748,0	\$ 1 576,3	\$ 1 268,8	\$ 11 864,5	\$ 3 202,7	\$ 2 130,6	\$ 17 197,8
Ratio des octrois sur les produits (en %)	57 %	114 %	91 %	81 %	90 %	96 %	281 %	115 %

QUATRIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2023 ⁽¹⁾							
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire	Linxon	Total AtkinsRéalis Services
Carnet de commandes – au début de la période	6 058,1	\$ 1 532,6	\$ 1 512,0	\$ 1 140,0	\$ 10 242,7	\$ 1 053,1	\$ 1 204,7	\$ 12 500,5
Ajouter : contrats octroyés pendant la période	276,4	445,9	445,0	736,4	1 903,7	1 070,4	408,5	3 382,5
Déduire : produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant la période	399,2	576,6	406,4	311,7	1 693,8	269,5	173,9	2 137,2
Carnet de commandes – à la fin de la période	5 935,3	\$ 1 401,9	\$ 1 550,7	\$ 1 564,7	\$ 10 452,6	\$ 1 854,0	\$ 1 439,2	\$ 13 745,8
Ratio des octrois sur les produits (en %)	69 %	77 %	110 %	236 %	112 %	397 %	235 %	158 %

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de l'exercice considéré (se reporter à la section 12).

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2024							
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire	Linxon	Total AtkinsRéalis Services
Carnet de commandes – au début de l'exercice	5 935,3	\$ 1 401,9	\$ 1 550,7	\$ 1 564,7	\$ 10 452,6	\$ 1 854,0	\$ 1 439,2	\$ 13 745,8
Ajouter : contrats octroyés pendant l'exercice	1 378,6	2 812,6	1 733,3	1 020,5	6 945,0	2 810,2	1 527,1	11 282,3
carnet de commandes d'un regroupement d'entreprises pendant l'exercice	1 418,8	—	—	—	1 418,8	—	—	1 418,8
Déduire : produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant l'exercice ⁽¹⁾	1 461,2	2 466,6	1 707,7	1 316,4	6 952,0	1 461,4	835,7	9 249,1
Carnet de commandes – à la fin de l'exercice	7 271,5	\$ 1 748,0	\$ 1 576,3	\$ 1 268,8	\$ 11 864,5	\$ 3 202,7	\$ 2 130,6	\$ 17 197,8
Ratio des octrois sur les produits (en %)	94 %	114 %	102 %	78 %	100 %	192 %	183 %	122 %

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2023 ⁽²⁾							
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire	Linxon	Total AtkinsRéalis Services
Carnet de commandes – au début de l'exercice	6 076,3	\$ 1 533,6	\$ 1 405,2	\$ 1 000,9	\$ 10 016,0	\$ 936,6	\$ 881,8	\$ 11 834,4
Ajouter : contrats octroyés pendant l'exercice	1 284,4	2 356,8	1 686,5	1 581,0	6 908,6	1 929,0	1 135,1	9 972,8
Déduire : produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant l'exercice ⁽¹⁾	1 425,5	2 367,0	1 541,0	1 017,1	6 350,6	1 011,7	577,8	7 940,0
carnet de commandes des activités vendues pendant l'exercice	—	121,4	—	—	121,4	—	—	121,4
Carnet de commandes – à la fin de l'exercice	5 935,3	\$ 1 401,9	\$ 1 550,7	\$ 1 564,7	\$ 10 452,6	\$ 1 854,0	\$ 1 439,2	\$ 13 745,8
Ratio des octrois sur les produits (en %)	90 %	100 %	109 %	155 %	109 %	191 %	196 %	126 %

⁽¹⁾ Produits entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 15, comme présenté à la note 9 des états financiers annuels de 2024.

⁽²⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de l'exercice considéré (se reporter à la section 12).

13.4.4 RAlIA sectoriel ajusté

QUATRIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$)	2024											
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire	Linxon	Total AtkinsRéalis Services	Projets CMPF	Capital	Déduire : activités du siège social et autres ⁽¹⁾	Données consolidées
RAlI sectoriel ajusté (RAII pour les données consolidées)	24,4 \$	81,5 \$	33,2 \$	28,4 \$	167,5 \$	55,9 \$	19,3 \$	242,8 \$	(84,4) \$	58,2 \$	(114,5) \$	102,0 \$
Amortissements	6,2	13,9	7,5	5,8	33,4	5,2	1,2	39,8	2,0	—		
RAlIA sectoriel ajusté	30,5 \$	95,5 \$	40,7 \$	34,2 \$	200,9 \$	61,1 \$	20,5 \$	282,5 \$	(82,4) \$	58,2 \$		

QUATRIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$)	2023 ⁽²⁾											
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire	Linxon	Total AtkinsRéalis Services	Projets CMPF	Capital	Déduire : activités du siège social et autres ⁽¹⁾	Données consolidées
RAlI sectoriel ajusté (RAII pour les données consolidées)	28,4 \$	67,7 \$	39,6 \$	26,5 \$	162,2 \$	41,2 \$	(2,1) \$	201,3 \$	(23,6) \$	54,5 \$	(84,0) \$	148,2 \$
Amortissements	7,7	12,8	6,9	4,3	31,6	4,6	1,2	37,4	3,5	—		
RAlIA sectoriel ajusté	36,1 \$	80,6 \$	46,5 \$	30,7 \$	193,9 \$	45,8 \$	(0,9) \$	238,7 \$	(20,1) \$	54,5 \$		

⁽¹⁾ Les « activités du siège social et autres » correspondent aux éléments qui ne sont pas spécifiquement attribués aux secteurs et qui, par conséquent, ne sont pas inclus dans le RAlI sectoriel ajusté des secteurs de la Société; le détail de ces éléments est fourni ci-dessous.

⁽²⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de l'exercice considéré (se reporter à la section 12).

Le tableau ci-dessous présente les détails du montant des « activités du siège social et autres » permettant le rapprochement du RAlI sectoriel ajusté et du RAlI consolidé de la Société.

QUATRIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$)	2024	2023
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs	56,0 \$	42,0 \$
Coûts de restructuration et de transformation	39,1	21,4
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	19,4	20,7
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	0,1	—
Activités du siège social et autres	114,5 \$	84,0 \$

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$)	2024											
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire	Linxon	Total AtkinsRéalis Services	Projets CMPF	Capital	Déduire : activités du siège social et autres ⁽¹⁾	Données consolidées
RAII sectoriel ajusté (RAII pour les données consolidées)	86,1 \$	290,4 \$	152,5 \$	128,3 \$	657,2 \$	184,1 \$	30,6 \$	871,9 \$	(133,6)\$	106,6 \$	(317,1) \$	527,8 \$
Amortissements	24,5	52,7	29,0	21,5	127,8	20,1	4,1	152,0	8,0	—		
RAIIA sectoriel ajusté	110,6 \$	343,1 \$	181,5 \$	149,8 \$	785,0 \$	204,2 \$	34,7 \$	1 023,9 \$	(125,6)\$	106,6 \$		

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$)	2023 ⁽²⁾											
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire	Linxon	Total AtkinsRéalis Services	Projets CMPF	Capital	Déduire : activités du siège social et autres ⁽¹⁾	Données consolidées
RAII sectoriel ajusté (RAII pour les données consolidées)	80,8 \$	240,2 \$	156,3 \$	88,2 \$	565,5 \$	145,5 \$	0,9 \$	711,9 \$	(58,6) \$	112,6 \$	(254,8) \$	511,2 \$
Amortissements	26,5	52,8	27,8	16,0	123,0	14,7	4,0	141,7	16,3	—		
RAIIA sectoriel ajusté	107,3 \$	293,0 \$	184,1 \$	104,2 \$	688,6 \$	160,2 \$	4,9 \$	853,7 \$	(42,3) \$	112,6 \$		

⁽¹⁾ Les « activités du siège social et autres » correspondent aux éléments qui ne sont pas spécifiquement attribués aux secteurs et qui, par conséquent, ne sont pas inclus dans le RAII sectoriel ajusté des secteurs de la Société; le détail de ces éléments est fourni ci-dessous.

⁽²⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de l'exercice considéré (se reporter à la section 12).

Le tableau ci-dessous présente les détails du montant des « activités du siège social et autres » permettant le rapprochement du RAII sectoriel ajusté et du RAII consolidé de la Société.

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$)	2024	2023
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs	183,2 \$	168,6 \$
Coûts de restructuration et de transformation	52,3	49,3
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	80,6	83,2
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	1,0	—
Gain sur cession d'une activité de SP&GP	—	(46,2)
Activités du siège social et autres	317,1 \$	254,8 \$

13.4.5 CROISSANCE (CONTRACTION) INTERNE DES PRODUITS

QUATRIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$)

	Produits de 2024	Produits de 2023 ⁽¹⁾	Variation	Incidence du change	Incidence des acquisitions et cessions	Croissance (contraction) interne des produits
Canada	369,5 \$	399,4 \$	(29,9) \$	0,6 \$	12,8 \$	(43,3) \$
RUI	620,5	582,4	38,1	36,3	—	1,8
EUAL	427,3	406,5	20,7	6,1	—	14,6
AMOA	292,6	310,6	(18,0)	8,0	—	(26,0)
Services d'ingénierie Régions	1 709,9	1 698,9	11,0	51,0	12,8	(52,8)
Énergie nucléaire	464,3	278,1	186,2	7,5	—	178,7
Linxon	300,9	173,9	127,0	5,6	—	121,4
Total – AtkinsRéalis Services	2 475,1 \$	2 150,9 \$	324,2 \$	64,0 \$	12,8 \$	247,3 \$

QUATRIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	Produits de 2024	Produits de 2023 ⁽¹⁾	Variation (en %)	Incidence du change (en %)	Incidence des acquisitions et cessions (en %)	Croissance (contraction) interne des produits (en %)
Canada	369,5 \$	399,4 \$	(7,5) %	0,1 %	3,2 %	(10,8) %
RUI	620,5	582,4	6,5 %	6,2 %	— %	0,3 %
EUAL	427,3	406,5	5,1 %	1,5 %	— %	3,6 %
AMOA	292,6	310,6	(5,8) %	2,6 %	— %	(8,4) %
Services d'ingénierie Régions	1 709,9	1 698,9	0,6 %	3,0 %	0,8 %	(3,1) %
Énergie nucléaire	464,3	278,1	67,0 %	2,7 %	— %	64,3 %
Linxon	300,9	173,9	73,0 %	3,2 %	— %	69,8 %
Total – AtkinsRéalis Services	2 475,1 \$	2 150,9 \$	15,1 %	3,0 %	0,6 %	11,5 %

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$)

	Produits de 2024	Produits de 2023 ⁽¹⁾	Variation	Incidence du change	Incidence des acquisitions et cessions	Croissance (contraction) interne des produits
Canada	1 461,2 \$	1 425,7 \$	35,5 \$	1,3 \$	38,3 \$	(4,1) \$
RUI	2 480,8	2 382,9	97,9	98,4	(103,3)	102,8
EUAL	1 707,7	1 541,1	166,6	14,7	—	151,9
AMOA	1 317,7	1 017,2	300,5	15,7	—	284,8
Services d'ingénierie Régions	6 967,5	6 366,9	600,5	130,1	(65,0)	535,4
Énergie nucléaire	1 489,4	1 044,1	445,3	18,9	—	426,4
Linxon	835,7	577,8	257,9	13,3	—	244,6
Total – AtkinsRéalis Services	9 292,6 \$	7 988,8 \$	1 303,7 \$	162,3 \$	(65,0) \$	1 206,4 \$

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	Produits de 2024	Produits de 2023 ⁽¹⁾	Variation (en %)	Incidence du change (en %)	Incidence des acquisitions et cessions (en %)	Croissance (contraction) interne des produits (en %)
Canada	1 461,2 \$	1 425,7 \$	2,5 %	0,1 %	2,7 %	(0,3) %
RUI	2 480,8	2 382,9	4,1 %	4,1 %	(4,3) %	4,3 %
EUAL	1 707,7	1 541,1	10,8 %	1,0 %	— %	9,9 %
AMOA	1 317,7	1 017,2	29,5 %	1,5 %	— %	28,0 %
Services d'ingénierie Régions	6 967,5	6 366,9	9,4 %	2,0 %	(1,0) %	8,4 %
Énergie nucléaire	1 489,4	1 044,1	42,6 %	1,8 %	— %	40,8 %
Linxon	835,7	577,8	44,6 %	2,3 %	— %	42,3 %
Total – AtkinsRéalis Services	9 292,6 \$	7 988,8 \$	16,3 %	2,0 %	(0,8) %	15,1 %

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de l'exercice considéré (se reporter à la section 12).

13.4.6 PRODUITS SECTORIELS NETS ET RATIO DU RAIIA SECTORIEL AJUSTÉ SUR LES PRODUITS SECTORIELS NETS POUR LES SERVICES D'INGÉNIERIE RÉGIONS ET POUR LES SECTEURS CANADA, RUI, EUAL ET AMOA

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	QUATRIÈMES TRIMESTRES		EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	
	2024	2023	2024	2023
Total des produits – Services d'ingénierie Régions ⁽¹⁾	1 709,9 \$	1 698,9 \$	6 967,5 \$	6 366,9 \$
Déduire : coûts directs des sous-traitants et autres charges directes recouvrables directement auprès des clients – Services d'ingénierie Régions ⁽¹⁾	476,4	492,6	2 025,1	1 776,5
Total des produits sectoriels nets – Services d'ingénierie Régions⁽¹⁾	1 233,5 \$	1 206,2 \$	4 942,4 \$	4 590,4 \$
Total du RAIIA sectoriel ajusté – Services d'ingénierie Régions⁽¹⁾	200,9 \$	193,9 \$	785,0 \$	688,6 \$
Total du ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets – Services d'ingénierie Régions (en %)⁽¹⁾	16,3 %	16,1 %	15,9 %	15,0 %

⁽¹⁾ Les Services d'ingénierie Régions comprennent les secteurs Canada, RUI, EUAL et AMOA.

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	QUATRIÈMES TRIMESTRES		EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	
	2024	2023	2024	2023
Produits – Canada	369,5 \$	399,4 \$	1 461,2 \$	1 425,7 \$
Déduire : coûts directs des sous-traitants et autres charges directes recouvrables directement auprès des clients – Canada	143,8	171,3	603,7	606,2
Produits sectoriels nets – Canada	225,8 \$	228,1 \$	857,5 \$	819,6 \$
RAIIA sectoriel ajusté – Canada	30,5 \$	36,1 \$	110,6 \$	107,3 \$
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets – Canada (en %)	13,5 %	15,8 %	12,9 %	13,1 %

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	QUATRIÈMES TRIMESTRES		EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	
	2024	2023	2024	2023
Produits – RUI	620,5 \$	582,4 \$	2 480,8 \$	2 382,9 \$
Déduire : coûts directs des sous-traitants et autres charges directes recouvrables directement auprès des clients – RUI	133,6	106,4	532,2	480,7
Produits sectoriels nets – RUI	486,9 \$	476,0 \$	1 948,6 \$	1 902,2 \$
RAIIA sectoriel ajusté – RUI	95,5 \$	80,6 \$	343,1 \$	293,0 \$
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets – RUI (en %)	19,6 %	16,9 %	17,6 %	15,4 %

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	QUATRIÈMES TRIMESTRES		EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	
	2024	2023	2024	2023
Produits – EUAL	427,3 \$	406,5 \$	1 707,7 \$	1 541,1 \$
Déduire : coûts directs des sous-traitants et autres charges directes recouvrables directement auprès des clients – EUAL	104,5	100,5	407,8	358,2
Produits sectoriels nets – EUAL	322,7 \$	306,0 \$	1 299,9 \$	1 182,9 \$
RAIIA sectoriel ajusté – EUAL	40,7 \$	46,5 \$	181,5 \$	184,1 \$
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets – EUAL (en %)	12,6 %	15,2 %	14,0 %	15,6 %

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	QUATRIÈMES TRIMESTRES		EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	
	2024	2023	2024	2023
Produits – AMOA	292,6 \$	310,6 \$	1 317,7 \$	1 017,2 \$
Déduire : coûts directs des sous-traitants et autres charges directes recouvrables directement auprès des clients – AMO A	94,4	114,5	481,4	331,5
Produits sectoriels nets – AMOA	198,2 \$	196,1 \$	836,3 \$	685,7 \$
RAIIA sectoriel ajusté – AMOA	34,2 \$	30,7 \$	149,8 \$	104,2 \$
Ratio du RIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets – AMOA (en %)	17,3 %	15,7 %	17,9 %	15,2 %

13.4.7 RATIO DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES (AFFECTÉS) SUR LE RÉSULTAT NET AJUSTÉ ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2024	2023 ⁽¹⁾
Flux de trésorerie disponibles (affectés) ⁽²⁾	327,2 \$	(40,2) \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis ⁽³⁾	389,8 \$	348,3 \$
Ratio des flux de trésorerie disponibles (affectés) sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis (en %)	84,0 %	(11,5) %

⁽¹⁾ Le chiffre et le ratio comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de l'exercice considéré (se reporter à la section 8.1 pour plus de détails).

⁽²⁾ Se reporter à la section 8.1 pour un rapprochement quantitatif entre les flux de trésorerie disponibles (affectés) et les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation.

⁽³⁾ Se reporter à la section 13.4.1 pour un rapprochement quantitatif entre le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis et le résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

La Société est assujettie à un certain nombre de risques et d'incertitudes dans le cadre de ses activités. La Société a mis en place des mesures visant à identifier, surveiller et, dans une certaine mesure, atténuer ces risques et incertitudes. Ces mesures comprennent notamment le programme de gestion des risques d'entreprise, les travaux de divers comités du conseil d'administration et de la direction, ainsi que l'application de nombreuses politiques et procédures. Les investisseurs devraient porter une attention particulière aux risques et aux incertitudes décrits ci-dessous avant d'investir dans les titres de la Société. D'autres risques ou incertitudes qui sont actuellement inconnus ou que la Société considère comme non significatifs à l'heure actuelle pourraient également nuire à ses activités futures, à sa situation financière, à ses liquidités et à ses résultats d'exploitation.

RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Octroi de contrats et calendrier

L'obtention de nouveaux contrats est un élément clé de la stabilité des produits et de la rentabilité et est difficile dans un milieu compétitif. Le moment de l'obtention d'un contrat est imprévisible et indépendant de la volonté de la Société. La Société exerce ses activités dans des marchés hautement concurrentiels où il est difficile de prévoir si elle obtiendra les contrats octroyés et à quel moment, puisque les processus de négociation et d'appel d'offres liés à de tels contrats et projets sont souvent longs et complexes. Un large éventail de facteurs peut influencer sur ces processus, notamment les élections et les changements de gouvernement, les approbations gouvernementales, les éventualités financières, les prix des marchandises, les conditions environnementales, ainsi que la conjoncture économique et la situation des marchés en général. En outre, la Société pourrait ne pas se voir octroyer des contrats pour lesquels elle a présenté une offre de services en raison du prix, des conditions ou des procédures de qualification applicables à l'offre de la Société, de la réputation de la Société auprès du client, de sa capacité d'exécution et/ou de ses avantages technologiques ou d'autres avantages de concurrents. Des concurrents de la Société peuvent être portés à prendre des risques plus importants ou inhabituels ou à accepter des modalités contractuelles que la Société pourrait ne pas considérer comme étant négociables ou acceptables. Par conséquent, la Société est exposée au risque de perdre de nouveaux contrats au profit de concurrents, ainsi qu'au risque que les produits tirés des contrats octroyés ne soient pas générés aussi rapidement que prévu. De plus, la Société pourrait engager des frais importants afin de répondre à des appels d'offres pour des projets qu'elle pourrait ne pas obtenir, ce qui entraînerait par conséquent des charges ne générant aucun profit pour la Société. Il est également à noter que les résultats d'exploitation de la Société peuvent fluctuer d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre selon qu'elle obtient de nouveaux contrats, et le moment auquel elle en obtient. Le calendrier et l'avancement des travaux dans le cadre des contrats octroyés pourraient avoir une incidence supplémentaire sur les résultats d'exploitation de la Société.

Par ailleurs, les fluctuations cycliques de la demande sont fréquentes dans les secteurs de l'ingénierie et de la construction, et elles peuvent avoir une incidence marquée sur le niveau de concurrence pour les projets disponibles et l'octroi de nouveaux contrats. Par conséquent, ces fluctuations de la demande dans les secteurs de l'ingénierie et de la construction, ou la capacité des secteurs public ou privé de financer les projets dans un contexte de ralentissement économique pourraient influencer défavorablement sur l'octroi de nouveaux contrats et les marges, et par conséquent, sur les résultats de la Société. Étant donné la nature cyclique des secteurs de l'ingénierie et de la construction, les résultats financiers de la Société, tout comme les résultats d'autres entreprises de ces secteurs, pourraient être touchés, au cours de toute période donnée, par divers facteurs qui sont indépendants de sa volonté. Ainsi, la Société pourrait être assujettie à l'occasion à des variations importantes et imprévisibles de ses résultats financiers trimestriels et annuels.

Les estimations de la performance future de la Société reposent sur plusieurs facteurs, notamment l'obtention de nouveaux contrats et le moment où ils sont obtenus, y compris la mesure dans laquelle la Société utilise sa main-d'œuvre. Le taux d'utilisation de son effectif fluctue en fonction de divers facteurs, notamment la capacité de la Société à gérer l'attrition ou à attirer et à recruter de nouveaux talents en temps opportun; la capacité de la Société à prévoir ses besoins à l'égard des services, ce qui lui permet de maintenir un niveau d'effectif approprié; la capacité de la Société à assurer la transition des employés entre les projets achevés et les nouveaux projets ou entre les divisions à l'interne; et le besoin de la Société d'affecter des ressources à des activités non facturables telles que la formation ou le développement des affaires. Bien que les estimations de la Société soient fondées sur son jugement professionnel, elles peuvent se révéler inexactes et peuvent fréquemment changer en fonction des nouvelles informations disponibles. Dans le cas des projets de grande envergure à l'échelle nationale et internationale pour lesquels le calendrier est souvent incertain, il est particulièrement difficile de prévoir si la Société se verra octroyer un contrat et à quel moment. L'incertitude entourant le moment auquel le contrat sera octroyé peut rendre difficile la détermination de la taille appropriée de l'effectif de la Société par rapport à ses besoins actuels. Si un contrat prévu est reporté ou n'est pas obtenu, ou si un contrat en cours est annulé, la Société pourrait devoir engager des coûts liés à la réduction de l'effectif ou aux installations excédentaires, ce qui aurait pour effet de réduire l'efficacité opérationnelle, les marges et les profits de la Société.

Passif sur contrats et risque lié à l'exécution

L'évaluation des produits et des coûts relatifs à un contrat est établie en partie selon des estimations qui sont assujetties à un certain nombre d'hypothèses, telles que celles liées à la conjoncture économique future, à la productivité, au rendement du personnel de la Société et de ses sous-traitants ou de ses fournisseurs d'équipement, au prix, à l'inflation, à la disponibilité de la main-d'œuvre, des équipements et des matériaux, ainsi qu'à d'autres contraintes pouvant avoir un effet sur les coûts ou le calendrier du projet, notamment l'obtention en temps opportun des approbations et des permis environnementaux exigés. Des événements imprévus peuvent également occasionner des dépassements de coûts. Par ailleurs, les contrats de type remboursable comme les contrats à taux unitaire, pour lesquels un montant fixe par quantité est chargé au client, et les contrats de type remboursable assortis d'un plafond présentent certains risques semblables aux risques liés aux contrats à prix forfaitaire, étant donné que les estimations utilisées pour établir le taux unitaire des contrats et/ou le plafond contractuel sont tributaires des mêmes hypothèses susmentionnées. De plus, une part importante des produits tirés des activités de services de la Société proviennent de contrats pluriannuels en vertu desquels des plafonds de hausse des coûts sont fixés en fonction d'indices de prix convenus initialement et, dans une période au cours de laquelle le taux d'inflation et les augmentations de coûts excèdent l'indice de hausse de coûts convenu au contrat, il existe un risque d'érosion des marges sur les produits tirés de ces contrats.

De plus, si la Société éprouvait des difficultés quant à l'exécution de projets en raison de divers facteurs, comme une certaine inefficacité de la mise en œuvre de ses processus, divers effets sur la productivité, la hausse de l'inflation ou les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, lesquels pourraient tous entraîner une augmentation des coûts et le report des dates d'achèvement de projets, l'estimation inexacte des coûts des projets et/ou l'incapacité à conclure des transactions stratégiques ayant trait aux ressources des projets, de telles difficultés pourraient avoir une incidence défavorable, temporaire ou permanente, sur les résultats financiers de la Société liés à ces projets, même si la Société a droit à une rémunération additionnelle au titre de la hausse des coûts et peut ultimement la recouvrer, ou si elle peut obtenir une prorogation du délai pour achever les travaux dans le cadre de ces projets.

Si des dépassements de coûts se produisent et que la Société n'est pas en mesure de recouvrer les sommes correspondantes auprès d'un tiers, la Société enregistrera des profits moins élevés ou, dans certains cas, une perte au titre du projet. Des dépassements de coûts importants peuvent survenir dans le cadre des contrats ou de projets de grande envergure ou de moins grande envergure. Si un projet entraîne un dépassement de coûts important, ou si plusieurs projets entraînent plusieurs dépassements de coûts, cela pourrait accroître l'imprévisibilité et la volatilité de la rentabilité de la Société et avoir une incidence défavorable significative sur ses activités. Se reporter également au facteur de risque intitulé « Contrats clés en main à prix forfaitaire (« CMPF ») ».

Par ailleurs, dans certains cas, la Société peut garantir à un client qu'elle terminera un projet pour une date prévue ou que l'installation atteindra certaines normes de rendement ou la Société peut être assujettie au passif découlant d'un projet dont il n'y a pas de limite de responsabilité contractuelle, à l'exception de ce qui est prévu par les lois en vigueur. Advenant le cas où le projet ou l'installation ne respecterait pas la date d'achèvement prévue ou les normes de rendement, ou si la Société ne réussit pas ou est présumée ne pas avoir réussi à respecter les exigences attendues, la Société pourrait alors devoir engager des coûts additionnels. Les produits d'un projet pourraient également être réduits dans l'éventualité où la Société serait tenue de payer des dommages-intérêts extrajudiciaires ou en raison de pénalités contractuelles, lesquels peuvent être importants et s'accumuler sur une base quotidienne.

Carnet de commandes et contrats comportant des clauses de résiliation pour raisons de commodité

Le carnet de commandes de la Société (qui représente ses obligations de prestation restant à remplir) est tiré de contrats considérés comme fermes ou des estimations par la direction des produits qui seront tirés des contrats considérés comme fermes de type remboursable et constitue par conséquent une indication des produits futurs prévus. Il arrive occasionnellement, dans le secteur d'activité de la Société, que des projets soient retardés, interrompus, qu'ils soient annulés, que l'on y mette fin ou qu'on en réduise la portée, pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société. De telles situations pourraient influencer de façon significative sur le montant du carnet de commandes, et entraîner des répercussions défavorables correspondantes sur les produits et la rentabilité futurs. En outre, un certain nombre de contrats de projet comportent des périodes de garantie et/ou des réclamations en cours, qui peuvent entraîner des poursuites judiciaires pouvant s'étendre bien au-delà du rendement réel et de l'achèvement des projets en question. Par ailleurs, bon nombre des contrats de la Société comportent des clauses de « résiliation pour raisons de commodité » qui permettent au client de résilier ou d'annuler le contrat à son gré en avisant la Société dans un certain délai précédant la date de résiliation et/ou en payant à la Société une compensation équitable, selon les modalités spécifiques du contrat. Advenant le cas où un grand nombre de clients de la Société auraient recours à une telle clause de « résiliation pour raisons de commodité », ou si un ou plusieurs contrats importants étaient résiliés pour raisons de commodité, cela aurait une incidence défavorable sur le carnet de commandes de la Société et une incidence défavorable correspondante sur ses produits et sa rentabilité futurs prévus.

Concurrence

La Société exerce ses activités dans des secteurs d'activité et des marchés géographiques hautement concurrentiels tant au Canada que sur la scène internationale. La Société livre concurrence à la fois à de grandes, moyennes et petites entreprises dans divers secteurs de l'industrie. De plus, l'arrivée accrue sur le marché canadien de nouvelles sociétés d'envergure internationale ou de concurrents non traditionnels ainsi qu'une présence internationale au sein des secteurs d'activité de la Société contribuent à rendre le contexte commercial plus concurrentiel. L'octroi de nouveaux contrats et les marges réalisées sur les contrats sont tributaires de l'intensité de la concurrence et des conditions générales des marchés où la Société exerce ses activités. Les fluctuations de la demande dans les secteurs où la Société est présente peuvent influencer sur le niveau de la concurrence. La situation concurrentielle est liée à de nombreux facteurs, notamment le prix, la capacité d'obtenir un cautionnement approprié, le carnet de commandes, la vigueur financière, la propension à prendre des risques, la disponibilité des partenaires, des fournisseurs et de la main-d'œuvre, ainsi que la réputation en matière de qualité, de respect des délais et d'expérience. Si la Société n'est pas en mesure de répondre efficacement à ces facteurs, ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourraient être défavorablement touchés. De plus, une crise économique prolongée ou une reprise plus lente que prévu pourrait également entraîner un accroissement de la concurrence dans certains secteurs, des réductions de prix ou de marge ou une diminution de la demande. Tous ces facteurs auraient une incidence négative sur les résultats.

Compétence du personnel

La réussite de la Société repose grandement sur ses effectifs et sa capacité à attirer, à recruter, à former et à retenir du personnel compétent dans un marché compétitif. Les ingénieurs, les architectes, les concepteurs, les gestionnaires de projet, ainsi que les spécialistes fonctionnels et les dirigeants professionnels qui possèdent à la

fois l'expérience et les compétences correspondant aux besoins actuels et futurs du marché sont essentiels au succès des activités de la Société. Le rythme des avancées technologiques exige que la Société consacre beaucoup de temps et de ressources à la formation de ses employés afin de leur fournir des compétences et des capacités pertinentes pour répondre aux besoins des clients. La capacité de retenir et de motiver du personnel qualifié ou d'attirer des remplaçants appropriés, au besoin, dépend entre autres de la nature concurrentielle du marché de l'emploi et des occasions de carrière et de rémunération que la Société peut offrir.

La concurrence dans le secteur d'activité de la Société est toujours vive en ce qui a trait au recrutement de personnel technique et de gestion qualifié, et si la Société devait perdre une partie ou la totalité de ces employés qualifiés, il pourrait s'avérer difficile de les remplacer dans les délais exigés par les clients de la Société. Par exemple, certains membres du personnel de la Société détiennent des attestations de sécurité émises par des gouvernements et qui pourraient être nécessaires pour obtenir des projets gouvernementaux. Si la Société devait perdre une partie ou la totalité de ces employés qualifiés, il pourrait s'avérer difficile de les remplacer. L'incapacité à attirer et à retenir du personnel compétent ferait peser des exigences accrues sur les ressources existantes de la Société. Cela pourrait entraîner, entre autres, la perte d'occasions, des dépassements de coûts, l'incapacité à mener à bien les projets en cours et à livrer concurrence pour de nouveaux projets et l'incapacité à atténuer les risques et incertitudes.

Par ailleurs, dans l'éventualité où des dirigeants professionnels et d'autres membres clés du personnel de la Société devaient prendre leur retraite ou quitter la Société, la Société devra disposer de plans de relève appropriés. Il pourrait être nécessaire de fournir une formation à des membres du personnel pour leur permettre de remplacer les employés ayant quitté leur poste ou encore d'identifier et de recruter des candidats externes potentiels pour des postes clés. La Société devra également mettre en œuvre efficacement de tels plans de relève, ce qui nécessitera du temps et des ressources pour trouver les personnes appropriées et les intégrer au sein des postes de direction et des autres postes clés. Dans l'éventualité où la Société ne parviendrait pas à préparer et à mettre en œuvre efficacement ces plans de relève, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur sa capacité à exercer ses activités de façon efficace et à fournir des services à ses clients jusqu'à ce que des remplaçants qualifiés soient trouvés.

Activités mondiales

La Société exerce d'importantes activités à l'échelle mondiale et une part considérable de ses produits proviennent de l'extérieur du Canada. Bien que les activités mondiales permettent à la Société de bénéficier d'une diversification des marchés, de la clientèle et des ressources disponibles, l'accent mis par la Société sur un nombre limité de régions clés pourrait réduire cette diversification, de sorte qu'une baisse du volume d'activités dans un marché de base donné pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière, la liquidité et les résultats d'exploitation futurs de la Société.

Les activités de la Société sont tributaires du succès continu de ses activités à l'échelle internationale, et la Société s'attend à ce que ses activités mondiales continuent de générer une partie importante de ses produits.

Les activités mondiales de la Société sont assujetties à divers risques, dont bon nombre touchent également les activités canadiennes de la Société notamment :

- les récessions et autres crises économiques dans d'autres régions ou dans d'autres économies étrangères, et leur incidence sur les coûts engagés par la Société pour l'exercice de ses activités dans ces pays;
- les problèmes de recrutement de personnel et de gestion des activités à l'étranger, y compris les défis de logistique, de sécurité et de communication;
- les changements dans les politiques, lois, règlements et exigences réglementaires des gouvernements étrangers, ou dans leur interprétation et/ou application;
- la difficulté à faire appliquer les droits contractuels, ou les frais engagés pour y parvenir, en raison de l'absence d'un système juridique bien établi ou pour quelque autre raison que ce soit;
- la renégociation ou l'annulation de contrats existants;

- l'adoption de nouvelles restrictions commerciales ou autres mesures tarifaires ou l'expansion des restrictions existantes comme des mesures de rétorsion ou des restrictions de nature politique à mesure que surviennent des événements géopolitiques;
- les problèmes et les retards qui peuvent être occasionnés ou les frais qui peuvent être engagés en raison de la circulation et du dédouanement de marchandises ainsi que l'autorisation du personnel de franchir les douanes ou de leur passage devant les autorités de l'immigration de diverses juridictions;
- les embargos;
- les actes de guerre, les agitations civiles, les forces majeures et les actes de terrorisme;
- l'instabilité sociale, politique et économique;
- l'expropriation de biens;
- le risque que les relations intergouvernementales se détériorent au point d'avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société dans un certain pays, parce que le siège social de la Société se trouve au Canada, ou parce qu'elle exerce des activités dans un autre pays;
- les problèmes et les retards qui peuvent être occasionnés ou les frais qui peuvent être engagés lors de l'obtention de licences, de permis ou d'autres documents similaires qui sont essentiels à la poursuite des activités de la Société, en raison de processus administratifs dans certains territoires qui diffèrent de ceux en Amérique du Nord;
- les hausses d'impôt ou les changements dans les lois ou règlements fiscaux ou dans leur interprétation et/ou application;
- les limites à la capacité de la Société de rapatrier de la trésorerie, des fonds ou du capital investis ou détenus dans des juridictions à l'extérieur du Canada.

Dans la mesure où les activités mondiales ou canadiennes de la Société seraient touchées par des conditions économiques, politiques ou autres conditions imprévues ou défavorables, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société pourraient subir des répercussions défavorables.

En outre, les activités de la Société à l'extérieur du Canada exposent la Société à des risques de change qui pourraient avoir un effet négatif sur ses résultats d'exploitation. La Société est particulièrement vulnérable aux fluctuations de la valeur de la livre sterling et du dollar américain. Même si la Société a mis en place une stratégie de couverture pour atténuer une partie de l'incidence de son exposition au risque de change, rien ne garantit que cette stratégie sera efficace. La Société n'a pas adopté de stratégies de couverture pour toutes les monnaies auxquelles elle est exposée dans le cadre de ses activités. La stratégie de couverture de la Société prévoit notamment le recours à des contrats de change à terme, qui comportent également un élément de risque inhérent au crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations des contreparties à l'égard de ces contrats. Se reporter également à la note 28 des états financiers annuels de 2024.

Par ailleurs, la Société est exposée aux risques découlant des changements dans les politiques, la législation, la réglementation et l'orientation stratégique du Canada, des États-Unis et ailleurs dans le monde, y compris l'adoption par l'un ou l'autre gouvernement de décrets et de mesures de rétorsion ou protectionnistes ou d'autres mesures économiques nationalistes de ce genre, qui pourraient entre autres avoir une incidence sur les politiques commerciales et les tarifs douaniers internationaux. Par exemple, même si, tant au Canada qu'aux États-Unis, la Société assure la prestation de ses services principalement au moyen de ressources locales ou nationales du pays en question, tout changement dans les politiques, la législation, la réglementation ou l'orientation stratégique pouvant découler de l'intensification des tensions commerciales ou économiques entre le Canada et les États-Unis, comme d'éventuelles barrières commerciales ou hausses de coûts imposées aux entités sous contrôle canadien ou détenues au Canada, ou même l'interdiction de soumissionner à un appel d'offres ou d'obtenir des contrats auprès d'organismes fédéraux, étatiques ou municipaux des États-Unis, pourrait avoir une incidence défavorable sur la Société et sa situation financière. De plus, toute incertitude liée à d'éventuels changements dans la législation ou la réglementation ou à des tensions commerciales et politiques pourrait également avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société, en ce sens que les clients des secteurs public et privé pourraient retarder ou annuler des projets afin d'atténuer ou de gérer eux-mêmes les risques auxquels ils sont

exposés. Bien qu'ils soient indépendants de la volonté de la Société, ces facteurs pourraient amener celle-ci à modifier sa stratégie afin de soutenir efficacement la concurrence sur les marchés mondiaux.

Risques liés au secteur Énergie nucléaire de la Société

Le secteur Énergie nucléaire de la Société appuie les clients tout au long du cycle de vie nucléaire en leur offrant une gamme complète de services : services de consultation, services d'IAGC, services sur le terrain, services de technologie, pièces de rechange, services de soutien aux réacteurs, mise hors service et gestion des déchets. À titre de dépositaire de la technologie CANDU^{MD}, le secteur offre également des services pour les nouveaux réacteurs CANDU^{MD} ainsi que la remise à neuf complète de ceux-ci. De tels services exposent la Société aux risques liés à un incident nucléaire, radioactif ou critique, à l'égard duquel la Société exerce un contrôle ou pas.

Les dispositions d'indemnisation prévues par les lois nationales des pays dans lesquels le secteur Énergie nucléaire de la Société mène des activités, notamment la *Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire* au Canada, la Nuclear Installations Act 1965 au Royaume-Uni et la Price-Anderson Act aux États-Unis, ou des protections équivalentes prévues dans les conventions internationales, visent à assurer une indemnisation pour le public tout en couvrant les participants du secteur nucléaire contre toute responsabilité découlant d'incidents nucléaires, sous réserve de certaines exclusions.

Toutefois, les dispositions d'indemnisation prévues dans les lois peuvent ne pas s'appliquer à toutes les responsabilités assumées à titre d'entrepreneur fournissant des services au secteur nucléaire. Si un incident ou certains dommages qui en découlent ne sont pas couverts par les dispositions d'indemnisation applicables, la Société pourrait être tenue responsable des dommages, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. En plus des dispositions d'indemnisation prévues par les lois, la Société cherche à se protéger de toute responsabilité associée aux incidents nucléaires et aux dommages en découlant dans le cadre de ses contrats. Toutefois, rien ne garantit que ces limites contractuelles à l'égard de la responsabilité seront applicables à l'ensemble des situations ou que l'assurance de la Société ou celle de ses clients couvrira toutes les responsabilités assumées aux termes de ces contrats. Les coûts engagés pour se défendre contre des réclamations à la suite d'un incident nucléaire ou pour payer les dommages-intérêts qui pourraient être accordés à la suite de telles réclamations pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

En outre, l'énergie nucléaire est, et a toujours été, soumise à l'acceptation sociale, et le degré d'acceptation peut changer dans les pays où nous exerçons nos activités ou dans lesquels nous avons l'intention de vendre de l'énergie nucléaire. Quoique relativement peu fréquents et malgré une réglementation stricte de la sécurité, les incidents survenant dans les centrales nucléaires, généralement lourds de conséquences, ont toujours attiré l'attention mondiale des médias et du public, poussant au renforcement du cadre réglementaire. Tout incident majeur dans une centrale nucléaire ou autre événement touchant le secteur nucléaire pourrait conduire à l'adoption d'une réglementation encore plus stricte de la sécurité, inverser ou freiner la récente tendance positive vers la production d'énergie nucléaire, ou faire basculer l'opinion publique en faveur de l'élimination progressive du nucléaire. La Société et d'autres acteurs du secteur seraient vraisemblablement touchés de façon significative par de tels changements dans la réglementation et dans la perception du public à l'égard de la production d'énergie nucléaire, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la demande de construction de nouvelles centrales, sur le renouvellement de licences pour les centrales existantes, sur la demande pour les produits et services du secteur nucléaire et sur les perspectives de production d'énergie nucléaire. En outre, l'acceptation sociale de l'énergie nucléaire est tributaire du succès général des projets de construction des centrales, succès qui non seulement peut être compromis par la hausse des coûts et les retards dans les travaux, mais qui dépend aussi des technologies de construction utilisées, lesquelles évoluent constamment. Tous les risques susmentionnés liés à la production d'énergie nucléaire pourraient avoir une incidence défavorable significative sur le bénéfice, les flux de trésorerie, la situation financière, les résultats d'exploitation ou les perspectives de la Société.

Activités de recherche et développement et investissements connexes

La Société mène des activités de recherche et développement (« R et D ») et peut, de temps à autre, investir des sommes, des ressources et du temps considérables dans le développement de nouveaux produits, de nouvelles technologies ou de la propriété intellectuelle, comme dans le cas de son investissement dans la conception du réacteur nucléaire CANDU^{MD} MONARK^{MC}. Divers facteurs pourraient compromettre le succès de ces activités de R et D et investissements connexes, notamment les obstacles technologiques, l'évolution des conditions et des débouchés du marché, les dépassements de coûts, l'incapacité de commercialiser fructueusement les produits ou les services sous-jacents de façon à rentabiliser l'investissement, le retard dans l'obtention des approbations réglementaires ou l'incapacité de les obtenir, et l'obsolescence. L'incapacité de la Société de rentabiliser ses activités de R et D et investissements connexes pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation, de même que sur le rendement de l'investissement des actionnaires.

Acquisition et intégration d'entreprises

L'acquisition et l'intégration d'une entreprise peuvent s'avérer ardues, car elles impliquent notamment la recherche de cibles d'acquisition appropriées, la détermination et la quantification des risques importants identifiés au cours du processus de diligence raisonnable, la capacité de conclure des transactions dans des conditions acceptables, la réalisation de synergies, la gestion des coûts en vue d'éviter les chevauchements, l'intégration des systèmes informatiques, la réorganisation du personnel, l'établissement de contrôles, de procédures et de politiques, ainsi que l'harmonisation des cultures. L'incapacité d'intégrer adéquatement et en temps opportun une entreprise acquise pourrait se traduire par le départ de personnel qualifié, la perte d'occasion d'affaires ou des coûts d'intégration plus élevés que prévu. Qui plus est, rien ne garantit que la Société maximisera ou réalisera le plein potentiel de l'une ou l'autre de ses acquisitions. En outre, l'acquisition d'une entreprise comporte des risques du fait que certaines obligations, y compris, mais sans s'y limiter, des passifs éventuels, des réclamations juridiques et des risques environnementaux, pourraient être inconnues au moment où l'acquisition est négociée et conclue.

Cession ou vente d'actifs importants

La vente d'une unité d'exploitation et/ou d'actifs importants est un processus complexe qui présente certains risques, comme l'incapacité de planifier, préparer et exécuter adéquatement la transaction et de rédiger un contrat dont l'objectif est de protéger la Société des ajustements après clôture, de certaines obligations et d'autres coûts additionnels. De plus, la Société est exposée au risque de non-conclusion de la vente, ou de vente à un prix inférieur au prix demandé, au risque que l'acheteur ne respecte pas ses obligations contractuelles après la clôture ou ne soit pas en position financière ou autre de les respecter, et/ou au risque de prolongation des délais pour conclure les transactions.

La cession d'entreprises présente des risques et des incertitudes, comme la difficulté de séparer les actifs directement liés aux entreprises vendues de celles que la Société continuera de détenir, le détournement de l'attention de la haute direction et des employés et le besoin d'obtenir des approbations réglementaires et des consentements d'autres tiers, ce qui pourrait perturber les relations avec les clients et les fournisseurs. La cession peut également assujettir la Société à des obligations fiscales additionnelles ou entraîner la perte de certains avantages fiscaux. De telles décisions peuvent également entraîner d'importants coûts et nécessiter que la direction y consacre du temps et de l'attention, ce qui pourrait amener ses membres à détourner leur attention d'autres activités de la Société. En raison de tels défis, ainsi que des conditions du marché et d'autres facteurs, les opérations de cession peuvent se prolonger, ou entraîner davantage de coûts, générer moins d'avantages que prévu ou ne jamais être conclues. Si la Société n'est pas en mesure de conclure une cession prévue ou d'assurer une transition réussie des entreprises cédées, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et ses résultats financiers. Si la Société cède une entreprise, elle pourrait ne pas réussir à faire en sorte que l'acheteur de l'entreprise cédée assume les passifs de celle-ci ou même s'il les assume, la Société peut avoir des difficultés à faire respecter ses droits, contractuels ou autres, par l'acheteur. Il est possible que la Société demeure exposée à des garanties financières ou à des garanties de bonne exécution et d'autres obligations

contractuelles ou des obligations liées à l'emploi, aux prestations de retraite ou aux indemnités de départ ainsi qu'à des passifs potentiels pouvant découler des dispositions législatives relatives à la cession ou aux manquements ultérieurs de l'acheteur. Par conséquent, la performance des entreprises cédées ou d'autres conditions sur lesquelles la Société n'a aucune influence pourraient avoir une incidence significative défavorable sur ses résultats d'exploitation. En outre, plusieurs contrats visant la cession d'une filiale ou d'une entreprise prévoient la présentation d'états financiers de clôture. Selon les résultats contenus dans ces états financiers, l'acheteur pourrait faire valoir une réclamation, fondée ou non, voulant que la Société, à titre de vendeur, ait l'obligation de payer certains montants, qui sont parfois significatifs, à titre d'ajustement postérieur à la clôture de la transaction. Suivant sa valeur, le montant au titre de cet ajustement postérieur à la clôture que la Société pourrait devoir (ou décider de) payer est susceptible d'avoir une incidence défavorable, voire une incidence défavorable significative sur les ressources en trésorerie, les liquidités ou les résultats financiers et la performance financière de la Société. À l'inverse, la Société a aussi généralement le droit de faire valoir une réclamation semblable contre un acheteur, selon les résultats contenus dans les états financiers de clôture. De plus, la cession d'une entreprise peut avoir un effet néfaste sur la rentabilité de la Société en raison des pertes que peut entraîner une telle vente, des pertes de produits ou d'une diminution des flux de trésorerie. À la suite d'une cession, la Société pourrait aussi constater moins de diversité dans ses activités, dans les marchés sur lesquels elle exerce ses activités et parmi ses clients.

Dépendance envers des tiers

La Société conclut des contrats dans le cadre desquels elle sous-traite à des tiers une partie d'un projet ou la fourniture de matériel et d'équipement. Si le montant que doit payer la Société pour les services d'un sous-traitant ou pour du matériel ou des fournitures excède le montant estimé, la Société pourrait subir des pertes au titre des contrats connexes. Si un fournisseur ou un sous-traitant n'est pas en mesure de fournir les fournitures, le matériel ou les services requis en vertu du contrat négocié pour quelque raison que ce soit, ou s'il fournit des fournitures, du matériel ou des services de qualité inacceptable ou en quantité insuffisante, la Société pourrait devoir se procurer ces fournitures, ce matériel ou ces services à un moment ultérieur ou à un prix plus élevé que prévu. Cela pourrait avoir une incidence sur la rentabilité du contrat. De plus, des matières ou du matériel défectueux peuvent avoir des répercussions sur l'ensemble du projet et donner lieu à des réclamations contre la Société pour le non-respect des spécifications requises pour le projet. Ces risques peuvent s'intensifier en période de ralentissement économique si les fournisseurs ou sous-traitants connaissent des difficultés financières ou ont de la difficulté à obtenir les fonds nécessaires pour financer leurs activités ou à obtenir un cautionnement, et qu'ils ne sont pas en mesure de fournir les services ou les fournitures (du tout ou en temps opportun) ou la qualité ou le degré de services ou de fournitures nécessaires aux activités de la Société.

En outre, dans les cas où la Société a recours aux services d'un seul fournisseur ou sous-traitant ou d'un petit nombre de fournisseurs ou de sous-traitants, rien ne garantit que le marché pourra fournir les produits ou services en temps opportun, ou au coût estimé par la Société, et la faillite ou l'insolvabilité d'un ou de plusieurs fournisseurs ou sous-traitants dont dépend en grande partie la Société relativement à un ou à plusieurs projets ou contrats particuliers pourrait également nuire à la Société. De plus, peu importe l'importance des projets ou leur nombre, ou les sous-traitants et fournisseurs avec qui la Société fait affaire, les perturbations générales dans la chaîne d'approvisionnement mondiale et les problèmes connexes échappant au contrôle de la Société pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités en cours, exposant ainsi la Société aux risques susmentionnés. Le défaut d'un sous-traitant ou fournisseur indépendant de se conformer aux lois ou aux règlements applicables pourrait avoir une incidence négative sur les activités de la Société ou sur sa réputation et, dans le cas des contrats octroyés par le gouvernement, pourrait également entraîner des amendes, des pénalités, une suspension ou même une radiation à l'encontre de la Société, ce qui pourrait alors avoir une incidence défavorable significative sur la réputation, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Perturbations de la chaîne d'approvisionnement

Les perturbations mondiales dans les chaînes d'approvisionnement qui peuvent découler de divers facteurs, notamment, sans s'y limiter, de changements dans la situation macroéconomique, d'événements environnementaux ou climatiques et de conflits nationaux ou internationaux, peuvent nuire aux sociétés dont les activités et les chaînes d'approvisionnement sont d'envergure mondiale, comme celles de la Société. Les pénuries et les goulots d'étranglement logistiques liés à la main-d'œuvre et au transport peuvent entraîner une pénurie de matériaux disponibles et une augmentation des frais d'expédition. Les maladies, les restrictions de voyage et d'autres perturbations de la main-d'œuvre pourraient avoir une incidence défavorable sur la chaîne d'approvisionnement de la Société, ainsi que sur sa capacité à mener à bien les projets de ses clients dans les délais prévus. En outre, la pénurie de matériaux disponibles et l'augmentation des frais d'expédition pourraient aussi avoir une incidence défavorable sur sa rentabilité, notamment en raison de la pression inflationniste sur les prix des matériaux utilisés pour certains contrats et des coûts découlant d'un prolongement accru. Par ailleurs, les chaînes d'approvisionnement peuvent aussi être perturbées par des tarifs gouvernementaux. Se reporter également au facteur de risque intitulé « Activités mondiales »

Coentreprises et partenariats

La Société conclut parfois des contrats avec des partenaires, en tant que membre de partenariats ou d'autres arrangements similaires. Ces contrats exposent la Société à un certain nombre de risques, notamment le risque que ses partenaires soient dans l'incapacité ou refusent de remplir leurs obligations contractuelles envers la Société ou ses clients. Les partenaires de la Société pourraient être dans l'incapacité ou refuser d'apporter le soutien financier nécessaire au partenariat. Si l'une ou l'autre de ces situations survenait, la Société pourrait être tenue de payer des pénalités financières ou des dommages-intérêts extrajudiciaires, de fournir des services additionnels ou d'investir des montants supplémentaires afin d'assurer l'exécution et la réalisation adéquates des services à fournir. Aux termes d'ententes comportant des obligations conjointes et individuelles (ou solidaires), la Société pourrait être responsable de ses obligations et de celles de ses partenaires. Ces situations pourraient également donner lieu à des différends ou à des litiges avec les partenaires ou les clients de la Société, lesquels pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la réputation, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

La Société participe à des coentreprises et à des partenariats similaires au sein desquels elle n'est pas le principal partenaire. Dans ces cas, la Société pourrait avoir un contrôle limité sur les actions ou les décisions de la coentreprise ou du partenariat. Ces structures peuvent ne pas être assujetties au même cadre de gouvernance et aux mêmes exigences auxquelles la Société est assujettie en ce qui a trait au contrôle interne à l'égard de l'information financière et à d'autres contrôles internes. Dans la mesure où le partenaire principal prendrait des décisions qui ont une incidence négative sur la coentreprise ou le partenariat, ou que des problèmes surviendraient relativement au contrôle interne de la coentreprise, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Le défaut d'un partenaire dans une coentreprise ou dans un partenariat de se conformer aux lois ou aux règlements applicables ou aux exigences du contrat pourrait avoir une incidence négative sur les activités et la réputation de la Société et, dans le cas des contrats octroyés par le gouvernement, pourrait aussi entraîner des amendes, des pénalités, une suspension ou même une radiation à l'encontre de la Société, ce qui pourrait alors avoir une incidence défavorable significative sur la réputation, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Cybersécurité, systèmes et données informatiques et conformité aux lois sur la protection de la vie privée

L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sous toutes ses formes sont fondamentales pour ce qui est des activités quotidiennes et stratégiques de la Société.

La Société s'appuie sur un ensemble de technologies et de systèmes d'information de base, qui nécessitent tous de l'entretien et du soutien et qui peuvent subir des interruptions, des défaillances, des retards ou des cessations de service dans le cadre des travaux de maintenance, d'intégration ou de migration des systèmes qui ont lieu de temps à autre. La Société pourrait ne pas réussir la mise en œuvre de nouveaux systèmes et la migration de

données, ce qui pourrait perturber ses activités et détourner les ressources de la Société, et ces nouveaux systèmes pourraient ne pas atteindre les objectifs opérationnels souhaités. Tout dommage causé aux systèmes d'information de la Société et toute perturbation ou interruption de ces systèmes, ou toute incapacité à mettre en œuvre avec succès de nouveaux systèmes ou des systèmes améliorés, selon les circonstances propres à la situation, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société, de même que sur ses activités.

Par ailleurs, les cyberattaques sont de plus en plus fréquentes et perfectionnées, et la Société doit employer des technologies informatiques et autres défenses appropriées, en tout temps, pour les prévenir. Les cyberattaques comprennent les logiciels malveillants (y compris les rançongiciels), le piratage, l'espionnage industriel, l'accès non autorisé à de l'information confidentielle ou exclusive, l'hameçonnage ou d'autres atteintes à la sécurité et perturbations des systèmes. Si la Société n'était pas en mesure de protéger ses systèmes informatiques, ceux-ci pourraient être touchés par des pannes ou des lenteurs ou ne plus être en mesure de fonctionner. Les systèmes et les activités informatiques de la Société peuvent également être interrompus ou endommagés par des catastrophes naturelles, des défaillances, des actes de guerre ou de terrorisme ou d'autres événements indépendants de la volonté de la Société. De plus, des défis opérationnels persistent pour les employés pratiquant le télétravail de façon régulière ou occasionnelle, car les ressources technologiques dont disposent les employés à domicile ne sont pas aussi performantes que dans les bureaux de la Société, ce qui pourrait contribuer à augmenter le nombre de points d'attaque potentiels et à accroître les risques liés à la cybersécurité.

Une cyberattaque réussie pourrait nuire à la réputation de la Société et avoir une incidence défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation, puisqu'une telle attaque pourrait entraîner des pannes de réseau; des accès non autorisés à de l'information confidentielle ou exclusive à propos de ses activités, de ses actifs, de ses clients ou de ses employés; le vol, la perte, la fuite, la destruction ou la corruption de données, y compris de l'information à propos de ses clients et de ses employés; des dommages matériels aux actifs liés au réseau; des litiges, des amendes ou une responsabilité en cas de non-respect des lois ou des clauses contractuelles relatives à la protection de la vie privée et à la sécurité de l'information; des fraudes; des pertes de revenus; un risque de perte de clients ou la difficulté pour la Société d'en attirer de nouveaux; l'augmentation des primes d'assurance ou la difficulté ou l'incapacité à obtenir une couverture d'assurance; et l'engagement d'importants frais payables par la Société à des conseillers spécialistes, notamment des experts en juricomptabilité ou des experts externes en communications et relations publiques, pour aider la Société en ce qui a trait à de telles cyberattaques et aux conséquences de celles-ci.

De plus, des cyberattaques ciblant des fournisseurs ou autres partenaires d'affaires de la Société pourraient également avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Comme elle exerce ses activités à l'échelle mondiale, la Société est assujettie à un éventail complexe de lois conçues pour protéger les renseignements personnels et confidentiels ainsi qu'à des exigences de cybersécurité imposées aux sociétés d'infrastructures essentielles. Les lois et les règlements en matière de protection de la vie privée et des données, de même que les exigences de cybersécurité imposées aux sociétés d'infrastructures essentielles, évoluent constamment et il est à prévoir que de plus en plus de pays se doteront de cadres consacrés à la protection des renseignements personnels et à la réglementation des infrastructures essentielles au fil du temps.

L'évolution constante de la technologie et des lois et règlements applicables en matière de protection de la vie privée et des données pose à la Société des défis de plus en plus complexes au chapitre de la conformité et pourrait l'obliger à engager des dépenses plus importantes afin de répondre aux exigences. La non-conformité aux lois et aux règlements existants pourrait donner lieu à des pénalités substantielles, engager la responsabilité légale de la Société et l'exposer à un risque d'atteinte à la réputation.

La Société a recours à des mesures de sécurité et à des technologies pour protéger l'information confidentielle et exclusive contenue dans ses systèmes informatiques et de technologie de l'information. La Société adapte ses politiques, procédures et contrôles liés à la sécurité afin de protéger ses actifs, compte tenu de l'évolution des menaces qui pèsent sur ceux-ci. Rien ne garantit que ces mesures parviendront à empêcher les cyberattaques ni que les assurances souscrites par la Société couvriront les coûts, les dommages, les passifs ou les pertes qui pourraient en découler.

Intelligence artificielle (« IA ») et autres technologies novatrices

L'adoption de l'IA et d'autres technologies novatrices pour améliorer la prise de décisions et optimiser les processus peut comporter plusieurs avantages pour la Société, notamment réduire le temps et les ressources nécessaires à l'exécution de certaines tâches, tirer parti de l'expertise de ses employés dans certains domaines et accroître sa compétitivité sur certains marchés. Le fait de ne pas adopter ces technologies pourrait nuire à la compétitivité de la Société, mais leur usage pose également des risques liés à la sécurité de l'information, à l'éventualité d'une utilisation malveillante dans le cadre d'activités criminelles ou inappropriées, et aux conséquences imprévues sur la confidentialité des renseignements des clients et sur la confiance accordée par ces derniers. De plus, rien ne garantit que les investissements effectués dans ces technologies et dans les processus et outils connexes seront rentables pour la Société.

L'utilisation de l'IA par les auteurs de cybermenaces constitue déjà un risque important pour la Société, qui ne cessera de s'amplifier à mesure que la complexité et la fréquence des cyberattaques augmenteront.

Certains risques liés à la sécurité de l'information découlant de l'utilisation de l'IA peuvent difficilement être contrôlés par la Société, tels que l'utilisation par le personnel de ChatGPT et de technologies semblables. La Société mobilise des efforts et des ressources considérables pour exploiter au mieux l'IA tout en protégeant ses données et celles de ses clients. Même si elle met à la disposition de son personnel des solutions de rechange approuvées, de nombreux sites Web et outils de collaboration intégrant désormais des fonctionnalités d'IA souffrent parfois d'un manque de transparence quant à l'utilisation des données traitées par l'IA.

La propension de l'IA à générer de faux résultats, qui a été documentée dans des rapports largement médiatisés, représente un risque réel pour la Société. Les données générées par l'IA doivent être vérifiées de la même manière que les données générées par d'autres moyens. La Société doit s'assurer que ses employés utilisent les résultats obtenus de l'IA non pas aveuglément, mais à seule fin de parfaire leur travail. La question soulève également des enjeux éthiques et juridiques, particulièrement en ce qui concerne la propriété intellectuelle et le droit d'auteur.

La réglementation encadrant l'IA et les autres technologies novatrices évolue rapidement et varie considérablement d'un pays à l'autre. Le fait, pour la Société, de ne pas se tenir informée des changements qui touchent ses activités et ses clients pourrait entraîner des poursuites judiciaires contre elle et ternir sa réputation.

Statut de fournisseur de services auprès d'organismes publics

La Société est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et, par conséquent, les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques. Le défaut de la Société à se conformer aux modalités d'un ou de plusieurs contrats conclus avec un gouvernement ou aux lois, règlements et politiques des gouvernements pourrait entraîner la résiliation des contrats de la Société avec les organismes publics ou la suspension ou la radiation de la Société des projets gouvernementaux futurs pour une longue période, ainsi que d'éventuelles amendes ou pénalités civiles ou criminelles et un risque lié à l'examen du public de la performance de la Société, et pourrait éventuellement nuire à sa réputation, chacun de ces facteurs pouvant avoir une incidence défavorable significative sur les activités de la Société. La saisie de profits et la suspension de paiements sont d'autres mesures que les organismes publics clients pourraient prendre à l'encontre de la Société en cas d'activités ou d'exécution inappropriées. Par ailleurs, la quasi-totalité des contrats conclus entre la Société et les gouvernements comportent des clauses de « résiliation pour raisons de commodité », comme il est décrit sous le facteur de risque intitulé « Carnet de commandes et contrats comportant des clauses de résiliation pour raisons de commodité », présenté précédemment.

Les contrats conclus avec les gouvernements exposent la Société à des risques additionnels. Par exemple, les corps législatifs affectent habituellement des fonds sur une base annuelle, alors qu'il faut parfois plusieurs années avant que le contrat ne génère un rendement. Par conséquent, si les contrats que la Société conclut avec des organismes publics sont financés en partie seulement ou sont résiliés, la Société pourrait ne pas réaliser la totalité des produits et des profits attendus pouvant être tirés de ces contrats. De plus, les affectations et le moment du paiement peuvent dépendre de plusieurs facteurs, notamment la situation économique, les priorités

politiques concurrentes, la diminution des octrois de contrat par les gouvernements, les restrictions budgétaires, le calendrier et le montant des revenus fiscaux ainsi que le niveau global des dépenses gouvernementales.

Orientation stratégique

Le 13 juin 2024, AtkinsRéalis a annoncé la prochaine phase de son parcours de croissance en dévoilant sa stratégie 2025 – 2027, « Offrir l'excellence et stimuler la croissance », qui repose sur trois piliers : i) optimiser l'entreprise, ii) accélérer la création de valeur et iii) explorer le potentiel inexploité. Se reporter à la section 1.3 pour plus de détails sur cette stratégie.

La mise en œuvre de toute orientation stratégique soulève des difficultés en matière de gestion, d'organisation, d'administration et d'exploitation de même que d'autres types de difficultés.

Si la Société n'est pas en mesure de mener à bien une partie ou l'ensemble des initiatives envisagées dans le cadre de son orientation stratégique, il se peut que les produits, les résultats d'exploitation et la rentabilité s'en ressentent. Même si la Société mène à bien la mise en œuvre de l'orientation stratégique, rien ne garantit qu'elle atteindra ses objectifs. Il sera peut-être aussi nécessaire d'apporter des modifications à l'orientation stratégique pour atteindre ces objectifs, ce qui aurait pour effet de retarder sa mise en œuvre, du moins temporairement.

Responsabilité professionnelle ou responsabilité pour des services défectueux

Si la Société fait défaut d'agir ou de formuler des jugements et des recommandations conformément aux normes professionnelles applicables, elle pourrait être tenue de verser des indemnités pécuniaires importantes. Les activités de la Société exigent qu'elle porte des jugements professionnels à l'égard de la planification, de la conception, de la mise en œuvre, et de la construction, de multiples projets, ainsi que, de l'exploitation et de la gestion d'installations industrielles et de projets d'infrastructure publique. Une défaillance ou un incident découlant des travaux effectués par la Société à l'un des sites liés à un projet en cours ou achevé de la Société pourrait donner lieu à d'importantes réclamations au titre de sa responsabilité professionnelle ou de sa responsabilité de produits, au titre d'une garantie ou à d'autres réclamations à l'encontre de la Société, et porter atteinte à sa réputation, en particulier si la sécurité publique est compromise. Les obligations découlant de ces réclamations pourraient excéder les limites d'assurance de la Société ou les droits que cela génère, ou avoir une incidence sur la capacité de la Société à obtenir une assurance dans l'avenir. Se reporter au facteur de risque « lacunes dans la protection d'assurance » ci-dessous.

Par ailleurs, les clients ou sous-traitants qui se sont engagés à indemniser la Société pour de telles obligations ou pertes pourraient refuser ou ne pas être en mesure de payer. Si une réclamation importante non couverte par l'assurance, soit en partie ou en totalité, est accordée, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. Se reporter au facteur de risque « Risques liés au secteur Énergie nucléaire de la Société ».

Dans certaines juridictions où elle exerce ses activités, la Société pourrait être tenue responsable conjointement et individuellement (solidairement) à l'égard de ses obligations et de celles d'autres parties participant à un projet particulier, nonobstant l'absence d'une relation contractuelle entre la Société et ces autres parties.

Indemnités et pénalités pécuniaires relatives aux rapports et aux opinions techniques et professionnels

La Société fournit à ses clients des rapports et des opinions fondés sur son expertise technique et autres compétences professionnelles. Les rapports et opinions de la Société doivent souvent observer des normes professionnelles, des prescriptions en matière de permis et d'exigences techniques, la réglementation des valeurs mobilières et d'autres lois, réglementations, règlements et normes régissant la prestation de services professionnels dans la juridiction où les services sont fournis. En outre, la Société pourrait engager sa responsabilité envers des tiers qui utilisent ses rapports et opinions et qui s'appuient sur ceux-ci, même si la Société n'est pas liée par contrat à ces tiers, ce qui pourrait entraîner des indemnités ou des pénalités pécuniaires.

Lacunes dans la protection d'assurance

Dans le cadre de ses activités commerciales, la Société maintient un certain niveau de protection d'assurance. Rien ne garantit que la Société dispose d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins, ou qu'elle sera en mesure d'obtenir toute la protection d'assurance dont elle aura besoin à l'avenir. La Société souscrit une assurance auprès de plusieurs assureurs indépendants, souvent sous forme de contrats d'assurance par tranches. Si l'un des assureurs indépendants manque à ses obligations, refuse de renouveler ou annule l'assurance ou pour quelque autre raison que ce soit ne peut remplir ses obligations d'assurance envers AtkinsRéalis ou dans l'éventualité où la Société était jugée responsable ou devait verser une indemnisation importante à l'égard d'un projet ou d'un contrat pour lequel elle n'était couverte par aucune assurance, l'exposition globale au risque et les charges d'exploitation de la Société pourraient alors s'accroître, et elle pourrait devoir interrompre ses activités commerciales.

La Société a souscrit une assurance de responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant de la Société, sous réserve de certaines exclusions. Cette assurance protège également la Société contre les pertes qu'elle pourrait subir par suite de l'indemnisation de ses dirigeants et administrateurs. De plus, la Société peut conclure des ententes d'indemnisation avec ses dirigeants et administrateurs clés et ceux-ci peuvent également avoir droit à des indemnités en vertu des lois applicables et des actes constitutifs de la Société. Les indemnités que doit verser la Société aux administrateurs et aux dirigeants peuvent poser des risques importants pour la situation financière d'AtkinsRéalis, car la Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir son assurance ou, même si elle est en mesure de le faire, les réclamations excédant la protection de la Société ou n'étant couvertes par aucune assurance pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Santé et sécurité

La nature des activités d'AtkinsRéalis expose le personnel et d'autres personnes à des équipements de grande dimension, à des processus dangereux ou à des matières hautement réglementées, ainsi qu'à des environnements difficiles. De nombreux clients exigent de la Société qu'elle respecte certaines normes ou certains critères de sécurité pour pouvoir soumissionner pour un contrat, et le paiement d'une partie des honoraires et bénéfices liés aux contrats de la Société pourrait être assujéti au respect des normes ou critères de sécurité. Des conditions de travail dangereuses peuvent également accroître la rotation du personnel, augmenter les coûts du projet et les charges d'exploitation et avoir une incidence négative sur l'obtention de nouveaux contrats. Si la Société ou un tiers, comme des clients ou des partenaires, ne mettent pas en œuvre les procédures de sécurité appropriées ou si ces procédures sont inefficaces, les employés et d'autres personnes pourraient subir des blessures. Le défaut de respecter les procédures, les contrats conclus avec les clients ou la réglementation applicable pourrait exposer la Société à des pertes, engager sa responsabilité et avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation, ainsi que sa capacité à se voir confier des projets à l'avenir.

Arrêts de travail, négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre

Une partie de l'effectif de la Société et des employés de ses sous-traitants est syndiquée. Une longue grève ou tout autre arrêt de travail causé par le personnel syndiqué ou non syndiqué travaillant dans le cadre d'un projet de la Société pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société. Il existe un risque inhérent que l'issue des négociations en cours ou futures relativement aux conventions collectives ou à la représentation syndicale ne soit pas favorable pour la Société. De temps à autre, des tentatives de syndicalisation sont entreprises par le personnel non syndiqué de la Société. Ces efforts de syndicalisation peuvent souvent entraîner des interruptions ou des retards de travail et présentent un risque d'agitation ouvrière.

Épidémies, pandémies et autres crises sanitaires

Une éclosion, une épidémie ou une pandémie importante de maladies contagieuses dans toute région géographique où la Société exerce ses activités, comme la pandémie de COVID-19, pourrait entraîner une crise en matière de santé et de sécurité publiques qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société, les économies nationales et internationales, les marchés des capitaux et la demande globale pour ses services. La pandémie planétaire de COVID-19 a considérablement perturbé le domaine de la santé, l'économie, les marchés et les conditions de travail à l'échelle mondiale, et a entraîné une forte volatilité et des pressions négatives sur toutes les économies nationales.

Des épidémies, pandémies ou autres crises mondiales de santé et de sécurité qui pourraient survenir dans l'avenir, y compris des développements futurs éventuels liés à la pandémie de COVID-19, sont susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur la situation financière, les liquidités, les résultats d'exploitation et les perspectives de la Société.

La pandémie de COVID-19 et d'autres crises sanitaires d'une ampleur ou d'une portée semblables pourraient également avoir pour effet d'accroître d'autres risques et incertitudes énoncés dans la présente section « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion.

Changements climatiques à l'échelle mondiale, conditions météorologiques extrêmes et effet des catastrophes naturelles ou autres

Les effets généraux des changements climatiques à l'échelle mondiale, de même que l'imprévisibilité des conditions météorologiques extrêmes et d'autres catastrophes naturelles, pourraient avoir une incidence sur les activités et la rentabilité de la Société. Comme le reste de l'économie mondiale et d'autres services d'ingénierie et sociétés axées sur des projets, la Société est exposée aux risques physiques liés aux changements climatiques, y compris l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques, comme les tempêtes, les inondations, les feux incontrôlés et les canicules, ou les changements à plus long terme, comme les changements de température et l'élévation du niveau de la mer. De plus, les activités sur le terrain de la Société se déroulent généralement à l'extérieur et elles prennent la forme de travaux d'arpentage professionnel, de services d'ingénierie sur place, de collecte et d'analyse de données sur le terrain, de travaux archéologiques, d'études géotechniques, de forage d'exploration, de surveillance et d'inspections des projets de construction, de mise en service d'usines ainsi que de tests et de travaux liés à l'exploitation de celles-ci. Les conditions météorologiques extrêmes ou les catastrophes naturelles ou autres, comme les tremblements de terre, les incendies, les inondations, les tornades, les ouragans, les orages et des événements similaires, peuvent retarder le début ou la fin des activités sur le terrain de la Société et empêcher ses employés, ses sous-traitants ou ses fournisseurs de s'acquitter de leurs responsabilités entraînant des retards ou une perte de produits, qui auraient autrement été comptabilisés, alors que certains coûts continuent tout de même d'être engagés. Les conditions météorologiques extrêmes ou les catastrophes peuvent aussi retarder ou empêcher la réalisation de diverses phases de travaux liés à d'autres services devant être offerts pendant le déroulement des activités sur le terrain ou par la suite. Tout retard dans l'achèvement des travaux liés aux services offerts par la Société pourrait obliger celle-ci à engager des coûts supplémentaires non remboursables, notamment des heures de travail supplémentaires, pour respecter le calendrier établi par ses clients. En raison de divers facteurs, si un projet débute ou s'achève avec un retard, la Société pourrait aussi faire face à des pénalités ou des sanctions dans le cadre des contrats conclus ou même à des annulations de contrats.

Enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)

La Société fait l'objet de pressions accrues afin qu'elle se conforme aux exigences réglementaires, qu'elle réponde aux attentes des parties prenantes et qu'elle prenne des mesures à l'égard des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ces derniers incluent les risques environnementaux, sociaux et liés à la gouvernance, y compris les risques liés aux changements climatiques décrits sous le facteur de risque « Changements climatiques à l'échelle mondiale, conditions météorologiques extrêmes et effet des catastrophes naturelles ou autres » ci-dessus. Différents groupes d'intervenants peuvent avoir des opinions divergentes sur les

questions environnementales, sociales et de gouvernance, ce qui augmente le risque que toute action, ou inaction, de la Société puisse être perçue négativement par au moins certaines parties prenantes.

En plus des risques physiques associés aux conditions météorologiques extrêmes et aux changements climatiques à l'échelle mondiale, le passage de l'économie mondiale à une économie à faible teneur en carbone et résiliente sur le plan climatique entraîne également des risques de transition. Ces risques de transition peuvent découler de changements politiques liés au climat, de changements technologiques et de comportement, y compris les préférences des clients à l'égard des produits et des services à faibles émissions de carbone. La Société reconnaît l'urgence de prendre des mesures concrètes, se concentre sur des solutions novatrices pour faire face aux changements climatiques et accroître la résilience climatique, et s'est officiellement engagée à prendre diverses mesures d'atténuation des risques climatiques et à respecter les cibles et les échéances liées aux changements climatiques. L'expertise de la Société dans le secteur ainsi que son engagement en matière de réduction des effets significatifs des changements climatiques visent à limiter les conséquences négatives de ces changements sur ses activités, ainsi que sur la communauté mondiale. Toutefois, la Société pourrait être tenue d'engager des coûts importants pour améliorer la résilience de son infrastructure face au climat et pour se préparer aux changements climatiques, y réagir et en atténuer les effets, et rien ne garantit que ces efforts d'atténuation réussiront à soustraire ou à protéger la Société des effets de ces risques liés aux changements climatiques.

En 2022, la Société a présenté certains objectifs et certaines cibles ESG, y compris, sans s'y limiter, réduire d'ici 2030 ses émissions de GES des champs d'application 1, 2 et 3, ainsi que ses émissions du champ d'application 3 liées aux déplacements d'affaires et aux actifs loués en amont, parvenir d'ici 2025 à une représentation féminine de 25 % dans les postes de gestion, de professionnels de niveau supérieur et de cadres supérieurs, et de 33 % dans l'ensemble de l'entreprise, et maintenir une représentation féminine de 30 % au sein du conseil d'administration. Bien que la Société ait commencé à mettre en œuvre des mesures visant à nous rapprocher de ces objectifs et cibles, rien ne garantit que la Société sera en mesure de les atteindre, en tout ou en partie, y compris en raison de tendances juridiques, réglementaires, sectorielles ou, de façon plus générale, du marché, qui pourraient être indépendants de la volonté de la Société. L'incapacité à mettre en œuvre de manière appropriée des mesures pour atteindre les objectifs et cibles ESG énoncés par la Société, ou à les réaliser dans les délais déterminés, pourrait représenter un risque d'atteinte à la réputation pour la Société et diminuer l'intérêt de certains investisseurs à acheter des titres de la Société ou à conserver leur placement dans ces titres.

L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre est un exercice complexe sur les plans scientifique et technique qui nécessite le recours aux données disponibles sur la performance, à des facteurs d'émissions de gaz à effet de serre, à des hypothèses relatives aux modèles et à diverses méthodes. Les modèles utilisant ces données, hypothèses et méthodes pour calculer les émissions de gaz à effet de serre comportent des incertitudes. Dans certains cas, les données pourraient ne pas être disponibles ou être considérées comme incomplètes, de sorte qu'il serait nécessaire d'avoir recours à des estimations, lesquelles rehaussent l'incertitude inhérente aux inventaires des émissions de gaz à effet de serre. La présentation d'informations sur les progrès et la performance de la Société quant à l'atteinte des objectifs ESG fait partie intégrante de l'engagement de la Société à l'égard de ces initiatives. Ces informations seront vraisemblablement de plus en plus assujetties à des contrôles internes, à la validation par des tiers et à des audits, et feront l'objet de classements sectoriels ainsi que de notations et de cotes accessibles au public. L'incapacité de la Société à générer des données fiables et exhaustives, à remplir la totalité ou une partie de ses engagements et à atteindre les objectifs ESG fixés ou à obtenir des notations et des cotes favorables en matière d'ESG pourrait avoir une incidence défavorable sur la réputation de la Société. En outre, en vertu des lois actuelles et de la réglementation en évolution sur les changements climatiques et la durabilité, la formulation d'allégations exagérées ou trompeuses à l'égard de la durabilité, ou l'«écoblanchiment», soit intentionnellement, soit en raison de difficultés liées à la collecte de données et à la communication de l'information, ou autrement, crée des risques juridiques et liés à la réputation. Les atteintes à la réputation découlant de l'incapacité de la Société à mettre en œuvre de manière appropriée des mesures pour atteindre les objectifs et cibles ESG énoncés par la Société, ou à les réaliser dans les délais déterminés, et/ou à présenter de manière appropriée les progrès quant à l'atteinte de ces objectifs et cibles ESG, pourraient nuire à la capacité de la Société à se voir confier des projets dans l'avenir, avoir une incidence négative sur ses relations avec les clients relativement aux projets en cours ou entraîner l'annulation de projets en cours, limiter sa capacité à attirer et à maintenir en poste des talents, ou ébranler la confiance que lui accordent les parties prenantes en matière de financement et d'investissement, ce qui pourrait entraîner des conditions de financement moins favorables ou une baisse de l'intérêt des investisseurs.

L'administration américaine a récemment promulgué des décrets ciblant certaines initiatives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (« DEI ») dans les secteurs public et privé. Étant donné que la Société détient un portefeuille important de contrats gouvernementaux, toute politique, loi, initiative, décision juridique ou mesure de surveillance anti-ESG et anti-DEI pourrait faire en sorte qu'il soit plus difficile et plus coûteux pour la Société d'obtenir des contrats avec les gouvernements fédéral, étatiques ou municipaux des États-Unis (ou ailleurs), voire réduire sa capacité à remporter de tels contrats, ce qui pourrait l'inciter à limiter la portée ou l'application de ses politiques en matière de DEI ou amener des gouvernements, des organismes de réglementation ou autres à entreprendre des enquêtes, des litiges ou des mesures coercitives contre la Société. La matérialisation de l'une ou l'autre de ces situations pourrait avoir une incidence défavorable et potentiellement significative sur les perspectives, les futurs contrats et, ultimement, les produits, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Propriété intellectuelle

La réussite de la Société repose, en partie, sur sa capacité à protéger sa propriété intellectuelle et ses droits en matière de propriété intellectuelle exclusifs et sous licence (collectivement, les « DPI »). La Société s'appuie sur des politiques en matière de propriété intellectuelle et d'autres arrangements contractuels pour protéger la majeure partie de ses DPI lorsqu'elle estime qu'une protection au moyen d'une marque de commerce, d'un brevet ou d'un droit d'auteur n'est pas appropriée ou possible. Les secrets commerciaux sont généralement difficiles à protéger. Bien que les employés et les clients de la Société soient assujettis à des obligations en matière de confidentialité, ce type de protection peut être une mesure de dissuasion insuffisante et peut ne pas empêcher l'usurpation de renseignements confidentiels de la Société ou la violation de brevets ou de droits d'auteur de celle-ci. En ce qui concerne les DPI concédés sous licence par des tiers, la capacité de la Société et de ses filiales à continuer de les utiliser dépend, entre autres, du fait d'être en règle en vertu de ces licences et de la validité de la propriété intellectuelle sous-jacente. Par ailleurs, les droits de la Société et de ses filiales en vertu de ces licences ainsi que les droits des propriétaires sur la propriété intellectuelle sous-jacente peuvent faire l'objet de contestations de la part de tiers. De plus, la Société peut ne pas être en mesure de détecter l'utilisation non autorisée de ses DPI ni de prendre les mesures qui s'imposent pour faire respecter ses droits. Si la Société n'est pas en mesure de protéger adéquatement ses DPI, ni de les maintenir ou de les faire respecter, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur sa position concurrentielle et/ou avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Participations dans des investissements

La Société détient des investissements principalement par l'intermédiaire de son secteur Capital qui est la branche dédiée aux investissements et à la gestion d'actifs de la Société. Lorsque la Société détient une participation dans un investissement, elle assume un certain degré de risque relativement au rendement financier de cet investissement. La valeur des investissements de la Société dépend de la capacité de l'investissement à atteindre ses projections de produits et de coûts, ainsi que de sa capacité à obtenir un financement initial et continu, qui peuvent dépendre de nombreux facteurs, dont certains échappent au contrôle de la Société, notamment des changements dans les politiques ou dans les lois, l'entretien du cycle de vie, les produits d'exploitation, les délais de recouvrement, la gestion des coûts ainsi que l'état général des marchés financiers et/ou des marchés du crédit.

La Société effectue parfois des investissements dans des entités de projet dans lesquelles elle ne détient pas de participation lui conférant le contrôle. Ces investissements peuvent ne pas être assujettis aux mêmes exigences auxquelles la Société est assujettie en ce qui a trait aux contrôles internes et au contrôle interne à l'égard de l'information financière. Dans la mesure où l'entité exerçant le contrôle prendrait des décisions qui ont une incidence négative sur un tel investissement ou sur le contrôle interne s'y rapportant et que, par conséquent, des problèmes surviendraient relativement à cet investissement, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

La dette sans recours provenant des investissements de la Société peut être exposée aux fluctuations de taux d'intérêt. Une stratégie de couverture est mise en place lorsque l'équipe de direction de l'entité de projet liée à un tel investissement le juge approprié. Toutefois, les hypothèses et estimations inhérentes à la stratégie de

couverture pourraient être erronées, rendant par le fait même la couverture inefficace ou partiellement inefficace. De plus, les instruments financiers associés à la stratégie de couverture comprennent un risque de crédit lié au non-respect d'obligations par les contreparties de ces instruments.

Par ailleurs, bon nombre des investissements de la Société sont régis par des ententes ou des accords impliquant les actionnaires, des partenariats ou des coentreprises du même genre, dont plusieurs limitent la capacité ou le droit de la Société de vendre librement ou de céder d'une autre manière ses investissements et/ou ont une incidence sur le moment où aura lieu une vente ou cession de ce genre. Par conséquent, la capacité de la Société à céder ou à monétiser, efficacement ou en temps opportun, un ou plusieurs de ses investissements pourrait être limitée par de tels accords contractuels, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les liquidités ou les ressources financières de la Société.

Contrats clés en main à prix forfaitaire (« CMPF »)

Même si la Société s'est maintenant retirée presque complètement du marché des contrats de construction CMPF, ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie d'exploitation demeureront, dans une certaine mesure, tributaires des résultats financiers des contrats CMPF jusqu'à ce que le retrait progressif des projets de construction CMPF restants soit achevé et que les réclamations connexes soient réglées.

RISQUES LIÉS AUX LIQUIDITÉS, AUX RESSOURCES FINANCIÈRES ET À LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Liquidités et situation financière

La Société s'appuie sur sa trésorerie, ses facilités de crédit et d'autres instruments d'emprunt ainsi que sur les marchés financiers pour satisfaire une partie de ses besoins en liquidités et en capital; dans certains cas, elle doit obtenir des garanties bancaires ou des lettres de crédit comme moyen de satisfaire ses diverses obligations contractuelles pour ses projets sous-jacents. Une instabilité ou des bouleversements importants sur les marchés financiers ou une dégradation ou un affaiblissement de sa situation financière, en raison de facteurs internes ou externes, pourraient limiter ou empêcher l'accès de la Société à une ou plusieurs sources de financement, ou accroître de façon importante leur coût, y compris les facilités de crédit, l'émission de titres d'emprunt à long terme ou à moyen terme (comme l'émission de débentures, d'obligations ou de billets) ou la disponibilité des garanties bancaires ou des lettres de crédit nécessaires pour garantir ses obligations contractuelles ou autres obligations relatives aux projets. Rien ne garantit que la Société maintiendra un solde de trésorerie approprié et que les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation seront suffisants pour financer ses activités, satisfaire ses besoins en liquidités, assurer le service de sa dette et/ou maintenir sa capacité à obtenir et à conserver des garanties bancaires.

De plus, une dégradation de la situation financière de la Société pourrait entraîner une réduction ou une révision à la baisse de ses notations de crédit, ce qui pourrait limiter la capacité de la Société d'émettre de nouvelles lettres de crédit ou garanties de bonne exécution, ou l'accès à des sources externes d'instruments d'emprunt à court terme et à long terme. Par ailleurs, cela pourrait donner lieu à une augmentation importante des coûts liés à l'utilisation des lettres de crédit, garanties de bonne exécution et facilités de crédit bancaires et à l'émission de titres d'emprunt à long terme et à moyen terme, et ainsi avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Le prélèvement d'un montant sur les lettres de crédit ou les garanties bancaires par un ou plusieurs tiers pourrait détériorer de façon importante la position de trésorerie de la Société et avoir une incidence défavorable significative sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Endettement

La dette consolidée de la Société provenant de la dette à court terme et de la dette à long terme, présentées à l'état de la situation financière, s'élevait à environ 1,7 milliard \$ au 31 décembre 2024.

La Société devra refinancer ou rembourser des tranches de l'encours de sa dette consolidée. Rien ne garantit que la dette de la Société sera refinancée ou que la Société obtiendra un financement additionnel ou, si elle l'obtient, que les modalités seront raisonnables sur le plan commercial.

Le niveau d'endettement de la Société pourrait avoir d'autres répercussions importantes, dont les suivantes :

- avoir une incidence défavorable sur les notations de crédit actuelles de la dette à long terme évaluée de la Société;
- limiter la capacité de la Société d'obtenir du financement additionnel et, le cas échéant, à des conditions raisonnables sur le plan commercial, notamment pour le fonds de roulement, les dépenses d'investissement, le service de la dette, les acquisitions ou les besoins généraux de l'entreprise;
- exposer la Société au risque d'une hausse des taux d'intérêt et d'une augmentation connexe des charges financières, étant donné que la plupart de ses emprunts ont des taux d'intérêt variables;
- limiter la capacité de la Société de s'ajuster à l'évolution du marché et défavoriser la Société par rapport à ses concurrents (notamment si la notation de crédit de la Société est touchée défavorablement) moins endettés ou possédant davantage de ressources financières;
- limiter la capacité de la Société de déclarer et de verser des dividendes sur ses actions ordinaires ou de procéder au rachat de ses propres actions;
- accroître la vulnérabilité de la Société à un repli de l'économie générale;
- empêcher la Société de faire des dépenses d'investissement essentielles à sa croissance et à ses stratégies.

De temps à autre, la Société peut avoir recours à des instruments de couverture sur les emprunts à taux variable afin d'atténuer le risque découlant des taux d'intérêt variables. Grâce à ces instruments financiers, la Société reçoit un taux d'intérêt fixe et paie un taux d'intérêt variable sur le montant notionnel. La couverture des taux d'intérêt comporte un risque d'illiquidité et, dans la mesure où les taux d'intérêt fluctuent, les accords de couverture pourraient restreindre ou réduire le rendement total de la Société si l'émission de titres d'emprunt à des taux couverts se traduisait par une rentabilité inférieure à celle qui aurait autrement été enregistrée si ces titres avaient été émis aux taux de change au comptant. Voir la note 28 des états financiers annuels de 2024 pour plus de renseignements au sujet des instruments de couverture.

Les facilités de crédit et les instruments régissant la dette consolidée de la Société renferment certaines clauses restrictives financières exigeant que la Société respecte, sur une base consolidée, des ratios de la dette nette avec recours par rapport au RAIIA. Ces facilités de crédit et instruments renferment aussi des clauses restreignant la capacité de la Société à consentir des charges sur ses actifs, à contracter une autre dette ou à effectuer des aliénations d'actifs ou des changements fondamentaux à ses activités, à verser des dividendes et à procéder à d'autres décaissements ou à employer le produit tiré de la vente d'actifs et d'actions des filiales. Ces clauses restrictives limiteront le pouvoir discrétionnaire et la flexibilité financière de la Société dans l'exploitation de son entreprise. Aux termes de ces facilités de crédit et de ces instruments, la Société et ses filiales sont autorisées à contracter des dettes supplémentaires dans certaines circonstances, ce qui pourrait toutefois accroître les risques décrits précédemment. En outre, si la Société ou ses filiales contractaient d'autres dettes à l'avenir, la Société pourrait être assujettie à d'autres clauses qui pourraient être plus restrictives que celles auxquelles elle est assujettie maintenant.

Un manquement à l'une quelconque de ces conventions ou l'incapacité de la Société de respecter ces clauses restrictives (le cas échéant) pourrait donner lieu, en l'absence d'une renonciation ou d'une correction, à la déchéance du terme de la dette consolidée de la Société ou à un défaut croisé aux termes des modalités de certains instruments d'emprunt. En cas de déchéance du terme de la dette de la Société, la Société pourrait ne pas être en mesure de s'acquitter du service de la dette ou d'emprunter suffisamment de fonds pour refinancer sa dette.

La capacité de la Société de s'acquitter du service de sa dette consolidée dépendra notamment de sa performance financière et opérationnelle future, qui sera touchée par la conjoncture économique, la fluctuation des taux d'intérêt, y compris en raison de l'atteinte, ou non, par la Société des cibles ESG incorporées dans sa convention de crédit de 2022, qui se traduirait par une augmentation, ou une diminution, des coûts d'emprunt globaux découlant de cette convention de crédit de 2022 en fonction de l'atteinte, ou non, par la Société de certaines cibles ESG, ainsi que d'autres facteurs, notamment d'ordre financier, commercial, juridique et réglementaire, dont certains sont indépendants de la volonté de la Société. Si ses résultats d'exploitation ou ses liquidités ne suffisaient pas pour lui permettre de s'acquitter du service de sa dette consolidée actuelle ou future, la Société pourrait être contrainte de prendre des mesures telles que la diminution de ses dividendes, la réduction ou le report d'activités commerciales, d'acquisitions, d'investissements ou de dépenses d'investissement, la vente d'actifs, la restructuration ou le refinancement de sa dette ou encore la sollicitation de capital supplémentaire.

Incidence des résultats d'exploitation et du niveau d'endettement sur la situation financière

Comme il est décrit à la section 8.4 du présent rapport de gestion, la Société doit maintenir un ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA ne dépassant pas un certain seuil. Bien que la Société ait respecté les clauses restrictives en 2024 et en 2023, une augmentation de la dette nette avec recours attribuable, par exemple, aux besoins en trésorerie des activités d'exploitation, au retard ou à l'accélération de certaines opérations d'investissement, de cession ou de financement ou à une incapacité de générer un RAIIA suffisant pour soutenir le niveau d'endettement dans le calcul du ratio à l'avenir, pourrait avoir une incidence négative sur la Société, tel qu'il est décrit plus en détail sous le facteur de risque « Endettement » ci-dessus.

Garantie aux termes de la convention de prêt avec la CDPQ

Le prêt de la CDPQ est garanti par la totalité des actifs de Highway Holding, excluant les actions de l'Autoroute 407 ETR détenues par Highway Holding (jusqu'au moment où Highway Holding choisira d'octroyer un gage à ce sujet), ainsi que les droits et les prêts de Highway Holding aux termes de la convention de prêt intersociétés, datée du 10 juillet 2017, dans sa version modifiée et prorogée de temps à autre, entre Highway Holding à titre de prêteur et la Société à titre d'emprunteur. Outre cette sûreté, AtkinsRéalis Canada inc. a fourni un cautionnement (le « cautionnement ») en faveur de CDPQ RF garanti par un gage donné par AtkinsRéalis Canada inc. à CDPQ RF sur 20 900 actions ordinaires détenues par AtkinsRéalis Canada inc. dans le capital social de Highway Holding (représentant environ 29,9 % des actions ordinaires en circulation de Highway Holding). Le seul recours de CDPQ RF contre AtkinsRéalis Canada inc. en lien avec le cautionnement et tout manquement ou défaut potentiel par Highway Holding aux termes de la convention de prêt avec la CDPQ est limité à des mesures d'exécution visant les actions du capital de Highway Holding détenues par AtkinsRéalis Canada inc. La Société détient une participation de 6,76 % dans l'Autoroute 407 ETR par l'intermédiaire de Highway Holding. Les modalités de la convention de prêt avec la CDPQ comprennent plusieurs clauses restrictives qui doivent être remplies par Highway Holding. Rien ne garantit que ces clauses restrictives seront remplies. Tout cas de défaut aux termes de la convention de prêt avec la CDPQ, y compris à l'égard des clauses restrictives aux termes de ce prêt, pourrait donner lieu, entre autres, à une demande de remboursement immédiat par CDPQ RF de tous les montants dus aux termes de la convention de prêt avec la CDPQ, ou forcer la vente des actions de l'Autoroute 407 ETR détenues par Highway Holding conformément à la convention entre actionnaires de l'Autoroute 407 ETR à un moment, à un prix et dans des circonstances indépendants de la volonté de la Société et/ou qui ne permettent pas d'obtenir un prix de vente optimal de ces actions de l'Autoroute 407 ETR, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités et la situation financière de la Société.

Dépendance envers les filiales relativement au remboursement de la dette

Une partie importante des actifs de la Société est formée du capital social de ses filiales et la Société exerce une grande partie de son entreprise par l'entremise de ses filiales. Par conséquent, les flux de trésorerie de la Société et sa capacité d'honorer ses obligations liées au service de la dette sont fonction, dans une grande mesure, du résultat de ses filiales et de la distribution de ce résultat à la Société, ou de prêts, d'avances ou d'autres paiements consentis par ces entités à la Société.

Les filiales de la Société sont des entités juridiques séparées et distinctes, et leurs propres obligations peuvent être importantes. La capacité de ces entités de verser des dividendes ou de consentir d'autres prêts, avances ou paiements à la Société dépendra de leurs résultats d'exploitation et sera assujettie aux lois applicables et aux restrictions contractuelles contenues dans les documents régissant leurs dettes, notamment, par exemple, les clauses restrictives financières définies dans la convention de prêt avec la CDPQ selon lesquelles le ratio de la dette avec recours nette consolidée de la Société par rapport au résultat avant intérêts, impôts et amortissements ajusté ne peut dépasser une certaine limite. De plus, certains autres actes et certaines autres ententes régissant certaines filiales de la Société peuvent, de temps à autre, renfermer des restrictions quant au versement de dividendes et/ou aux distributions, ainsi que des clauses restrictives précises relatives aux liquidités. En outre, un certain nombre de filiales importantes de la Société ont fourni des garanties à l'égard des principaux instruments d'emprunt et d'obligations envers des tiers, notamment la convention de crédit de 2022 de la Société et ses débentures en circulation.

La capacité des filiales de la Société de générer suffisamment de flux de trésorerie d'exploitation dépend de leur performance financière future, qui sera touchée par une série de facteurs d'ordre économique, concurrentiel et commercial, notamment les facteurs mentionnés dans cette section, dont beaucoup sont indépendants de la volonté de la Société ou de ses filiales. Les flux de trésorerie et le résultat des filiales en exploitation de la Société et les montants qu'elles sont en mesure de distribuer à la Société sous forme de dividendes ou autrement pourraient ne pas générer suffisamment de flux de trésorerie d'exploitation pour que la Société honore ses obligations liées à la dette. Par conséquent, la Société pourrait devoir envisager des plans de financement de rechange, comme le refinancement ou la restructuration de sa dette, la vente d'actifs, la réduction ou le report de dépenses d'investissement ou la recherche de capitaux additionnels. La Société ne peut garantir que ces options de rechange seraient possibles, que les actifs pourraient être vendus ou, s'ils l'étaient, à quel moment ils le seraient et quel produit en serait tiré, que du financement additionnel pourrait être obtenu et, le cas échéant, à des conditions acceptables ou que du financement additionnel serait permis aux termes des modalités des divers instruments d'emprunt de la Société alors en vigueur. L'incapacité de la Société de générer suffisamment de flux de trésorerie pour honorer ses obligations liées à la dette ou de refinancer ses obligations selon des modalités raisonnables sur le plan commercial aurait un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Dividendes

La déclaration et le versement des dividendes sur les actions ordinaires sont au gré du conseil d'administration de la Société. Les liquidités pouvant servir à verser des dividendes dépendent d'un grand nombre de facteurs, dont la performance financière de la Société, l'incidence des taux d'intérêt, les clauses restrictives et les obligations des contrats de prêt, les besoins du fonds de roulement et les besoins en capitaux futurs. En outre, la capacité de la Société à verser des dividendes dépend du versement de dividendes par certaines filiales de la Société ou du remboursement de fonds en faveur de la Société par ses filiales. Les filiales de la Société pourraient à leur tour être empêchées de verser des dividendes, d'effectuer des remboursements ou de verser d'autres distributions à la Société pour des motifs d'ordre financier, réglementaire, juridique ou autre. Dans la mesure où les filiales de la Société ne sont pas en mesure de verser des dividendes ou de rembourser des fonds à la Société, la capacité de la Société à verser des dividendes sur les actions ordinaires pourrait être touchée de façon défavorable.

Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite

La Société administre certains régimes à prestations définies et fournit d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Plus précisément, la Société administre deux importants régimes à prestations définies, soit le Atkins Pension Plan et le Railways Pension Scheme, dont les obligations au titre des prestations de retraite sont significatives. La majeure partie des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi de la Société sont liées à ses activités au Royaume-Uni et sont constituées d'obligations au titre du régime de retraite à prestations définies. Au Royaume-Uni, les exigences de financement des régimes de retraite à prestations définies sont fondées sur les évaluations actuarielles de l'actif et du passif de chaque régime. L'actif d'un régime est principalement déterminé en fonction de la valeur des placements détenus par le régime et de leur rendement. L'évaluation du passif d'un régime exige un niveau considérable de jugement professionnel et d'expertise technique pour choisir les

hypothèses appropriées. Les modifications d'un certain nombre d'hypothèses clés, telles les hypothèses relatives au taux d'actualisation utilisé, au taux de croissance de la rémunération ou à l'inflation, peuvent avoir une incidence significative sur le calcul des obligations. Comme l'évaluation de la juste valeur de l'actif du régime de retraite fait intervenir un certain degré d'appréciation, il existe un risque d'anomalies significatives dans les évaluations.

La nature du régime entourant le financement au Royaume-Uni crée de l'incertitude quant au montant en trésorerie nécessaire que la Société sera tenue de verser aux régimes de retraite et au moment où elle sera tenue de le verser. Si la Société doit augmenter ses cotisations de financement en trésorerie, cette situation aura pour effet de réduire l'application des fonds à d'autres fins générales de l'entreprise et limitera sa capacité d'investir dans sa croissance. La détérioration des conditions économiques pourrait donner lieu à des augmentations importantes des obligations de financement de la Société, ce qui pourrait limiter les liquidités disponibles de la Société pour son exploitation, ses dépenses d'investissement et d'autres besoins et pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités de la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi de la Société, y compris le passif lié aux régimes de retraite, ainsi que ses obligations de paiement futures aux termes de ceux-ci pourraient limiter les liquidités disponibles aux fins des activités, des dépenses d'investissement et autres besoins de la Société et pourraient avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière et ses liquidités.

Besoins en fonds de roulement

La Société peut avoir besoin d'un fonds de roulement important pour financer l'achat de matériaux et/ou pour exécuter des travaux d'ingénierie, de construction ou autres dans le cadre d'un projet avant de recevoir le paiement des clients. Dans certains cas, la Société a l'obligation contractuelle envers ses clients de financer les besoins en fonds de roulement relatifs aux projets. Une augmentation des besoins en fonds de roulement pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société.

Par ailleurs, la Société pourrait temporairement manquer de liquidités si elle n'est pas en mesure d'utiliser ses soldes de trésorerie et/ou ses placements à court terme ou de prélever des montants sur ses facilités de crédit aux termes de la convention de crédit de 2022 pour financer ses besoins en fonds de roulement. Les soldes de trésorerie et placements à court terme de la Société sont détenus dans des comptes auprès de banques et d'institutions financières, et certains dépôts de la Société excèdent l'assurance disponible. Il existe un risque que ces banques et institutions financières puissent, à l'avenir, faire faillite ou être mises sous séquestre, ou que leurs actifs fassent l'objet d'une saisie par les gouvernements, de sorte que la Société manquerait temporairement de liquidités ou serait dans l'incapacité de recouvrer ses dépôts en excédent de l'assurance disponible, le cas échéant.

Si les conditions des marchés du crédit et la conjoncture économique à l'échelle mondiale s'aggravaient de façon importante, la Société pourrait avoir de la difficulté à maintenir une répartition diversifiée de son actif auprès d'institutions financières solvables.

Par ailleurs, la Société peut investir une partie de sa trésorerie dans des occasions d'investissement à long terme, y compris l'acquisition d'autres entités ou activités, la réduction de certains passifs tels que des passifs non capitalisés au titre des prestations et/ou les rachats d'actions en circulation de la Société. Dans la mesure où la Société utiliserait la trésorerie à de telles fins, le montant des liquidités disponibles pour les besoins en fonds de roulement décrits précédemment pourrait être réduit.

Recouvrement auprès des clients

La Société est exposée au risque de perte découlant de l'incapacité des clients de s'acquitter de leurs obligations à l'égard des créances clients, des actifs sur contrats, et des autres actifs financiers. L'incapacité des clients de s'acquitter de leurs obligations pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière et la rentabilité de la Société.

En outre, la Société facture habituellement ses clients pour les services d'ingénierie à terme échu, ce qui signifie qu'elle s'expose à une possibilité de retard de paiement ou de non-paiement de la part de ses clients alors qu'elle a déjà consacré des ressources à leurs projets. Si un ou plusieurs clients tardent à payer ou ne payent pas un montant important des créances impayées de la Société, cela pourrait avoir une incidence négative significative sur les liquidités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Dépréciation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément aux Normes IFRS de comptabilité, le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année en déterminant si la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (une « UGT ») ou d'un groupe d'UGT est supérieure à sa valeur comptable. Pour déterminer si un goodwill a subi une perte de valeur, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité de chacune des UGT ou groupe d'UGT auxquelles ou auquel a été affecté le goodwill, ce qui exige le recours aux estimations et aux jugements formulés par la direction qui sont par leur nature subjectifs et incertains, et peuvent varier au fil du temps. Le taux de croissance des flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation sont les principales hypothèses requises pour estimer la valeur d'utilité. L'évaluation de ces flux de trésorerie estimés exige l'exercice du jugement, ce qui pourrait occasionner des fluctuations importantes de la valeur comptable de ces actifs.

La Société ne peut pas garantir que de nouveaux événements ou des circonstances défavorables, qui l'obligeraient à réévaluer la valeur du goodwill et à comptabiliser une importante perte de valeur au titre du goodwill, ne se produiront pas, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Les immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les placements de la Société comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont considérées comme étant dépréciées s'il existe une indication objective de l'incidence négative d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif donné sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif. Dans un tel cas, la Société pourrait être tenue de réduire la valeur comptable de l'actif à sa valeur recouvrable. La subjectivité intrinsèque des estimations de la Société à l'égard des flux de trésorerie futurs pourrait avoir une incidence importante sur son analyse. Toute réduction de valeur ou radiation des actifs pourrait également avoir une incidence significative sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société.

RISQUES LIÉS AUX LITIGES, AUX ENQUÊTES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX QUESTIONS D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE

Incidence sur la Société des poursuites judiciaires et réglementaires, des enquêtes et des règlements relatifs aux litiges

La Société est ou peut être partie à divers litiges dans le cours normal de ses activités. Étant donné que la Société exerce ses activités dans les domaines de l'ingénierie et de la construction, et de l'exploitation et de l'entretien pour des installations et des projets où des défauts de conception, de construction ou de systèmes peuvent entraîner des blessures ou des dommages graves à des employés, d'autres personnes ou des biens, la Société est exposée à des réclamations et à des litiges importants en cas de défaut sur de tels projets. Ces réclamations pourraient notamment porter sur des lésions corporelles, des décès, des interruptions des activités, des dommages aux biens, le recouvrement de coûts liés à certains projets, de la pollution et des dommages à l'environnement et elles pourraient provenir de clients, de sous-traitants, de fournisseurs, d'autorités gouvernementales ou de tierces parties, entre autres de personnes habitant ou travaillant près de projets de clients. La Société peut également être exposée à des réclamations lorsqu'il est convenu qu'un projet devra atteindre certaines normes de performance ou respecter certaines exigences techniques et que ce même projet n'atteint ou ne respecte pas ces normes ou exigences. Un certain nombre de contrats de projet comportent des périodes de garantie et/ou des réclamations en cours, qui peuvent entraîner des poursuites judiciaires pouvant s'étendre au-delà du rendement réel et de l'achèvement des projets en question. Par ailleurs, la Société accepte, dans bon nombre de contrats qu'elle conclut avec des clients, des sous-traitants et des fournisseurs, de garder ou de prendre en charge la responsabilité potentielle relative aux dommages, aux pénalités, aux pertes et aux autres

expositions liés aux projets, ce qui pourrait entraîner des réclamations dépassant de beaucoup les profits attendus de ces contrats. Bien que certains clients et sous-traitants puissent accepter d'indemniser la Société relativement à certains types de responsabilités, ces tierces parties pourraient refuser de payer ou être dans l'incapacité de le faire.

Dans un même ordre d'idées, la Société présente parfois des avis de modification et des réclamations à ses clients, à ses sous-traitants et à ses fournisseurs. Dans l'éventualité où la Société ne produirait pas correctement les avis de modification ou d'autres réclamations, ou ne documenterait pas de façon adéquate la nature des réclamations et des avis de modification ou serait incapable de négocier des règlements raisonnables avec ses clients, sous-traitants et fournisseurs, elle pourrait enregistrer des dépassements de coûts, une réduction de ses profits ou, dans certains cas, une perte sur un projet. L'incapacité de recouvrer rapidement les sommes relatives à ce type de réclamations pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de la Société. De plus, sans égard à la qualité de la documentation de la Société sur la nature de ses réclamations et avis de modification, les coûts liés aux poursuites et aux procédures de défense relatives aux réclamations et aux avis de modification pourraient être importants.

Par le passé, après des périodes de volatilité du cours des titres d'une société donnée, des recours collectifs en valeurs mobilières ont souvent été intentés contre cette société. La Société a déjà été défenderesse dans un recours collectif intenté par des actionnaires, en raison de manquements allégués à la communication de l'information en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. La Société ne peut garantir que des litiges semblables ne se produiront pas dans l'avenir.

Les litiges, y compris ceux intentés par les actionnaires, et les procédures réglementaires comportent des éléments d'incertitudes intrinsèques, et des jugements défavorables peuvent être, et sont parfois, rendus. En conséquence, il n'est pas possible de; a) prédire l'issue de ces procédures ou d'autres procédures connexes en général, b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant ou c) déterminer le montant des pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être engagé relativement à un jugement définitif dans ces affaires. De plus, l'issue de réclamations en cours ou futures contre la Société pourrait se traduire par des responsabilités professionnelles, des responsabilités du fait des produits, des responsabilités criminelles, des provisions pour garanties et d'autres responsabilités. Bien qu'elle maintienne une couverture d'assurance pour les divers aspects de ses activités et de son exploitation, la Société a choisi de conserver une tranche des pertes pouvant survenir au moyen de diverses franchises, limites et retenues. De telles couvertures d'assurance sont assorties de diverses limites et de montants maximaux de couverture, et il est possible que certaines compagnies d'assurance refusent des réclamations demandées par la Société. Par conséquent, la Société pourrait être exposée à une responsabilité future à l'égard de poursuites et d'enquêtes pour lesquelles elle pourrait n'être que partiellement assurée, ou encore ne pas être assurée du tout, ce qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

La Société est, et pourrait être dans l'avenir, assujettie à des enquêtes menées par des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi ou des autorités administratives ou de tierces parties, y compris celles qui pourraient être encore en cours relativement à certaines affaires antérieures dans diverses juridictions, notamment en Algérie, au Brésil et en Angola, ce qui pourrait exposer la Société à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites et sanctions civiles, à des amendes ou des dommages-intérêts, ainsi qu'à d'autres sanctions, telles que des restrictions relativement à sa conduite future, une suspension, une interdiction ou une radiation temporaire ou permanente, obligatoire ou discrétionnaire, visant à empêcher la Société de participer à des projets, ou la révocation d'autorisations ou d'attestations, par certains organismes administratifs ou par des gouvernements en vertu des lois, des règlements, des politiques ou des pratiques applicables en matière de marchés publics. Ces enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités.

La Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de toutes les enquêtes en cours, mais elle est actuellement incapable de déterminer quand l'une ou l'autre de ces enquêtes sera achevée, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies ou donneront lieu à des poursuites judiciaires contre la Société.

Se reporter à la note 31 des états financiers annuels de 2024 pour une description détaillée des poursuites judiciaires et réglementaires, des enquêtes et des règlements les plus significatifs concernant la Société.

Inconduite ou non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire

La Société est assujettie à divers règlements, lois et autres obligations juridiques imposés par les gouvernements ou d'autres autorités de réglementation. Toute nouvelle réglementation découlant notamment des changements radicaux dans les politiques et les règlements de gouvernements étrangers pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats de la Société.

En outre, tout cas d'inconduite, de fraude, de non-respect des lois et règlements applicables ou toute autre activité inappropriée par un employé, un agent ou un partenaire de la Société pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et la réputation de la Société. L'inconduite peut comprendre le non-respect de la réglementation gouvernementale en matière d'approvisionnement, de la réglementation relative à la protection des renseignements classifiés, de la réglementation en matière de lutte contre la corruption et d'autres pratiques de corruption à l'étranger, de la réglementation relative au prix de la main-d'œuvre et autres coûts liés aux contrats conclus avec les gouvernements, de la réglementation relative au lobbying et autres activités similaires, de la réglementation relative au contrôle interne à l'égard de l'information financière, des lois environnementales et d'autres lois et règlements applicables. Par exemple, la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* du Canada et d'autres lois anticorruption semblables à l'étranger interdisent, de façon générale, aux sociétés et à leurs intermédiaires de verser des paiements inopportuns à des agents publics étrangers en vue d'obtenir ou de conserver des contrats. De plus, la Société fournit des services de nature très sensible ou liés à des questions cruciales en matière de sécurité nationale. Si la sécurité était compromise, la capacité de la Société à obtenir des contrats du gouvernement à l'avenir pourrait être extrêmement limitée.

Les politiques de la Société exigent le respect de ces lois et règlements, et la Société a mis en œuvre des mesures visant à prévenir et détecter toute inconduite. Cependant, étant donné les limites inhérentes aux contrôles internes, y compris l'erreur humaine, il est possible que ces contrôles soient volontairement contournés ou qu'ils deviennent inefficaces par suite d'un changement dans les conditions. Par conséquent, la Société ne peut garantir que ses contrôles protégeront la Société contre les actes insouciantes ou criminels commis par des employés, des agents ou des partenaires. Un non-respect des lois et règlements applicables ou des actes d'inconduite pourrait exposer la Société à des amendes et pénalités, à la perte d'une autorisation de sécurité, et à une suspension, à une interdiction ou à une radiation relativement à la prestation de services, tous ces facteurs pouvant nuire à la réputation de la Société, l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle et à des poursuites civiles en plus d'avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société.

Réputation de la Société

Le risque d'atteinte à la réputation de la Société peut avoir une incidence négative sur son image publique, ce qui pourrait influencer sur la capacité de la Société à se voir attribuer des projets dans l'avenir, avoir une incidence négative sur les relations de confiance établies avec les clients et sur la rentabilité des projets en cours ou entraîner l'annulation de projets en cours. Bon nombre de situations pourraient porter atteinte à la réputation de la Société dont des problèmes liés à la qualité ou aux résultats obtenus sur les projets, un mauvais dossier en santé et sécurité ou des enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance, le non-respect allégué ou établi des lois et règlements en vigueur par les employés, les agents, les sous-traitants, les fournisseurs ou les partenaires de la Société, ou le fait d'être la cause d'un cas de pollution ou de contamination. Se reporter également aux facteurs de risque « Risques liés au secteur Énergie nucléaire de la Société » et « Cybersécurité, systèmes et données informatiques et conformité aux lois sur la protection de la vie privée ».

RISQUES LIÉS À LA CONFORMITÉ ET À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société

La Société maintient des systèmes comptables et des contrôles internes à l'égard de l'information financière ainsi que des contrôles et des procédures de communication de l'information. Il existe des limites inhérentes à tout cadre de contrôle, étant donné que les contrôles peuvent être contournés par des personnes (de façon intentionnelle ou non), par la collusion de deux personnes ou plus, par la dérogation aux contrôles par la direction, par un manque de jugement et par des pannes attribuables à l'erreur humaine. Aucun système ni contrôle ne peuvent garantir de façon absolue que toutes les fraudes ou erreurs, tous les contournements des contrôles ou toute omission de communication de l'information seront évités ou décelés. De tels fraudes, erreurs, contournements des contrôles ou omissions dans la communication de l'information pourraient entraîner des anomalies significatives à l'égard de l'information financière. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité des contrôles sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Cadre réglementaire

En raison de la nature des services qu'elle offre, la Société est assujettie à des lois et règlements très stricts, y compris des obligations en matière environnementale et la réglementation du secteur nucléaire, qui peuvent varier d'un pays à l'autre. Le non-respect par la Société de ces lois et règlements, qui sont susceptibles de changer, pourrait entraîner des sanctions et des poursuites judiciaires, et possiblement nuire à sa réputation.

La Société est engagée dans la conception et l'ingénierie de nouveaux réacteurs nucléaires et elle fournit des services de soutien continu aux réacteurs existants ainsi que des services d'assainissement de sites nucléaires, toutes ces activités du secteur nucléaire mondial étant toutes assujetties à une réglementation rigoureuse. Afin de fournir ces services, la Société détient des licences et des autorisations des autorités de réglementation nucléaire de divers territoires et, en conséquence, elle fait l'objet d'un important contrôle réglementaire. Tout manquement à ses obligations en matière de sûreté, de sécurité et d'assurance de la qualité relativement à la prestation de ses services nucléaires pourrait entraîner une surveillance réglementaire accrue et des sanctions civiles, ainsi que des coûts de non-conformité et un risque d'atteinte à la réputation.

Par ailleurs, la Société gère plusieurs anciens sites relativement auxquels elle peut être exposée au risque lié aux coûts de mise en œuvre de mesures environnementales correctives et aux dommages possibles aux biens et collectivités avoisinants. Bien que la Société prenne des mesures pour gérer ce risque et qu'elle ait constitué des provisions dans ses états financiers aux fins du risque et de la charge connexes, rien ne garantit qu'elle ne sera pas assujettie à des réclamations pour dommages-intérêts, pour remise en état de site et pour d'autres questions connexes, et ses provisions pourraient ne pas couvrir la totalité de toute réclamation ou charge future.

Les préoccupations croissantes à l'égard des changements climatiques pourraient aussi entraîner l'imposition de règlements supplémentaires en matière d'environnement. Les lois, les protocoles internationaux, les règlements ou d'autres restrictions sur les émissions pourraient donner lieu à une hausse des coûts liés à la conformité pour la Société et ses clients, y compris ceux qui participent aux activités d'exploration, de production ou de raffinage des combustibles fossiles, qui émettent des gaz à effet de serre en procédant à la combustion des combustibles fossiles ou qui émettent des gaz à effet de serre dans le cadre de l'extraction, de la fabrication, de l'utilisation ou de la production de matières et de marchandises. Si de tels changements sont apportés aux politiques, cela pourrait accroître les coûts des projets pour les clients ou, dans certains cas, empêcher un projet d'aller de l'avant, réduisant ainsi potentiellement le besoin pour les services de la Société, ce qui aurait une incidence négative significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. Toutefois, de tels changements pourraient aussi accélérer le rythme d'exécution des projets, comme les projets de captage ou de stockage de carbone et les projets de décarbonisation, ce qui pourrait avoir une incidence positive sur les activités de la Société. La Société n'est pas en mesure de prévoir si et à quel moment ces différents changements pourraient entrer en vigueur ni l'incidence qu'ils pourraient avoir sur la Société et ses clients.

RISQUES MONDIAUX/MACROÉCONOMIQUES

Conjoncture économique mondiale

Une conjoncture économique mondiale défavorable pourrait avoir une incidence sur la volonté et la capacité des clients de financer leurs projets. En raison de la conjoncture, les clients de la Société pourraient avoir de la difficulté à planifier et à prévoir avec exactitude les tendances et activités commerciales futures, ce qui pourrait les amener à ralentir ou même à freiner leurs dépenses liées aux services de la Société, ou à exiger des modalités contractuelles plus avantageuses pour eux. La conjoncture économique mondiale pourrait également subir l'incidence défavorable d'une augmentation des restrictions imposées à certaines relations économiques entre des pays ou un groupe de pays, ou d'un niveau accru de protectionnisme commercial. Les clients gouvernementaux de la Société peuvent être aux prises avec des déficits budgétaires qui les empêchent de financer les projets proposés ou existants, ou qui leur permettent d'exercer leur droit de résilier les contrats avec un court préavis ou sans préavis. De plus, toute difficulté financière que pourrait connaître un partenaire, un sous-traitant ou un fournisseur de la Société risquerait d'accroître les coûts liés aux projets ou d'avoir une incidence sur le calendrier des projets. Une conjoncture économique défavorable pourrait aussi donner lieu à une réduction de la disponibilité des liquidités et du crédit nécessaires pour financer et soutenir la poursuite et l'expansion des activités commerciales à l'échelle mondiale. La volatilité du marché des capitaux et les conditions défavorables du marché du crédit pourraient nuire à la capacité d'emprunt de la Société ou à celle de ses clients et de ses partenaires, une telle capacité favorisant la poursuite et l'expansion de projets à l'échelle mondiale. Cela pourrait entraîner des annulations ou suspensions de contrat, des retards dans les projets, des retards de paiement ou des manquements de la part des clients de la Société. La capacité de la Société d'exercer ou d'accroître ses activités serait limitée si, à l'avenir, la Société n'était pas en mesure d'accéder à une capacité de crédit suffisante, y compris l'obtention d'un financement sur les marchés financiers, de crédits bancaires, tels que des lettres de crédit, et de cautionnements, ou encore d'y accéder selon des modalités favorables. De telles perturbations pourraient avoir une incidence significative sur le carnet de commandes, les produits et le résultat net de la Société.

Inflation

Les pressions inflationnistes pourraient avoir une incidence sur le coût de la main-d'œuvre, des fournitures et des matières, ainsi que sur les divers frais de vente, généraux et administratifs, qui peuvent varier d'un secteur géographique à l'autre.

Bien que certains contrats comprennent des clauses d'indexation des prix visant à protéger la Société de l'augmentation de certains coûts, la Société assume généralement le risque d'une hausse de l'inflation relativement aux contrats à taux fixe et aux autres contrats à prix forfaitaire. De plus, rien ne garantit que les clauses d'indexation des prix comprises dans les contrats conclus par la Société avec ses clients donneront lieu au recouvrement de toutes les hausses de coûts relatives à un contrat donné, y compris, sans s'y limiter, les augmentations de coûts découlant des clauses d'indexation des prix dans des contrats conclus avec des sous-traitants ou des fournisseurs, le cas échéant.

L'incapacité de la Société à recouvrer, en tout ou en partie, les hausses de coûts découlant des pressions inflationnistes pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Fluctuations dans les prix des marchandises

Les prix des marchandises peuvent influencer de diverses façons sur les activités des clients de la Société. Par exemple, les fluctuations des prix peuvent avoir une incidence directe sur la rentabilité et les flux de trésorerie des clients qui produisent des marchandises et, par conséquent, sur leur volonté de continuer à investir ou à faire de nouvelles dépenses d'investissement. Dans la mesure où les prix des marchandises baisseraient et que les clients de la Société reporteraient leurs nouveaux investissements ou annuleraient ou suspendraient les projets en cours, la demande pour les services de la Société diminuerait, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Les prix des marchandises peuvent également avoir d'importantes répercussions sur les coûts des projets. Une hausse des prix des marchandises et une volatilité des prix peuvent avoir une incidence négative sur la capacité de la Société de prévoir de façon raisonnable ou d'estimer les coûts futurs, ainsi que sur le coût nécessaire pour achever les projets futurs ou en cours, ce qui peut avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Impôts sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt sur le résultat dans divers territoires partout dans le monde. Les lois, la réglementation et les interprétations fiscales qui s'appliquent aux activités de la Société changent sans cesse. En outre, les économies et les passifs d'impôt futur dépendent de facteurs de nature incertaine et qui risquent de changer, comme les bénéfices futurs, les taux d'imposition futurs ainsi que la composition anticipée des activités dans les divers territoires dans lesquelles la Société exerce ses activités et détient des actifs. Il est important de faire preuve d'un jugement rigoureux pour établir la charge d'impôt sur le résultat requise, et la direction se fonde sur des principes comptables et fiscaux pour déterminer les positions fiscales qui sont les plus susceptibles d'être maintenues. Toutefois, rien ne garantit que les économies ou les passifs d'impôt ne différeront pas significativement des estimations ou des prévisions de la direction. Dans le cours normal des activités, il survient des transactions et des calculs nombreux pour lesquels l'impôt définitif est incertain. Même si la direction est d'avis que ses estimations et positions fiscales sont raisonnables, celles-ci pourraient tout de même changer de manière significative en raison de nombreux facteurs, notamment l'issue des vérifications fiscales et des litiges s'y rapportant, l'introduction de nouvelles normes comptables, lois, réglementation ou interprétations fiscales, la répartition géographique du résultat de la Société et la probabilité de la réalisation des actifs d'impôt différé. Chacun des facteurs ci-dessus pourrait avoir une incidence négative significative sur le résultat net ou les flux de trésorerie de la Société en ayant un effet sur ses activités et sa rentabilité, la disponibilité des crédits d'impôt, le coût des services fournis par la Société ainsi que la disponibilité de déductions liées aux pertes d'exploitation à mesure que la Société accroît ses activités. Une hausse ou une baisse du taux d'imposition effectif de la Société pourrait avoir une incidence significative défavorable sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

15.1 CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir l'assurance raisonnable que :

- i. l'information significative relative à la Société leur est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents annuels sont établis;
- ii. l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports que la Société dépose ou transmet en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et communiquée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières.

Selon l'évaluation effectuée sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société, le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information ont été conçus et fonctionnent de manière efficace au 31 décembre 2024.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont aussi évalué, ou fait évaluer sous leur supervision, l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société et de son contrôle interne à l'égard de l'information financière, au 31 décembre 2024 dans les deux cas.

Selon l'évaluation effectuée sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière a été conçu et fonctionne de manière efficace au 31 décembre 2024, selon le document *Internal Control – Integrated Framework* (cadre de 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

15.2 MODIFICATIONS DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il n'y a eu aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de la période intermédiaire la plus récente et de l'exercice terminés le 31 décembre 2024, qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2024					2023				
	PREMIER TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TOTAL	PREMIER TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TOTAL
Produits :										
SP&GP	2 257,7	2 336,2	2 423,9	2 524,2	9 541,9	2 006,7	2 102,2	2 171,2	2 215,5	8 495,6
Capital	6,6	27,8	28,2	63,5	126,1	16,3	29,4	28,9	64,1	138,7
Total des produits	2 264,3	2 364,0	2 452,1	2 587,7	9 668,0	2 023,1	2 131,5	2 200,1	2 279,6	8 634,3
RAII	102,1	140,5	183,1	102,0	527,8	87,5	114,6	160,9	148,2	511,2
Charges financières nettes	38,0	43,3	40,8	40,7	162,8	47,4	43,0	50,2	45,0	185,6
Résultat avant impôts sur le résultat	64,1	97,2	142,3	61,3	365,0	40,1	71,6	110,8	103,2	325,6
Charge d'impôts sur le résultat	17,6	14,1	36,4	10,2	78,3	11,6	8,0	6,1	13,4	39,0
Résultat net	46,6	83,1	105,9	51,1	286,7	28,5	63,7	104,7	89,8	286,6
Résultat net attribuable aux éléments suivants :										
Actionnaires d'AtkinsRéalis	45,5	82,2	103,7	52,4	283,9	28,4	63,8	105,0	90,0	287,2
Participations ne donnant pas le contrôle	1,0	0,9	2,2	(1,3)	2,8	—	(0,1)	(0,3)	(0,2)	(0,6)
Résultat net	46,6	83,1	105,9	51,1	286,7	28,5	63,7	104,7	89,8	286,6
Résultat de base par action (en \$)	0,26	0,47	0,59	0,30	1,62	0,16	0,36	0,60	0,51	1,64
Résultat dilué par action (en \$)	0,26	0,47	0,59	0,30	1,62	0,16	0,36	0,60	0,51	1,64
Dividende déclaré par action (en \$)	0,02	0,02	0,02	0,02	0,08	0,02	0,02	0,02	0,02	0,08



Événements postérieurs à la date de clôture

ENTENTE VISANT L'ACQUISITION D'UNE PARTICIPATION DE 70 % DANS DAVID EVANS ENTERPRISES, INC.

Le 18 février 2025, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente définitive visant l'acquisition d'une participation de 70 % dans David Evans Enterprises, Inc., la société mère de David Evans and Associates, Inc. (collectivement « David Evans »), pour un montant en trésorerie d'environ 425 millions \$ (environ 300 millions \$ US) payable à la clôture, avec une voie claire vers la propriété complète dans un délai convenu et défini. David Evans est une entreprise de services d'ingénierie et de dotation en personnel d'appoint détenue par ses employés dont le siège social est à Portland, en Oregon, aux États-Unis. Elle dessert les marchés des transports, de l'énergie, de l'eau et de l'environnement, de l'arpentage et de la géomatique, et de l'aménagement du territoire, ainsi que des services de dotation en personnel. La transaction est assujettie aux conditions de clôture habituelles et aux approbations des actionnaires de David Evans et devrait se conclure au cours du premier semestre de 2025.

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME D'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D'ACTIONS DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 13 mars 2025, la Bourse de Toronto a approuvé le renouvellement de l'offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités de la Société (l'« offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités de 2025 »), en vertu de laquelle la Société peut racheter aux fins d'annulation jusqu'à 13 945 331 de ses actions ordinaires. L'offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités de 2025 entrera en vigueur le 17 mars 2025 et se terminera au plus tard le 16 mars 2026.

CONVENTIONS VISANT LA VENTE PAR LA SOCIÉTÉ DE SA PARTICIPATION RESTANTE DE 6,76 % DANS L'AUTOROUTE 407 ETR

Le 13 mars 2025, AtkinsRéalis a annoncé la conclusion de conventions avec une filiale de Ferrovial SE (« Ferrovial ») et une filiale de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (« Investissements RPC ») visant la vente de la totalité de sa participation restante de 6,76 % dans les actions de l'Autoroute 407 ETR pour un produit brut total pouvant aller jusqu'à environ 2,79 milliards \$. La vente de la participation restante de 6,76 % d'AtkinsRéalis dans l'Autoroute 407 ETR sera réalisée au moyen d'une convention d'achat d'actions et d'une convention d'options de vente et d'achat.

Vente d'une participation de 5,06 % dans l'Autoroute 407 ETR à Ferrovial

Cette opération est structurée en deux tranches, la première tranche de 3,30 % des actions de l'Autoroute 407 ETR étant vendue aux termes d'une convention d'achat d'actions et payable à la clôture, et la deuxième tranche, comprenant le 1,76 % restant, devant être vendue aux termes d'une convention d'options de vente et d'achat (« Convention d'options de vente et d'achat de Ferrovial ») au moment de l'exercice soit de l'option d'achat de Ferrovial, soit de l'exercice de l'option de vente d'AtkinsRéalis au cours de la période de 18 mois suivant la clôture.

Le prix de l'opération dans son ensemble visant la participation de 5,06 % dans l'Autoroute 407 ETR est fixé à environ 2,09 milliards \$, le prix d'exercice de l'option de vente et d'achat devant être ajusté selon une formule convenue qui tient compte du moment de l'exercice.

Vente d'une participation de 1,70 % dans l'Autoroute 407 ETR à Investissements RPC

Aux termes de la même convention d'achat d'actions intervenue avec Ferrovial, Investissements RPC a convenu d'acheter une tranche de 1,70 % des actions de l'Autoroute 407 ETR; Investissements RPC dispose d'une période pouvant atteindre environ 18 mois pour acquitter le prix d'achat, bien que cette contrepartie différée puisse être payée plus tôt. Le prix de la transaction est fixé à environ 700 millions \$, le prix d'achat devant être ajusté selon une formule convenue qui tient compte du moment du paiement.

La clôture des opérations de vente aux termes de la convention d'achat d'actions et de la Convention d'options de vente et d'achat de Ferrovial est conditionnelle à la clôture de la vente à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public de la participation de 7,51 % d'Investissements RPC dans les actions de l'Autoroute 407 ETR, ainsi qu'à d'autres conditions de clôture habituelles. Ces opérations devraient se conclure au cours du deuxième trimestre de 2025.

L'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 ETR, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, avait une valeur comptable nette de néant au 31 décembre 2024.